

Rapport annuel 2016

MODE DE PRÉSENTATION ET SOMMAIRE DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Compagnie, lesquels constituent la base des données présentées dans le présent rapport, ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS), sauf indication contraire, et sont présentés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent rapport peut renfermer des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent des énoncés de nature prévisionnelle, dépendent de conditions ou d'événements futurs ou s'y rapportent, ou comprennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « compter », « croire », « estimer », d'autres expressions semblables ainsi que les formes négatives de ces termes. Les déclarations de cette nature peuvent porter, notamment, sur l'exploitation, les activités, la situation financière, la performance financière prévue (y compris les produits, le bénéfice ou les taux de croissance) et les stratégies ou les perspectives commerciales courantes de la Compagnie, ainsi que sur les mesures futures qu'elle pourrait prendre, y compris les déclarations qu'elle pourrait faire à l'égard des avantages qu'elle prévoit retirer des acquisitions et des dessaisissements. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prédictions, des prévisions, des projections, des attentes et des conclusions à l'égard d'événements futurs qui étaient établies au moment des déclarations et sont, de par leur nature, assujetties, entre autres, à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses concernant la Compagnie, à des facteurs économiques et au secteur des services financiers dans son ensemble, y compris les secteurs de l'assurance et des fonds communs de placement. Ces déclarations ne garantissent pas la performance financière future, et le lecteur est prié de noter que les événements et les résultats réels pourraient s'avérer significativement différents de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives. Les facteurs et les hypothèses significatifs qui ont servi à formuler les déclarations prospectives contenues dans le présent document comprennent l'hypothèse selon laquelle la conjoncture dans laquelle la Compagnie exerce ses activités demeurera essentiellement inchangée, ce qui comprend, de façon non limitative, le comportement des clients. la réputation de la Compagnie, les prix du marché pour les produits offerts, le niveau des souscriptions, les primes recues. les honoraires, les charges, les résultats au chapitre de la mortalité et de la morbidité, les taux de déchéance, la réassurance, les ententes, les besoins de liquidités, les exigences de capital, les notations, les impôts, l'inflation, les taux d'intérêt et de change, la valeur des placements, les activités de couverture, les marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, ainsi que d'autres conditions générales sur le plan économique et politique ou relatives aux marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale. Plusieurs de ces hypothèses reposent sur des facteurs et des événements sur lesquels la Compagnie n'exerce aucun contrôle, et rien ne garantit qu'elles se révéleront exactes. Les autres facteurs importants et hypothèses importantes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent significativement de ceux présentés dans les déclarations prospectives comprennent les réactions des clients aux nouveaux produits, la dépréciation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la capacité de la Compagnie à mettre à exécution les plans stratégiques et à y apporter des changements, les changements technologiques, les violations ou les défaillances des systèmes informatiques et de la sécurité (y compris les cyberattaques), les paiements requis aux termes de produits de placement, les changements sur le plan de la réglementation et des lois locales et internationales, les changements liés aux méthodes comptables, l'incidence de l'application de modifications de méthodes comptables futures, les décisions judiciaires ou réglementaires inattendues, les catastrophes, le maintien et la disponibilité du personnel et des tiers fournisseurs de services et la capacité de la Compagnie à effectuer des opérations stratégiques et à intégrer les acquisitions et les changements significatifs imprévus à l'égard des installations, des clients, des relations avec les employés et des ententes liées aux créances de la Compagnie. Le lecteur est prié de noter que la liste des hypothèses et facteurs précités n'est pas exhaustive et qu'il existe d'autres facteurs, y compris ceux figurant à la rubrique Gestion du risque lié aux instruments financiers du présent document. Le lecteur est également invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, les incertitudes et les événements éventuels, et à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. À moins que la loi applicable ne l'exige expressément, la Compagnie n'a pas l'intention de mettre à jour les déclarations prospectives à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent rapport comprend certaines mesures financières non définies par les IFRS qui sont désignées, sans s'y limiter, par les termes « bénéfice d'exploitation », « taux de change constant », « primes et dépôts », « souscriptions » et d'autres expressions semblables. Les mesures financières non définies par les IFRS constituent, pour la direction et les investisseurs, des mesures additionnelles de la performance qui les aident à évaluer les résultats lorsqu'il n'existe aucune mesure comparable définie par les IFRS. Toutefois, ces mesures financières non définies par les IFRS n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS et ne peuvent être comparées directement à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Se reporter aux rapprochements appropriés entre ces mesures et les mesures définies par les IFRS.

PROFIL

La Canada-Vie, fondée en 1847, est la première société d'assurance-vie à avoir été créée au Canada; elle célébrera son 170° anniversaire en 2017. Elle offre des produits et des services d'assurance et de gestion du patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, à l'île de Man et en Allemagne, ainsi qu'en Irlande par l'intermédiaire d'Irish Life. La Canada-Vie est une filiale de La Great-West, compagnie d'assurance-vie.

Au Canada, la Canada-Vie offre des produits et services d'assurance et de gestion du patrimoine à l'intention des particuliers, des familles et des propriétaires d'entreprise d'un océan à l'autre. Nos produits comprennent des produits de placement, d'épargne et de revenu de retraite, de rentes, d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance contre les maladies graves. Ces produits sont offerts par l'intermédiaire des conseillers indépendants associés à des agents généraux et nationaux, dont le Groupe Investors. Les produits de rentes immédiates de la Collective de la Canada-Vie sont distribués sous la marque Great-West.

La Canada-Vie est également un chef de file canadien en matière d'assurance créances pour les prêts hypothécaires, les emprunts ainsi que les cartes et les marges de crédit par l'entremise d'institutions financières et d'autres institutions prêteuses d'importance.

Ensemble, la Canada-Vie, la Great-West et la London Life répondent aux besoins en matière de sécurité financière de plus de 13 millions de personnes dans l'ensemble du Canada.

La Canada-Vie exerce ses activités en Europe depuis 1903. Elle offre aux particuliers et à leur famille des produits d'assurance et de gestion du patrimoine, notamment des rentes immédiates, des produits de placement, des produits d'assurance collective et individuelle, des produits de retraite, d'assurance contre les maladies graves et d'assurance-invalidité. Les services de gestion d'actifs sont fournis par la Canada-Vie au Royaume-Uni et par Irish Life Investment Managers et Setanta Asset Management en Irlande.

En tant que chef de file en matière de solutions de réassurance destinées aux assureurs-vie et relatives à l'assurance-vie traditionnelle, au règlement échelonné et à la longévité, aux États-Unis et en Europe, la Canada-Vie exerce ses activités par l'intermédiaire de ses succursales et de ses filiales aux États-Unis, à la Barbade et en Irlande.

La Canada-Vie, la Great-West et la London Life sont membres du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power.

Pour de plus amples renseignements, y compris sur les notations actuelles, veuillez consulter le site www.canadalife.com/fr/.

Table des matières

- 1 Profi
- 2 Rapport des administrateurs
- 4 Points saillants financiers
- 5 Responsabilité à l'égard de l'information financière
- 6 États financiers consolidés
- 102 Rapport de l'auditeur indépendant
- 102 Rapport de l'actuaire nommé
- **103** Politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation
- **104** Renseignements financiers relatifs au compte de participation
- **106** Politique de gestion du compte de participation
- 108 Sources de bénéfices
- 109 Filiales de la Canada-Vie
- **110** Sommaire de cinq ans
- **111** Administrateurs et membres de la haute direction
- 112 Renseignements à l'intention des titulaires de polices et des actionnaires

RAPPORT DES ADMINISTRATEURS

Respecter nos engagements - Aujourd'hui et demain

Le respect de nos engagements est au cœur de notre mission; c'est pourquoi nous nous concentrons sans relâche sur notre clientèle, sur la gestion rigoureuse de nos ressources et sur les investissements stratégiques continus dans nos gens, nos capacités et nos collectivités.

La santé et la stabilité financières soutiennent les engagements à long terme que nos sociétés prennent envers nos clients depuis près de 170 ans, ainsi que les nouveaux engagements qu'elles prennent chaque jour. En 2016, nous avons axé nos efforts sur l'investissement dans les capacités numériques afin de s'assurer que nos produits et services demeurent intéressants et accessibles, de même que sur la réduction des dépenses ainsi que l'évaluation et l'intégration méticuleuses des acquisitions.

Le présent rapport met en évidence nos réussites ainsi que les nombreuses initiatives stratégiques mises en œuvre pour tirer parti des occasions qui se présentent dans ce monde qui se transforme à vue d'œil. Au fil de notre évolution, notre objectif global sera de trouver des manières différentes et novatrices de satisfaire et de prévoir les besoins changeants de nos clients.

Nos principales forces

Au Canada, la Canada-Vie, la Great-West et la London Life se concentrent sur l'amélioration du bien-être financier, physique et mental des Canadiens. Nos produits et services contribuent à la vie de plus de 13 millions de gens, soit environ un Canadien sur trois.

Nous cherchons toujours à répondre aux besoins et aux préférences en évolution de nos clients afin de conserver un lien avec les nouvelles générations.

En novembre, nous avons annoncé que les exploitations canadiennes de la Canada-Vie, de la Great-West et de la London Life seraient dorénavant structurées autour de deux principales unités d'exploitation axées sur les clients individuels et sur les clients collectifs, et qu'elles seraient soutenues par une nouvelle fonction marketing client stratégique. Les gains de productivité et les économies de coûts associés à ces changements, jumelés au réinvestissement dans les innovations et les gammes de services centrées sur les clients, favoriseront la croissance du bénéfice et nous aideront à atteindre notre objectif de fournir une expérience client plus globale.

En ce qui a trait à la réglementation, deux aspects ont fait l'objet d'une attention accrue à l'échelle mondiale, soit la protection des intérêts des clients et l'harmonisation des normes. Notre expertise sur les marchés mondiaux permet à nos sociétés de collaborer de façon proactive avec les responsables des politiques et de participer ainsi à l'élaboration du contexte réglementaire. À l'interne, nous nous investissons tout autant à faire évoluer nos produits et services ainsi que notre façon de prodiguer des conseils pour répondre aux attentes et aux besoins changeants de nos clients.

En Europe, nous avons tiré parti des changements apportés à l'égard du capital réglementaire et des modifications législatives pour créer des occasions de croissance. Au Royaume-Uni, certaines modifications législatives qui ont assoupli l'accès des participants à leur épargne-retraite nous ont permis de stimuler la croissance. En Allemagne, pays d'Europe où nos activités croissent le plus rapidement, le régime Solvabilité II a créé une occasion de croissance unique pour nos produits en unités de compte efficients à l'égard du capital. Le régime Solvabilité II a aussi créé des occasions pour nos activités de réassurance.

Prévoir et s'adapter dans un environnement en évolution

Les changements démographiques, les technologies et la mondialisation sont différents facteurs qui, pris ensemble, présentent des défis, mais aussi des occasions pour les sociétés, qui devront rester concurrentielles et établir des relations profondes et durables avec leurs clients.

Les changements démographiques influent directement sur la composition et le type des produits et services que nous offrons. Les clients plus âgés cessent d'accumuler des actifs et se tournent progressivement vers les produits de retraite, et l'on prévoit que ces clients participeront au plus important transfert intergénérationnel de patrimoine de l'histoire. De leur côté, les clients plus jeunes forcent les établissements de services financiers à trouver de nouvelles façons de répondre à leurs besoins et leurs attentes uniques. L'immigration à l'échelle mondiale crée des populations multiculturelles. Les sociétés prospères s'adapteront pour satisfaire aux besoins et préférences des divers segments de leur clientèle.

Les nouvelles technologies permettent à tous les clients, peu importe leur âge et leur milieu, de choisir la manière, le moment et l'endroit de leur interaction avec les fournisseurs de biens et de services. Nos activités ne sont pas à







Paul Mahon Président et chef de la direction

l'abri de ces changements, et l'évolution des technologies financières fait maintenant partie de notre environnement concurrentiel.

Plus que jamais, les clients disposent d'un grand nombre d'options pour les aider à obtenir de l'information et à solliciter des conseils, à prendre des décisions et à acheter des produits par l'entremise du canal qu'ils préfèrent. Nous y voyons là des occasions à saisir, et nous investissons actuellement dans des solutions novatrices afin d'élargir notre offre de produits et de trouver de nouvelles façons d'interagir avec nos clients.

Dans le but d'aider nos clients canadiens à vivre leur départ à la retraite sans heurts, nous avons créé le programme de revenu de retraite BonjourLaVie. Le conseiller et le client travaillent de concert, ce qui permet à ce dernier de prendre une part active à chacune des étapes de sa transition. Cette approche unique permet au conseiller d'harmoniser ses conseils de planification financière avec les aspirations et le style de vie du client, en vue d'établir un plan réaliste qui offre un revenu prévisible tout en laissant place aux occasions de croissance.

En Irlande, la division d'assurance-maladie d'Irish Life, Irish Life Health, permet aux clients de souscrire des produits par l'entremise de canaux numériques et de conseillers. Irish Life Health a été créée en 2016 à la suite de transactions qui ont mené à l'acquisition d'Aviva Health Insurance et à la prise de contrôle de GloHealth Financial Services. Cette nouvelle entité tire parti de la plateforme numérique novatrice de GloHealth et des moyens traditionnels d'Aviva.

La couverture OnePlan Protection d'Irish Life, dont la formule est entièrement nouvelle sur le marché irlandais, est une combinaison originale et abordable de produits d'assurance-vie, de remplacement du revenu et d'assurance contre certaines maladies regroupés en une police unique. Les jeunes familles peuvent ainsi obtenir tous ces produits en souscrivant une seule police de protection de la sécurité financière adaptée à leur budget et à leurs besoins.

Les gens et les collectivités

La responsabilité sociale d'entreprise demeure une des pierres angulaires de nos sociétés. La gestion responsable et éthique est depuis longtemps une valeur intrinsèque pour nous, car nous croyons qu'elle est essentielle pour assurer une rentabilité à long terme et créer de la valeur pour nos parties prenantes. Nous nous efforçons de contribuer de façon positive à nos collectivités et à bâtir un avenir plus viable pour les générations à venir.

La parfaite alliance communautaire: voilà notre approche de la présence sociale au Canada. C'est avec cette perspective que nous abordons les difficultés qui se présentent à l'échelle nationale, et que nous prenons des mesures à l'égard de bon nombre de préoccupations locales et régionales. En 2016, en collaboration avec la Great-West et la London Life, nous avons soutenu plus de 900 initiatives, auxquelles nous avons contribué à hauteur de 12,4 M\$. Bon nombre de ces initiatives naissent grâce à nos gens, qui donnent leur temps, leurs ressources et leur expertise afin d'améliorer la vie des gens autour d'eux, et dont nous soutenons et encourageons les efforts.

En Irlande, le partenariat d'Irish Life avec les organismes Healthy Ireland, Health Services Executive et National Office for Suicide Prevention soutient le Healthy Club Project commandité par la Gaelic Athletic Association, la principale organisation de sport amateur et de culture en Irlande. L'investissement de 1 M€ sur trois ans d'Irish Life dans cette initiative communautaire phare permettra d'améliorer la santé et le bien-être des participants et de leurs collectivités.

Au Royaume-Uni, la Canada-Vie a établi un solide partenariat avec Mount Grace, une école située près de son siège social, à Potters Bar. Les employés consacrent de nombreuses heures chaque année à aider les élèves de Mount Grace dans leur apprentissage à l'école et à les préparer aux défis auxquels ils feront face à l'université et sur le marché de l'emploi.

Conseil d'administration

La Canada-Vie croit qu'une bonne gouvernance d'entreprise est essentielle pour générer continuellement un solide rendement à long terme et des résultats positifs pour les clients, les titulaires de polices et les actionnaires.

Au cours de l' assemblée annuelle de 2016, il a été annoncé que Michel Plessis-Bélair mettrait fin à son long mandat à titre de membre du conseil d'administration, fonction qu'il occupait depuis 2003. Il était également membre des comités d'audit, de direction et des placements. Nous le remercions pour sa contribution précieuse aux affaires de la Compagnie et en particulier pour son soutien capital au fil des années à l'égard des modifications de la réglementation et des normes comptables.

Au cours de l'assemblée annuelle de 2016, Gary Doer et Rima Qureshi ont été élus au conseil d'administration. Jusqu'à récemment, M. Doer était l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, et il a auparavant été premier ministre du Manitoba pendant plus de 10 ans. M^{me} Qureshi est présidente de la division nord-américaine d'Ericsson, une société internationale de logiciels et de services technologiques.

Remerciements

Rappelons que le respect de nos engagements envers nos parties prenantes est au cœur de notre entreprise et que c'est ce respect qui, jumelé à nos valeurs, guide notre planification à court et à long terme.

Nous remercions nos clients, nos employés et nos conseillers pour leur appui indéfectible. Nous demeurons en bonne position pour créer de la valeur à long terme pour l'ensemble de nos parties prenantes pour 2017 et les années à venir.

Jeffrey Orr Président du conseil Paul Mahon Président et chef de la direction

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates	2016	2015	Variation en %
Primes et dépôts :			
Produits d'assurance-vie, de rentes garanties et d'assurance-maladie, montant net	7 130 \$	7 397 \$	(4) %
Dépôts des fonds distincts :			()
Produits de l'Individuelle	10 072	9 569	5 %
Produits de la Collective	47	131	(64) %
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes			
institutionnels	18 047	9 713	86 %
Total des primes et dépôts ⁽¹⁾	35 296	26 810	32 %
Honoraires et autres produits	1 443	1 357	6 %
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices ⁽²⁾	10 190	6 480	57 %
Ventilation du bénéfice net attribuable aux :			
Compte de participation			
Bénéfice net avant les participations des titulaires de polices	453 \$	349 \$	30 %
Participations des titulaires de polices	314	301	4 %
Bénéfice net – compte de participation	139	48	190 %
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	14	14	— %
Détenteur d'actions ordinaires	1 538	1 592	(3) %
Bénéfice net	1 691 \$	1 654 \$	2 %
Par action ordinaire			
Dividendes versés	2,59 \$	2,58 \$	— %
Valeur comptable	39,16	40,87	(4) %
Total de l'actif	196 992 \$	203 695 \$	(3) %
Actif net des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	41 542	29 210	42 %
Total de l'actif géré ⁽³⁾	238 534	232 905	2 %
Autres actifs administrés ⁽⁴⁾	38 952	41 587	(6) %
Total de l'actif administré	277 486 \$	274 492 \$	1 %
Surplus attribuable au compte de participation	357 \$	222 \$	61 %
Participations ne donnant pas le contrôle	90	81	11 %
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	10 337	10 781	(4) %
Total des capitaux propres	10 784 \$	11 084 \$	(3) %

⁽¹⁾ En plus des primes et dépôts selon les états financiers, la Compagnie tient compte des dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels pour calculer le total des primes et dépôts (une mesure financière non définie par les IFRS). Cette mesure fournit des renseignements utiles, car elle est un indicateur de la croissance des résultats bruts.

⁽²⁾ Les sommes versées ou créditées aux titulaires de polices comprennent l'incidence de la variation de la juste valeur des actifs couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

⁽³⁾ Le total de l'actif géré (une mesure financière non définie par les IFRS) est un indicateur de la taille et du volume des activités générales de la Compagnie. Les services offerts relativement à l'actif géré comprennent le choix des placements, la prestation de conseils sur les placements et la gestion de portefeuilles discrétionnaires au nom des clients. L'actif géré est composé des fonds gérés à l'externe et à l'interne dont la Compagnie surveille les politiques de placement.

⁽⁴⁾ Les autres actifs administrés (une mesure financière non définie par les IFRS) comprennent les actifs pour lesquels la Compagnie ne fournit que des services administratifs dont elle tire des honoraires et autres produits. Les clients sont les propriétaires véritables de ces actifs et la Compagnie ne dirige pas les activités de placement. Les services offerts relativement aux actifs administrés comprennent la tenue de livres, les services de garde, la collecte des produits tirés des placements, le règlement de transactions et d'autres services administratifs. Les services administratifs représentent un secteur important des activités générales de la Compagnie et doivent être pris en compte lorsque les volumes, les tailles et les tendances sont comparés.

RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction et sont dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les IFRS) et tiennent compte des exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Les renseignements de nature financière figurant ailleurs dans le rapport annuel sont conformes à ceux présentés dans les états financiers consolidés. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants basés sur les meilleures estimations de la direction. La direction exerce son jugement avec soin au moment d'établir ces estimations, et les états financiers consolidés en tiennent compte de manière appropriée. De l'avis de la direction, les méthodes comptables utilisées sont appropriées aux circonstances et les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Compagnie et de ses fonds distincts ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie de même que l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des contrôles internes appropriés à l'égard de l'information financière conçus pour garantir de manière raisonnable que cette information est fiable et que les états financiers sont dressés conformément aux IFRS, y compris les exigences du Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Les états financiers consolidés ont reçu l'approbation du conseil d'administration, qui assume la surveillance de l'information financière. Le conseil d'administration exerce cette responsabilité principalement par l'entremise du comité d'audit, composé d'administrateurs non-cadres. Le comité d'audit a pour tâches, entre autres :

- d'examiner les états financiers consolidés intermédiaires et annuels et d'en faire rapport au conseil d'administration;
- d'examiner les procédés de contrôle interne;
- d'examiner l'indépendance des auditeurs externes ainsi que les modalités de leur mission, et de fournir au conseil d'administration des recommandations quant à la nomination des auditeurs externes et à la rémunération de ceux-ci;
- d'étudier, au besoin, d'autres questions touchant l'audit, la comptabilité et l'information financière.

Dans l'exercice de ses fonctions, le comité d'audit rencontre régulièrement la direction ainsi que les auditeurs internes et externes de la Compagnie afin de passer en revue leurs plans d'audit respectifs et leurs constatations en matière d'audit. Le comité d'audit demeure à la disposition des auditeurs internes et externes et de l'actuaire nommé.

Conformément à la Loi sur les sociétés d'assurances (Canada), le conseil d'administration de la Compagnie nomme un actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires qui doit :

- s'assurer de la conformité des hypothèses et des méthodes utilisées dans l'évaluation des provisions mathématiques avec les normes actuarielles reconnues, les lois applicables et les règlements et les directives qui s'y rapportent;
- donner son avis sur le caractère adéquat des provisions mathématiques à la date du bilan en vue de satisfaire à toutes les obligations à l'égard des titulaires de polices. L'examen de la documentation justificative afin de vérifier si elle est exacte et complète, et l'analyse de l'actif pour déterminer sa capacité à soutenir le montant des provisions mathématiques sont des éléments importants du travail requis pour lui permettre de donner son avis:
- analyser chaque année la situation financière de la Compagnie et produire un rapport destiné au conseil d'administration. L'analyse porte sur une période de cinq ans et mesure la suffisance prévue du capital de la Compagnie s'il advenait des conditions commerciales et économiques défavorables.

Les comptables professionnels agréés de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., à titre d'auditeurs externes de la Compagnie, ont audité les états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant aux titulaires de polices et à l'actionnaire est présenté à la suite des états financiers consolidés. L'opinion des auditeurs est fondée sur un examen qu'ils ont effectué conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, en exécutant les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires afin d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés donnent une image fidèle, dans tous leurs aspects significatifs, de la situation financière de la Compagnie et de ses fonds distincts ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de même que de l'évolution de l'actif de ses fonds distincts conformément aux IFRS.

Le président et chef de la direction,

Le vice-président exécutif et chef des services financiers,

me Micholas

Paul A. Mahon

Garry MacNicholas

Le 9 février 2017

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT (en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2016	2015
Produits		
Primes reçues		
Primes brutes souscrites	19 934 \$	15 079 \$
Primes cédées	(12 804)	(7 682)
Total des primes, montant net	7 130	7 397
Produits nets tirés des placements (note 5)		
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 922	3 021
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	3 236	(1 249)
Total des produits nets tirés des placements	6 158	1 772
Honoraires et autres produits	1 443	1 357
	14 731	10 526
Prestations et charges		
Prestations aux titulaires de polices		
Montant brut	18 118	13 248
Montant cédé	(11 037)	(6 420)
Total des prestations aux titulaires de polices, montant net	7 081	6 828
Participations des titulaires de polices et bonifications	378	304
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	2 731	(652)
Total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	10 190	6 480
Commissions	1 144	928
Charges d'exploitation et frais administratifs (note 27)	1 202	1 092
Taxes sur les primes	140	110
Charges financières (note 14)	39	37
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée (note 9)	36	22
Coûts de restructuration et d'acquisition	17	23
Bénéfice avant impôt	1 963	1 834
Impôt sur le résultat (note 26)	263	179
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 700	1 655
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	9	1
Bénéfice net	1 691	1 654
Bénéfice net – compte de participation (note 18)	139	48
Bénéfice net – actionnaires	1 552	1 606
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	14	14
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 538 \$	1 592 \$

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2016	2015
Bénéfice net	1 691 \$	1 654 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement dans les comptes consolidés de résultat		
Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	(1 262)	913
Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente (Charge) économie d'impôt sur le résultat	129 (13)	(20) 5
Profits réalisés sur les actifs disponibles à la vente Charge d'impôt sur le résultat	(54) 3	(69) 7
Total des éléments qui pourraient être reclassés	(1 197)	836
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les comptes consolidés de résultat		
Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres	(4.50)	00
avantages postérieurs à l'emploi (note 23) (Charge) économie d'impôt sur le résultat	(158) 39	92 (11)
Total des éléments qui ne seront pas reclassés	(119)	81
Total des autres éléments de bénéfice global (de perte globale)	(1 316)	917
Bénéfice global	375 \$	2 571 \$

BILANS CONSOLIDÉS (en millions de dollars canadiens)

	31 décer	nbre
	2016	2015
A - 415		(note 32)
Actif Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	1 939 \$	1 749 \$
Obligations (note 5)	59 958	60 175
Prêts hypothécaires (note 5)	6 610	7 517
Actions (note 5)	2 774	2 560
Immeubles de placement (note 5)	3 033	3 703
Avances consenties aux titulaires de polices	973	985
'	75 287	76 689
Fonds détenus par des assureurs cédants (note 6)	10 186	15 111
Goodwill (note 9)	756	731
Immobilisations incorporelles (note 9)	335	302
Instruments financiers dérivés (note 28)	206	279
Biens immobiliers occupés par leur propriétaire (note 10)	221	223
Immobilisations corporelles (note 10)	60	63
Autres actifs (note 11)	994	1 215
Primes en voie de recouvrement, débiteurs et intérêts à recevoir	2 322	1 615
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 12)	9 309	8 669
Impôt exigible	18	44
Actifs d'impôt différé (note 26)	125	167
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts (note 13)	97 173	98 587
Total de l'actif	196 992 \$	203 695 \$
Passif	70.450 \$	00.000 #
Passifs relatifs aux contrats d'assurance (note 12)	78 459 \$	83 923 \$
Passifs relatifs aux contrats d'investissement (note 12)	1 925	2 178
Débentures et autres instruments d'emprunt (note 15) Titres de fiducies de capital (note 16)	1 237 150	1 018 150
Fonds détenus en vertu de traités de réassurance	2 430	2 329
Instruments financiers dérivés (note 28)	1 032	1 244
Créditeurs	881	591
Autres passifs (note 17)	1 978	1 714
Impôt exigible	463	370
Passifs d'impôt différé (note 26)	480	507
Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices	400	307
de fonds distincts (note 13)	97 173	98 587
Total du passif	186 208	192 611
·		
Capitaux propres Surplus attribuable au compte de participation	357	222
Participations ne donnant pas le contrôle (note 19)	90	81
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	90	01
Capital social (note 20)		
Actions privilégiées	200	200
Actions ordinaires	200 2 277	2 277
Surplus cumulé	7 845	6 977
Cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) (note 24)	(68)	1 244
Surplus d'apport	83	83
Total des capitaux propres	10 784	11 084
Total du passif et des capitaux propres	196 992 \$	203 695 \$
i otal da passil et des capitaux propres	130 332 \$	200 000 φ

Approuvé par le conseil d'administration :

Jeffrey Orr Président du conseil

Paul Mahon

Président et chef de la direction

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (en millions de dollars canadiens)

_				31 déce	embre 2016			
				Autres éléments	Total des capitaux			
				de bénéfice	propres	Participations		Tatal das
	Capital social	Surplus d'apport	Surplus cumulé	global (de perte globale)	attribuables aux actionnaires	ne donnant pas le contrôle	compte de participation	Total des capitaux propres
_	300141	и ирроге	oumaio	giosaic	actionnancs	CONTROL	participation	propres
Solde au début de l'exercice	2 477 \$	83 \$	6 977 \$	1 244 \$	10 781 \$	81 \$	222 \$	11 084 \$
Bénéfice net	_	_	1 552	_	1 552	9	139	1 700
Autres éléments de				(1 312)	(1 312)		(4)	(4.246)
perte globale	2 477	83	8 529	(68)	11 021	90	(4) 357	(1 316) 11 468
Dividendes	2 411	03	0 329	(66)	11 021	90	337	11 400
Dividendes Détenteurs d'actions								
privilégiées	_	_	(14)	_	(14)	_	_	(14)
Détenteur d'actions ordinaires	_	_	(670)	_	(670)	_	_	(670)
Solde à la fin de l'exercice	2 477 \$	83 \$	7 845 \$	(68) \$	10 337 \$	90 \$	357 \$	10 784 \$

				31 déce	mbre 2015			
				Cumul des	Total des capitaux			
				autres	propres	Participations	Surplus	
	Capital	Surplus	Surplus	éléments de bénéfice	attribuables aux	ne donnant pas le	attribuable au compte de	Total des capitaux
	social	d'apport	cumulé	global	actionnaires	contrôle	participation	propres
Solde au début de l'exercice	2 414 \$	83 \$	6 050 \$	334 \$	8 881 \$	80 \$	167 \$	9 128 \$
Bénéfice net	2414 φ —	оз ф —	1 606	334 p	1 606	00 ş	48	9 120 p
Autres éléments de						•		
bénéfice global				910	910	_	7	917
	2 414	83	7 656	1 244	11 397	81	222	11 700
Acquisition d'une filiale d'une société liée (note 25)	_	_	3	_	3	_	_	3
Dividendes								
Détenteurs d'actions								
privilégiées	_	_	(14)	_	(14)	_	_	(14)
Détenteur d'actions ordinaires	_	_	(668)	_	(668)	_	_	(668)
Émission d'actions ordinaires à la société mère (note 20)	63	_	_	_	63	_	_	63
Solde à la fin de l'exercice	2 477 \$	83 \$	6 977 \$	1 244 \$	10 781 \$	81 \$	222 \$	11 084 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE (en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 décembre	
	2016	2015
A -41:-14.511:1-14-41		
Activités d'exploitation Bénéfice avant impôt	1 963 \$	1 834 \$
Impôt sur le résultat payé, déduction faite des remboursements reçus	(103)	(370)
Ajustements:	(103)	(370)
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement	3 347	(2 702)
Variation des fonds détenus par des assureurs cédants	561	860
Variation des fonds détenus en vertu de traités de réassurance	216	33
Variation des coûts d'acquisition différés	39	32
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(776)	547
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	(3 236)	1 249
Autres	23	(236)
	2 034	1 247
Activités de financement		
Billet à payer à la société mère (note 25)	284	_
Remboursement d'un billet à une partie liée	(9)	_
Dividendes versés sur les actions ordinaires	(670)	(668)
Dividendes versés sur les actions privilégiées	(14)	(14)
	(409)	(682)
Activités d'investissement	40.700	44.000
Ventes et échéances d'obligations	12 722	14 886
Encaissements sur prêts hypothécaires	727	643
Ventes d'actions	471 62	348
Vertes d'immeubles de placement	~-	206
Variation des avances consenties aux titulaires de polices Transfert de trésorerie d'une société liée à la suite de l'acquisition (note 25)	(3)	(1) 14
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de la trésorerie et des équivalents	_	14
de trésorerie acquis (note 3)	(33)	(4)
Placement dans des obligations	(13 901)	(15 274)
Placement dans des prêts hypothécaires	(698)	(737)
Placement dans des actions	(571)	(484)
Placement dans des immeubles de placement	(51)	(109)
·	(1 275)	(512)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(160)	153
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	190	206
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 749	1 543
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 939 \$	1 749 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie		
Produits d'intérêts reçus	2 803 \$	2 952 \$
Intérêts versés	35 \$	35 \$
Dividendes reçus	74 \$	66 \$

NOTES ANNEXES

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements généraux

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada-Vie ou la Compagnie) est constituée en société par actions et domiciliée au Canada. L'adresse du siège social de la Compagnie est la suivante : 330 University Avenue, Toronto (Ontario) Canada, M5G 1R8. La Canada-Vie est une filiale en propriété exclusive de la Corporation Financière Canada-Vie (la CFCV), dont la société mère indirecte est Great-West Lifeco Inc. (Lifeco). Lifeco est membre du groupe de sociétés de Power Corporation du Canada et de sa société mère, la Corporation Financière Power (la Financière Power).

La Canada-Vie est une société de services financiers ayant des participations dans l'assurance-vie, l'assurancemaladie, l'épargne-retraite, la gestion de placements et la réassurance, principalement au Canada, en Europe et aux États-Unis par l'entremise de ses filiales en propriété exclusive, The Canada Life Group (U.K.) Limited (CLG [U.K.]), Canada Life Limited (CLL) et Irish Life Group Limited (Irish Life).

Les états financiers consolidés (les états financiers) de la Compagnie au 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date ont été approuvés par le conseil d'administration en date du 9 février 2017.

2. Mode de présentation et sommaire des méthodes comptables

Les états financiers de la Compagnie ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les IFRS), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'IASB). Les méthodes comptables ont été appliquées de facon uniforme pour préparer les états financiers consolidés des filiales de la Compagnie.

La Compagnie a adopté les modifications à portée limitée des IFRS pour IFRS 11, Partenariats, IAS 16, Immobilisations corporelles, IAS 38, Immobilisations incorporelles, IAS 1, Présentation des états financiers, IFRS 10, États financiers consolidés, IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises, ainsi que pour les Améliorations annuelles Cycle 2012-2014, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2016. L'adoption de ces modifications à portée limitée n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers de la Compagnie.

Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés de la Compagnie ont été préparés en date du 31 décembre 2016 et pour l'exercice clos à cette date et comprennent les informations comparatives au 31 décembre 2015. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date d'acquisition, soit la date à laquelle la Compagnie obtient le contrôle, et continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle la Compagnie n'exerce plus ce contrôle. La Compagnie a le contrôle lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ces activités et qu'elle peut utiliser son pouvoir pour influer sur les rendements variables. L'ensemble des soldes, des transactions, des produits, des charges, des profits et des pertes intersociétés, y compris les dividendes liés aux transactions intersociétés, sont éliminés au moment de la consolidation.

Utilisation d'estimations, d'hypothèses et de jugements importants

Aux fins de la préparation des présents états financiers, la direction doit porter des jugements importants, faire des estimations importantes et formuler des hypothèses importantes qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, du bénéfice net et sur l'information fournie à leur sujet. Bien que ces jugements et estimations comportent un degré d'incertitude inhérente, la direction est d'avis que les montants présentés sont raisonnables. Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations et les secteurs où des jugements importants ont été portés sont présentés dans les notes annexes et comprennent notamment :

- La direction fait appel à des services d'évaluation indépendants pour déterminer la juste valeur des immeubles de placement, ceux-ci ayant recours à des jugements et des hypothèses. Ces évaluations sont ajustées pour tenir compte des jugements portés par la direction et des hypothèses qu'elle formule quant aux variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou des conditions générales de marché (note 5).
- Dans la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la direction de la Compagnie exerce son jugement quant au choix des données relatives à la juste valeur, particulièrement pour les éléments classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs (note 8).
- La direction a déterminé que les groupes d'unités génératrices de trésorerie relatives au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont ceux qui représentent le niveau le plus bas auquel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne; elle doit ainsi exercer son jugement pour déterminer quel est ce niveau (note 9).
- La direction évalue les synergies et les avantages futurs en vue de l'évaluation et de la comptabilisation initiales du goodwill et des immobilisations incorporelles, ainsi que de l'appréciation de la valeur recouvrable. La détermination de la valeur comptable et de la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie pour le goodwill et les immobilisations incorporelles repose sur la détermination de la juste valeur ou de la valeur d'utilité à l'aide de méthodes d'évaluation (note 9).
- La direction porte des jugements lorsqu'elle détermine si les coûts d'acquisition différés et les provisions au titre des produits différés peuvent être comptabilisés dans les bilans consolidés. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés si la direction détermine qu'ils répondent à la définition d'un actif et qu'ils sont marginaux et liés à l'émission du contrat d'investissement. Les provisions au titre des produits différés sont amorties de façon linéaire sur la durée de la police (notes 11 et 17).
- La direction exerce son jugement pour évaluer le classement des contrats d'assurance et des traités de réassurance afin de déterminer si ces derniers doivent être comptabilisés à titre de contrats d'assurance, de contrats d'investissement ou de contrats de service.
- Les hypothèses actuarielles, comme les taux d'intérêt, l'inflation, le comportement des titulaires de polices, les taux de mortalité et de morbidité des titulaires de polices, qui sont utilisées dans l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et à certains contrats d'investissement en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan reposent sur des jugements importants et sur des estimations importantes (note 12).
- Les hypothèses actuarielles qui sont utilisées pour déterminer la charge et les obligations au titre des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les autres avantages postérieurs à l'emploi de la Compagnie requièrent un jugement important ainsi que des estimations importantes. La direction examine les résultats antérieurs pour les participants à ses régimes et les conditions du marché, y compris les taux d'intérêt et d'inflation, lorsqu'elle évalue les hypothèses utilisées afin de déterminer la charge pour l'exercice considéré (note 23).
- La Compagnie exerce ses activités dans divers territoires régis par des autorités fiscales différentes au sein desquels la direction doit formuler des estimations importantes et porter des jugements importants lorsqu'il s'agit d'interpréter les lois et règlements de nature fiscale pour déterminer les provisions d'impôt de la Compagnie ainsi que la valeur comptable de ses actifs et passifs d'impôt (note 26).
- La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable de l'actif d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction croit que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2016, sera recouvrable (note 26).
- Les provisions liées à des poursuites judiciaires ou autres sont comptabilisées en raison d'un événement antérieur qui, selon la direction, pourrait donner lieu à une sortie de ressources économiques qui devraient être versées à un tiers dans le but de régler l'obligation. La direction fait appel à son jugement pour évaluer les résultats et les risques éventuels lorsqu'elle établit sa meilleure estimation de la provision à la date de clôture (note 29).

- Les secteurs opérationnels de la Compagnie sont les secteurs pour lesquels le président et chef de la direction de la Compagnie évalue le rendement et affecte des ressources au sein de la Compagnie. La direction exerce son jugement lorsqu'elle regroupe les unités d'exploitation pour former les secteurs opérationnels de la Compagnie (note 31).
- La Compagnie consolide toutes les filiales et les entités sur lesquelles la direction a déterminé que la Compagnie exerce un contrôle. L'évaluation du contrôle se fonde sur la capacité de la Compagnie à diriger les activités de la filiale ou de l'entité afin d'en tirer des rendements variables. La direction exerce son jugement lorsqu'elle détermine s'il y a contrôle ou non. Elle l'exerce également pour évaluer les rendements variables et déterminer dans quelle mesure la Compagnie peut user de son pouvoir afin de générer des rendements variables.
- La direction a recours à des critères faisant appel au jugement, comme lorsqu'elle doit déterminer les risques et avantages associés à la transaction afin de déterminer si la Compagnie conserve l'obligation primaire envers un client dans le cadre d'accords conclus avec des sous-conseillers. Si la Compagnie conserve les risques et avantages, les produits et les charges sont comptabilisés selon leur montant brut.
- Dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie, les achats et les ventes de placements de portefeuille sont comptabilisés dans les activités d'investissement en raison de la nature à long terme de ces activités d'investissement, comme le détermine la direction.
- Les résultats de la Compagnie tiennent compte des jugements portés par la direction à l'égard de l'incidence de la situation actuelle des marchés du crédit, des actions ainsi que du change à l'échelle mondiale. La provision pour pertes sur créances futures, incluse dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie, est tributaire des notations des placements. La Compagnie a pour habitude d'utiliser les notations de tiers indépendants lorsqu'elles sont disponibles. La direction porte des jugements lorsqu'elle doit établir une notation pour les instruments qui ne se sont pas vus accorder de notation par un tiers.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les obligations, les prêts hypothécaires, les actions et les immeubles de placement. Les placements de portefeuille sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, détenus jusqu'à leur échéance ou encore comme des prêts et créances ou des instruments non financiers, selon l'intention de la direction relativement à la finalité et à la nature du placement. La Compagnie ne détient aucun placement classé comme détenu jusqu'à son échéance.

Les placements dans des obligations ou des actions normalement négociées activement sur un marché organisé ou pour lesquels la juste valeur peut être évaluée de façon fiable sont désignés ou classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou encore classés comme disponibles à la vente à la date de la transaction. Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs. Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements. Les placements à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, et les profits et les pertes latents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés sur les placements disponibles à la vente font l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat lorsque le placement est vendu. Les produits d'intérêts gagnés sur les obligations à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements, dans les comptes consolidés de résultat.

Les placements dans les actions dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable sont classés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés au coût. Les placements dans les actions de sociétés sur lesquelles la Compagnie exerce une influence notable mais dont elle n'a pas le contrôle sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Parmi ces placements figure le placement de la Compagnie dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

Les placements dans des titres hypothécaires et des obligations qui ne sont normalement pas négociés activement sur un marché public sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des provisions pour pertes sur créances. Les produits d'intérêts gagnés et les profits et les pertes réalisés à la vente de placements classés comme des prêts et créances sont comptabilisés au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital. Les immeubles de placement sont initialement évalués au coût, puis comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées au titre des produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat. Les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers ou en valoriser le capital, dont une partie négligeable est occupée par le propriétaire ou pour lesquels il n'existe aucune intention d'occupation à long terme, sont classés dans les immeubles de placement. Les biens immobiliers qui ne répondent pas à ces critères sont classés comme biens immobiliers occupés par leur propriétaire. Les immeubles loués qui auraient autrement été classés comme des immeubles de placement, s'ils avaient appartenu à la Compagnie, sont également inclus dans les immeubles de placement.

Évaluation à la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers reflète nécessairement la liquidité actuelle du marché et les primes de liquidité dont tiennent compte les méthodes d'établissement des prix de marché utilisées par la Compagnie.

Les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur des obligations désignées ou classées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net et couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif, sauf si les obligations sont considérées dépréciées.

Les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation des instruments comptabilisés à la juste valeur sont décrites ci-dessous:

Obligations – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des obligations classées et désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente est déterminée selon les cours acheteurs du marché provenant principalement de sources de prix de tiers indépendants. Lorsqu'il n'existe pas de cours publié sur un marché normalement actif, la juste valeur est déterminée selon des modèles d'évaluation. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours publiés sur un marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques à la date de clôture afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'obligations à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente.

La Compagnie évalue la juste valeur des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif en se basant sur des titres négociés sur un marché actif présentant des caractéristiques semblables, les cours obtenus auprès de courtiers, la méthode d'évaluation matricielle des prix, l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie ou des modèles d'évaluation internes. Cette méthode prend en considération des facteurs tels que le secteur d'activité de l'émetteur, la notation du titre et son échéance, son taux d'intérêt nominal, sa position dans la structure du capital de l'émetteur, les courbes des taux et du crédit, les taux de remboursement anticipé et d'autres facteurs pertinents. Les évaluations des obligations qui ne sont pas négociées sur un marché actif sont ajustées afin de tenir compte de l'illiquidité, et ces ajustements se fondent normalement sur des données de marché. Lorsque de telles données ne sont pas disponibles, les meilleures estimations de la direction sont alors utilisées.

Obligations et prêts hypothécaires – Prêts et créances

Aux seules fins de la présentation de l'information, la juste valeur des obligations et des prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus aux taux du marché pour des instruments semblables. Les données d'évaluation comprennent habituellement les rendements de référence et les écarts ajustés en fonction du risque basés sur les activités de crédit courantes et l'activité du marché actuelle.

Actions – À la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente

La juste valeur des actions négociées sur un marché actif est généralement déterminée selon le dernier cours acheteur du titre à la Bourse où celui-ci se négocie principalement. La juste valeur des actions pour lesquelles il n'existe pas de marché actif se fonde généralement sur d'autres techniques d'évaluation, comme l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'examen de la fluctuation du prix par rapport au marché, ainsi que l'utilisation de renseignements fournis par le gestionnaire du placement sous-jacent. La Compagnie maximise l'utilisation des données observables aux fins de l'évaluation de la juste valeur. La Compagnie obtient les cours du marché actif, lorsque ceux-ci sont disponibles, pour des actifs identiques afin d'évaluer à la juste valeur ses portefeuilles d'actions à la juste valeur par le biais du résultat net ou disponibles à la vente, à la date de clôture.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée en faisant appel à des services d'évaluation indépendants disposant des compétences pertinentes et reflète les ajustements effectués par la direction pour tenir compte des variations significatives des flux de trésorerie liés aux immeubles, des dépenses d'investissement ou de la conjoncture générale des marchés observées entre deux évaluations. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, notamment les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les conditions actuelles du marché. Les immeubles de placement en cours de construction sont évalués à la juste valeur si ces valeurs peuvent être déterminées de façon fiable. Ils sont autrement comptabilisés au coût.

Dépréciation

Les placements font individuellement l'objet d'examens réguliers afin de déterminer s'ils seront dépréciés. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la situation financière de l'émetteur, les conditions défavorables propres à un secteur ou à une région, une baisse de la juste valeur sans lien avec les taux d'intérêt, une faillite, une défaillance ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

Les placements sont réputés avoir subi une perte de valeur lorsqu'il existe une indication objective montrant que le recouvrement ultime des flux de trésorerie futurs ne peut plus être estimé de façon fiable. La juste valeur d'un placement n'est pas en soi un indicateur définitif de dépréciation, puisqu'elle peut être grandement influencée par d'autres facteurs, y compris la durée jusqu'à l'échéance et la liquidité de l'actif. Cependant, le prix sur le marché est pris en compte dans l'évaluation de la dépréciation.

En ce qui a trait aux obligations et aux prêts hypothécaires classés comme des prêts et créances et qui sont dépréciés, des provisions sont établies ou des radiations comptabilisées dans le but de ramener la valeur comptable à la valeur de réalisation nette. Dans la mesure du possible, la juste valeur du bien garantissant les prêts ou le prix du marché observable est utilisée aux fins de l'établissement de la valeur de réalisation nette. En ce qui a trait aux prêts disponibles à la vente ayant subi une perte de valeur qui sont comptabilisés à la juste valeur, la perte cumulée comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée dans les produits nets tirés des placements. Une perte de valeur sur un instrument de créance disponible à la vente est contrepassée s'il existe une indication objective d'un recouvrement durable. Les profits et les pertes sur les obligations classées ou désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont déjà comptabilisés dans les produits nets tirés des placements; par conséquent, toute réduction attribuable à la dépréciation de ces actifs sera comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. De plus, lorsqu'une perte de valeur a été établie, les intérêts ne sont plus comptabilisés et les intérêts courus sont contrepassés.

Prêts de titres

La Compagnie prend part à des prêts de titres par l'entremise de ses dépositaires de titres, qui agissent comme agents de prêt. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés et sont toujours présentés dans l'actif investi, car la Compagnie conserve d'importants risques et avantages ainsi que des avantages économiques relatifs aux titres prêtés.

b) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Dans le cas d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente ou comme des prêts et créances, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur de l'instrument au moment de l'acquisition et comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Dans le cas de passifs financiers autres que ceux classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction sont inscrits dans la valeur de l'instrument émis et sont comptabilisés en résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les comptes courants, les dépôts à un jour et les dépôts à terme dont l'échéance est de trois mois ou moins et qui sont détenus en vue de répondre aux besoins de liquidités à court terme. Les paiements nets en circulation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

d) Actifs du compte de négociation

Les actifs du compte de négociation sont constitués des placements dans, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire en Europe, lesquels sont comptabilisés à la juste valeur en fonction de la valeur liquidative. Les placements dans ces actifs sont inclus dans les autres actifs des bilans consolidés, et les profits et les pertes réalisés et latents sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

e) Débentures et autres instruments d'emprunt, et titres de fiducies de capital

Les débentures et autres instruments d'emprunt ainsi que les titres de fiducies de capital sont initialement comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat. Ces passifs sont décomptabilisés lorsque l'obligation est annulée ou lorsque les titres sont remboursés.

f) Autres actifs et autres passifs

Les autres actifs, qui comprennent les charges payées d'avance, les coûts d'acquisition différés et divers autres actifs, sont évalués au coût. Les autres passifs, qui comprennent les provisions au titre des produits différés et les découverts bancaires, sont évalués au coût. Les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi qui sont également inclus dans les autres actifs et les autres passifs sont évalués de la manière décrite à la note 2w).

g) Compte de participation

Les comptes de la Compagnie sont composés de deux principales sous-divisions, soit le compte de participation et le compte de l'actionnaire. Les passifs relatifs aux polices avec participation émises ou prises en charge par la Compagnie avant la démutualisation sont détenus dans des sous-comptes liés à des blocs fermés. Les passifs liés aux prestations garanties et aux autres prestations non garanties sont établis au moyen des hypothèses les plus probables. Si, à un moment donné, la valeur des actifs attribués à ces polices était, de l'avis de l'actuaire nommé, inférieure à celle des actifs requis à long terme pour soutenir les passifs de ces polices et les attentes raisonnables des titulaires de polices, des actifs ayant une valeur suffisante pour corriger la situation seraient d'abord virés des sous-comptes auxiliaires additionnels maintenus à cette fin au compte de participation et ensuite, si l'insuffisance était considérée comme permanente, du compte de l'actionnaire. Tout virement du compte de l'actionnaire serait imputé au bénéfice net attribuable à l'actionnaire.

La deuxième sous-division principale est composée des sous-comptes liés à des blocs ouverts qui comprennent l'ensemble des passifs relatifs aux nouvelles polices avec participation émises au moment de la démutualisation ou après celle-ci. Au moment de la démutualisation, des capitaux de lancement de 50 \$ ont été virés du surplus attribuable aux actionnaires au compte de participation. Le montant des capitaux de lancement ainsi qu'un rendement raisonnable peuvent être virés au compte de l'actionnaire lorsque les capitaux de lancement ne sont plus requis pour soutenir les nouvelles polices avec participation. Le virement de capitaux de lancement au compte de l'actionnaire correspondrait à un remboursement du capital et serait enregistré comme un rajustement du surplus attribuable à l'actionnaire. Un rendement raisonnable des capitaux de lancement sera constaté à titre de produits dans le compte de l'actionnaire et à titre de charge dans le compte de participation lorsqu'il sera payé. Jusqu'à maintenant, les capitaux de lancement ont été remboursés, à l'exception d'un montant de 20 \$ (15 \$ US).

h) Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise des produits financiers dérivés pour gérer les risques et couvrir ou gérer ses positions d'actif, de passif et de capitaux propres, y compris les honoraires et les produits tirés des placements. Les lignes directrices de la Compagnie interdisent l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

La Compagnie fournit à la note 28 des informations à l'égard du risque de crédit maximal, du risque de crédit futur, du risque de crédit équivalent et de l'équivalent pondéré en fonction du risque, tel que le prescrit le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (le BSIF).

Tous les dérivés, y compris ceux incorporés à des contrats financiers et non financiers qui ne sont pas étroitement liés aux contrats hôtes, sont comptabilisés à la juste valeur dans les bilans consolidés. La méthode de comptabilisation des profits et des pertes réalisés et latents sur la juste valeur dépend de la désignation ou non des dérivés comme instruments de couverture. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements des comptes consolidés de résultat. Les profits et les pertes réalisés et latents liés aux dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont comptabilisés en fonction de la nature de l'élément couvert.

Les dérivés sont évalués en tenant compte des transactions sur le marché et d'autres données de marché, lorsque cela est possible, y compris les données utilisées comme intrants dans les modèles, les cours obtenus auprès de courtiers ou d'autres sources de prix dont le degré de transparence est jugé raisonnable. Lorsque des modèles sont utilisés, leur sélection est fonction des modalités contractuelles et des risques propres à chaque instrument, ainsi que de la disponibilité des données sur les prix du marché. En général, la Compagnie utilise des modèles similaires pour évaluer des instruments similaires. Les modèles d'évaluation nécessitent l'utilisation de différentes données, notamment les modalités contractuelles, les taux et les prix de marché, les courbes de taux et du crédit, l'estimation de la volatilité, les taux de remboursement anticipé et les corrélations entre ces données.

Pour être admissible à la comptabilité de couverture, la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit respecter plusieurs conditions strictes en matière de documentation, de probabilité de réalisation, d'efficacité de la couverture et de fiabilité de l'évaluation. Si ces conditions ne sont pas respectées, la relation n'est pas admissible à la comptabilité de couverture, et l'élément couvert et l'instrument de couverture sont alors comptabilisés de façon distincte comme s'il n'y avait pas de relation de couverture.

Lorsqu'il y a présence d'une relation de couverture, la Compagnie documente toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs en matière de gestion du risque et la stratégie qu'elle emploie pour conclure diverses opérations de couverture. Ce processus consiste notamment à rattacher tous les dérivés utilisés dans des opérations de couverture à des actifs et à des passifs précis figurant aux bilans consolidés, ou encore à des engagements fermes ou à des transactions prévues précis. La Compagnie détermine aussi, au commencement de la couverture et de façon continue par la suite, si les dérivés qui servent aux opérations de couverture permettent de compenser de façon efficace les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts. La Compagnie évalue l'efficacité de la couverture chaque trimestre en effectuant des tests de corrélation. La comptabilité de couverture est abandonnée lorsque la couverture n'y est plus admissible.

Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables

En ce qui a trait aux dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements.

Couvertures de la juste valeur

En ce qui a trait aux couvertures de la juste valeur, les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et du risque couvert sont comptabilisées dans les produits nets tirés des placements, et toute tranche inefficace de la couverture est immédiatement comptabilisée dans les produits nets tirés des placements.

À l'heure actuelle, la Compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de la juste valeur.

Couvertures de flux de trésorerie

En ce qui a trait aux couvertures de flux de trésorerie, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée de la même façon que l'élément couvert dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les produits nets tirés des placements au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le bénéfice net. Les profits et les pertes sur les couvertures de flux de trésorerie font immédiatement l'objet d'un reclassement des autres éléments du résultat global aux produits nets tirés des placements s'il devient probable que l'opération prévue n'aura pas lieu.

La Compagnie ne détient aucun instrument désigné comme couverture de flux de trésorerie.

Couvertures d'investissement net

En ce qui a trait aux couvertures d'investissement net, la tranche efficace des variations de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, alors que la tranche inefficace est comptabilisée immédiatement dans les produits nets tirés des placements. Les profits (pertes) de change latents sur les instruments sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et seront reclassés en résultat net à la sortie des établissements à l'étranger.

À l'heure actuelle, la Compagnie détient un instrument désigné comme couverture d'investissement net.

i) Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hôte qui a pour effet de faire varier les flux de trésorerie de l'hôte d'une manière semblable à un dérivé, sur la base d'un taux d'intérêt, du prix d'un instrument financier, d'un cours de change, d'un indice sous-jacent ou d'une autre variable spécifiée. Les dérivés incorporés sont traités comme des contrats séparés et sont comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques et leurs risques économiques ne sont pas étroitement liés aux risques et caractéristiques du contrat hôte, et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le biais des comptes consolidés de résultat. Les dérivés incorporés qui satisfont à la définition de contrats d'assurance sont évalués et comptabilisés comme des contrats d'assurance.

i) Écart de change

La Compagnie exerce ses activités dans plusieurs monnaies fonctionnelles. Les états financiers consolidés de la Compagnie sont présentés en dollars canadiens, car il s'agit de la présentation la plus pertinente pour les utilisateurs des états financiers. En ce qui a trait aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente, les écarts de change découlant de la conversion des éléments monétaires qui font partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger sont comptabilisés en profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global.

Aux fins de la présentation des états financiers consolidés, les actifs et les passifs sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur aux dates des bilans, et tous les produits et charges sont convertis selon une moyenne des cours quotidiens. Les profits et les pertes de change latents liés à la conversion de l'investissement net de la Compagnie dans ses établissements à l'étranger sont présentés séparément à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes latents seront comptabilisés proportionnellement dans les produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat lorsqu'une cession de l'investissement dans les établissements à l'étranger aura eu lieu.

Les profits ou les pertes de change sur les opérations réalisées par la Compagnie en monnaies étrangères sont inclus dans les produits nets tirés des placements.

k) Avances consenties aux titulaires de polices

Les avances consenties aux titulaires de polices sont classées dans les prêts et créances et évaluées au coût amorti. Le montant des avances consenties aux titulaires de polices correspond au solde du capital non remboursé de ces avances, et les avances sont totalement garanties par les valeurs de rachat des polices visées. La valeur comptable des avances consenties aux titulaires de polices correspond approximativement à leur juste valeur.

Traités de réassurance

Dans le cours normal des activités, la Compagnie utilise des produits de réassurance de façon à limiter les pertes qui pourraient découler de certains risques et elle fournit également de tels produits. La réassurance prise en charge désigne la prise en charge par la Compagnie de certains risques d'assurance d'une autre société. La réassurance cédée vise le transfert du risque d'assurance et des primes connexes à un ou à plusieurs réassureurs qui partageront les risques. Dans l'éventualité où lesdits réassureurs ne peuvent respecter leurs obligations à cet égard, la Compagnie demeure responsable auprès de ses titulaires de polices en ce qui a trait à la partie réassurée. Par conséquent, des provisions sont constituées à l'égard des montants liés aux traités de réassurance jugés irrécouvrables.

Les traités de réassurance sont des contrats d'assurance et sont classés conformément à ce qui est décrit à la rubrique Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement de la présente note. Les primes, les commissions et les règlements de sinistres liés à la réassurance prise en charge, ainsi que les actifs au titre des cessions en réassurance relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement, sont comptabilisés conformément aux modalités du traité de réassurance sous-jacent. Les actifs au titre des cessions en réassurance font l'objet de tests de dépréciation réguliers afin de déceler les événements qui pourraient entraîner leur dépréciation. Différents facteurs sont pris en compte par la Compagnie au moment d'évaluer la dépréciation, y compris, sans s'y limiter, la recouvrabilité des montants à recevoir conformément aux modalités du contrat. La valeur comptable d'un actif au titre des cessions en réassurance est ajustée par l'intermédiaire d'un compte de correction de valeur, et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat.

Les profits et les pertes lors de l'achat de réassurance sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat immédiatement à la date de l'achat, en vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan.

Les montants bruts des actifs et des passifs liés à la réassurance sont présentés dans les bilans consolidés. Les estimations à l'égard du montant des passifs cédés aux réassureurs ont été effectuées en fonction du passif lié aux sinistres qui est associé aux risques réassurés.

m) Fonds détenus par des assureurs cédants et fonds détenus en vertu de traités de réassurance

Sur le plan de l'actif, les fonds détenus par des assureurs cédants sont des actifs qui seraient normalement payés à la Compagnie, mais qui sont retenus par le cédant afin de réduire le risque de crédit potentiel. Dans certaines formes de traités de réassurance, il est d'usage pour le cédant de retenir des montants selon la méthode des fonds retenus, lesquels couvrent les passifs relatifs aux contrats d'assurance ou d'investissement cédés. Lorsque la Compagnie gère le portefeuille d'actifs sous-jacents, elle conserve le risque de crédit lié aux actifs sous forme de fonds retenus. Le solde des fonds retenus dont la Compagnie assume le risque de crédit est évalué à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents, et la variation de cette juste valeur est comptabilisée dans les produits nets tirés des placements. Se reporter à la note 6 pour plus de détails sur les fonds détenus par des assureurs cédants qui sont gérés par la Compagnie. Les autres fonds détenus par des assureurs cédants constituent des obligations générales du cédant et sont affectés en garantie des passifs relatifs aux contrats d'assurance repris des cédants. Les actifs sous forme de fonds retenus liés à ces contrats n'ont pas de date d'échéance fixe, leur libération reposant habituellement sur le règlement différé des passifs relatifs aux contrats d'assurance correspondants.

Sur le plan du passif, les fonds détenus en vertu de traités de réassurance se composent essentiellement de montants retenus par la Compagnie relativement à des activités cédées et comptabilisés selon la méthode des fonds retenus. La Compagnie retient des actifs liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance cédés afin de réduire le risque de crédit.

n) Regroupement d'entreprises, goodwill et immobilisations incorporelles

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés à l'aide de la méthode de l'acquisition. La Compagnie détermine et classe, conformément à ses politiques comptables, tous les actifs acquis et les passifs repris en date de l'acquisition. Le goodwill représente l'excédent de la contrepartie de l'acquisition sur la juste valeur de l'actif net des filiales acquises de la Compagnie. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles représentent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et indéterminée des filiales acquises de la Compagnie ainsi que les logiciels acquis ou développés à l'interne par la Compagnie. Les immobilisations incorporelles à durée déterminée comprennent la valeur de la technologie et des logiciels, certains contrats conclus avec les clients et les canaux de distribution. Ces immobilisations incorporelles à durée déterminée sont amorties sur leur durée d'utilité estimative, qui, généralement, s'établit entre 3 et 30 ans.

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée comprennent la valeur des marques. Les immobilisations incorporelles sont considérées comme ayant une durée indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère des entrées nettes de trésorerie pour la Compagnie. Les facteurs pertinents à considérer pour déterminer qu'une immobilisation incorporelle a une durée indéterminée sont entre autres les cycles de vie des produits. l'obsolescence potentielle, la stabilité du secteur d'activité et la position concurrentielle. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Test de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation tous les ans, ou plus souvent si les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir dépréciation. Les immobilisations incorporelles avant déià subi une perte de valeur font l'objet d'un examen à chaque date de clôture afin d'évaluer si une reprise est nécessaire. Si certaines conditions sont respectées, la Compagnie sera tenue de contrepasser le montant de la charge pour perte de valeur ou une partie de ce montant.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été attribués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auguel les actifs font l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel les actifs ont été attribués à leur valeur recouvrable. Si la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable, une perte de valeur d'un montant correspondant à cet excédent est comptabilisée.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur des actifs diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

Les immobilisations incorporelles à durée déterminée font l'objet d'un examen annuel en vue de vérifier l'existence d'indices de dépréciation et d'évaluer si le mode et la période d'amortissement sont appropriés. Si des indices de dépréciation sont identifiés, un test de dépréciation est effectué et soit l'amortissement de ces immobilisations est ajusté, soit on juge que la perte de valeur est nécessaire.

o) Comptabilisation des produits

Les primes pour tous les types de contrats d'assurance ainsi que pour les contrats comportant des risques de morbidité et de mortalité limités sont généralement constatées dans les produits lorsqu'elles sont exigibles et que leur recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sur les obligations et les prêts hypothécaires sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de percevoir le paiement est établi, soit à la date ex-dividende pour les actions cotées en Bourse et, habituellement, à la date d'avis ou à la date à laquelle les actionnaires ont approuvé le dividende pour les instruments de capital-investissement.

Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les loyers reçus des locataires aux termes de contrats de location, ainsi que les recouvrements de sommes engagées au titre de l'impôt foncier et des coûts d'exploitation. Les produits locatifs liés à des contrats comportant des hausses contractuelles de loyer et des périodes de location gratuite sont comptabilisés de façon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les honoraires et autres produits comprennent surtout les honoraires gagnés pour la gestion des actifs des fonds distincts et la prestation de services de gestion. Les honoraires et autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus et que leur montant peut être raisonnablement estimé.

La Compagnie a conclu des accords avec des sous-conseillers en vertu desquels la Compagnie conserve l'obligation primaire envers le client. Par conséquent, les honoraires gagnés sont présentés sur une base brute et la charge connexe liée aux sous-conseillers est inscrite au titre des charges d'exploitation et frais administratifs.

p) Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Les biens immobiliers occupés par leur propriétaire et les immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé de manière à amortir complètement le coût des actifs selon un mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative. de la façon suivante :

> Biens immobiliers occupés par leur propriétaire De 15 à 20 ans Mobilier et agencements De 5 à 10 ans Autres immobilisations corporelles De 3 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un examen au moins une fois par année et sont ajustés au besoin.

q) Coûts d'acquisition différés

Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les autres actifs. Ceux-ci sont comptabilisés au titre des actifs s'ils sont marginaux et qu'ils ont été engagés dans le cadre de l'établissement du contrat, et sont principalement amortis de façon linéaire sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

r) Fonds distincts

L'actif et le passif des fonds distincts découlent de contrats en vertu desquels tous les risques financiers liés aux actifs connexes reposent sur les titulaires de polices, et ils sont présentés séparément dans les bilans consolidés. L'actif et le passif sont comptabilisés à un montant égal à la juste valeur du portefeuille d'actifs sous-jacents. Les produits tirés des placements et la variation de la juste valeur de l'actif des fonds distincts sont contrebalancés par une variation correspondante du passif des fonds distincts.

s) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

Classement des contrats

Si le contrat comporte un risque d'assurance important, les produits de la Compagnie sont classés, lors de la prise d'effet du contrat, comme des contrats d'assurance conformément à IFRS 4, Contrats d'assurance (IFRS 4). Il existe un risque d'assurance important lorsque la Compagnie accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Compagnie sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et quelle sera la somme qu'elle serait alors tenue de payer. Se reporter à la note 12 pour une analyse du risque d'assurance.

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance important, il sera classé à titre de contrat d'investissement. Les contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire sont comptabilisés conformément à IFRS 4 et ceux qui n'en comportent pas sont comptabilisés selon IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La Compagnie n'a classé aucun contrat à titre de contrats d'investissement comportant des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance après la prise d'effet si le risque d'assurance devient important. Un contrat classé à titre de contrat d'assurance lors de sa prise d'effet demeure un contrat d'assurance jusqu'à l'extinction ou l'expiration de l'ensemble des droits et des obligations.

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, c'est-à-dire le risque d'une variation future possible d'un ou de plusieurs des éléments suivants : taux d'intérêt, prix d'une marchandise, taux de change ou notation. Se reporter à la note 7 pour une analyse de la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance représentent les montants qui, en plus des primes et des produits tirés des placements futurs, sont requis pour le paiement des prestations futures, des participations des titulaires de polices, des commissions et des frais afférents à l'administration de toutes les polices d'assurance et de rentes en vigueur de la Compagnie. L'actuaire nommé par la Compagnie a pour responsabilité de déterminer le montant des passifs afin de constituer les provisions requises pour couvrir les obligations de la Compagnie à l'égard des titulaires de polices. L'actuaire nommé calcule le montant des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon des pratiques actuarielles généralement reconnues, conformément aux normes établies par l'Institut canadien des actuaires. La méthode utilisée est la méthode canadienne axée sur le bilan, laquelle tient compte des événements futurs prévus afin de déterminer le montant de l'actif actuellement requis en vue de couvrir toutes les obligations futures, et nécessite une part importante de jugement.

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les passifs relatifs aux contrats d'investissement sont évalués à la juste valeur, qui est déterminée grâce aux flux de trésorerie actualisés à l'aide des courbes de rendement des instruments financiers présentant des caractéristiques similaires en ce qui a trait aux flux de trésorerie.

t) Provisions au titre des produits différés

Sont incluses dans les autres passifs les provisions au titre des produits différés liés aux contrats d'investissement. Celles-ci sont amorties de façon linéaire afin que les frais initiaux liés aux polices soient constatés sur la durée de la police, mais pas au-delà de 20 ans.

u) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la période représente la somme de l'impôt sur le résultat exigible et de l'impôt sur le résultat différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé en résultat à titre de charge ou de produit, sauf s'il se rapporte à des éléments comptabilisés hors résultat, dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt sur le résultat est aussi comptabilisé hors résultat.

Impôt exigible

L'impôt sur le résultat est calculé selon le bénéfice imposable de l'exercice. Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période en cours et des périodes précédentes sont évalués au montant que la Compagnie s'attend à payer aux administrations fiscales (ou à recouvrer auprès de celles-ci) selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans chaque territoire visé. Un actif et un passif d'impôt exigible peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et que l'entité a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une provision pour impôt incertain est évaluée lorsque cet impôt atteint le seuil de probabilité aux fins de constatation, évaluation qui est fondée sur l'approche de la moyenne pondérée par les probabilités.

Impôt différé

L'impôt différé représente l'impôt à payer ou à recouvrer au titre des différences entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les états financiers et les bases fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable, et il est comptabilisé selon la méthode du report variable. En général, des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et des actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles, les pertes fiscales inutilisées et les reports en avant pourront être imputés, sera disponible.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que l'entité enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition qui devraient s'appliquer pour l'année au cours de laquelle les actifs seront réalisés ou les passifs réglés, selon les taux d'imposition et les lois fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif et un passif d'impôt différé peuvent être compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et que l'impôt différé est lié à une même entité imposable et à une même administration fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture, et elle est réduite si la disponibilité d'un bénéfice imposable suffisant pour utiliser en tout ou en partie ces actifs d'impôt différé cesse d'être probable. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réexaminés à chaque date de clôture, et ils sont comptabilisés si la disponibilité d'un bénéfice imposable futur suffisant pour recouvrer ces actifs d'impôt différé devient probable.

Les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales et des entreprises associées, sauf si le groupe est en mesure de déterminer la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable qu'elle ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

v) Prestations aux titulaires de polices

Les prestations aux titulaires de polices comprennent les montants des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie, les versements échus, les paiements de rentes et les rachats. Les montants bruts des prestations et des réclamations liées aux contrats d'assurance-vie comprennent les coûts au titre de toutes les réclamations présentées au cours de l'exercice et le règlement des réclamations. Les sinistres-décès et les rachats sont comptabilisés en fonction des avis reçus. Les versements échus et les paiements de rentes sont comptabilisés à l'échéance.

w) Régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

La Compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. La Compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi.

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies et le coût correspondant des services rendus au cours de la période sont déterminés à l'aide de la méthode des unités de crédit projetées (note 23). L'actif des régimes de retraite est comptabilisé à la juste valeur.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la Compagnie et de ses filiales, les coûts des services et les charges d'intérêts nettes sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat. Les coûts des services comprennent le coût des services rendus au cours de la période, les frais administratifs, le coût des services passés et l'incidence des réductions et des liquidations. Pour déterminer les charges d'intérêts nettes (les produits d'intérêts nets) qui sont comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, la Compagnie applique un taux d'actualisation sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies, lequel taux d'actualisation est déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés de haute qualité sur le marché, à l'ouverture de l'exercice.

En ce qui a trait aux régimes à prestations définies de la Compagnie et de ses filiales, les réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies découlant du rendement inférieur (supérieur) des actifs sur les produits d'intérêts, les écarts actuariels et les changements apportés au plafond de l'actif sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

La Compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. Dans le cas des régimes à cotisations définies de la Compagnie et de ses filiales, le coût des services rendus au cours de la période est comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat.

x) Capital social et surplus

Les instruments financiers émis par la Compagnie sont classés dans le capital social s'ils représentent une participation résiduelle dans l'actif de la Compagnie. Les actions privilégiées sont classées dans les capitaux propres si elles ne sont pas remboursables, ou si elles sont rachetables uniquement au gré de la Compagnie et que les dividendes sont discrétionnaires. Les coûts marginaux directement imputables à l'émission de capital social sont portés en réduction des capitaux propres, déduction faite de l'impôt sur le résultat.

Le cumul des autres éléments de bénéfice global (de perte globale) représente le total des profits et des pertes de change latents à la conversion des établissements à l'étranger, des profits et des pertes latents sur les actifs disponibles à la vente, des profits et des pertes latents sur les couvertures de flux de trésorerie, et des réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'impôt, le cas échéant.

Les participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales représentent la proportion des capitaux propres attribuable aux actionnaires minoritaires.

Le surplus attribuable au compte de participation représente la proportion des capitaux propres attribuable au compte de participation de la Compagnie et de ses filiales.

v) Paiements fondés sur des actions

Lifeco offre à certains dirigeants et salariés de Lifeco et de ses sociétés liées un régime d'options sur actions (le régime d'options sur actions de Lifeco) qui prévoit l'attribution d'options sur des actions ordinaires de Lifeco.

La Compagnie utilise la méthode fondée sur la juste valeur pour calculer la charge de rémunération liée aux actions et aux options sur actions attribuées aux employés en vertu du régime d'options sur actions de la Compagnie (note 22). La charge de rémunération est portée en augmentation de la charge de rémunération dans les comptes consolidés de résultat sur la période d'acquisition des droits liés aux options attribuées.

La Compagnie dispose de régimes d'unités d'actions différées auxquels participent les administrateurs de la Compagnie. Les droits des unités émises aux termes de ces régimes sont acquis au moment de l'attribution. La Compagnie comptabilise une hausse des charges d'exploitation et des frais administratifs pour les unités attribuées aux termes des régimes d'unités d'actions différées.

Certains employés de la Compagnie ont le droit de participer au régime d'unités d'actions liées au rendement. Les droits des unités émises aux termes de ce régime sont acquis sur une période de trois ans. La Compagnie utilise la méthode de la juste valeur pour comptabiliser la charge de rémunération liée aux unités attribuées aux termes du régime, et elle inscrit une augmentation correspondante du passif selon la valeur de marché des actions ordinaires de Lifeco.

La Compagnie a un plan d'achat d'actions pour les employés selon lequel, sous réserve du respect de certaines conditions, la Compagnie versera des cotisations équivalentes à celles des employés, jusqu'à concurrence d'un certain montant, en vue d'acheter des actions ordinaires de Lifeco. Les cotisations de la Compagnie sont passées en charges dans les charges d'exploitation et frais administratifs à mesure qu'elles sont engagées.

Contrats de location z)

Les contrats de location aux termes desquels la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété ne sont pas transférés sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués aux termes des contrats de location simple, en vertu desguels la Compagnie est locataire, sont imputés au bénéfice net sur la période d'utilisation.

Lorsque la Compagnie est le bailleur aux termes d'un contrat de location simple pour un immeuble de placement, les actifs qui font l'objet du contrat de bail sont présentés dans les bilans consolidés. Les produits tirés de ces contrats de location sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat de facon linéaire pendant toute la durée du contrat.

Les investissements dans un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés à titre de contrats de location-financement. La Compagnie est le bailleur en vertu d'un contrat de location-financement et l'investissement est constaté dans les débiteurs à un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location, lequel représente la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à recevoir du preneur et est présenté dans les bilans consolidés. Une partie des paiements reçus du preneur sont comptabilisés dans les produits tirés des contrats de location-financement et le reste est porté en diminution des créances liées à des contrats de location-financement. Les produits tirés des contrats de location-financement sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat à un taux de rentabilité périodique constant sur l'en-cours de l'investissement net de la Compagnie dans le contrat de location-financement.

aa) Secteurs opérationnels

Les secteurs opérationnels ont été établis en fonction de rapports internes que le chef de la direction de la Compagnie examine régulièrement afin d'affecter des ressources à ces secteurs et d'en évaluer la performance. Les secteurs à présenter de la Compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation des secteurs sont les suivantes : Assurance individuelle, Gestion du patrimoine, Assurance collective, Exploitation européenne et réassurance, Exploitation américaine et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie. Chacune de ces unités d'exploitation exerce des activités dans le secteur des services financiers, et les produits sont principalement tirés de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des produits d'assurance créances et de ventes directes, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités et les transactions qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans l'unité Exploitation générale.

ab) Méthodes comptables futures

Le tableau ci-après présente les IFRS publiées par l'IASB qui pourraient avoir des répercussions sur la Compagnie :

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 4, Contrats d'assurance	En septembre 2016, l'IASB a publié une modification à IFRS 4, Contrats d'assurance (IFRS 4). La modification, intitulée « Application d'IFRS 9, Instruments financiers, et d'IFRS 4, Contrats d'assurance », propose deux options aux compagnies d'assurance admissibles pour répondre à la volatilité qui pourrait résulter de la mise en œuvre d'IFRS 9, Instruments financiers (IFRS 9), avant l'entrée en vigueur de la nouvelle norme proposée sur les contrats d'assurance. Voici ces deux options :
	 Approche du report – permet de reporter la mise en œuvre d'IFRS 9 jusqu'en 2021 ou jusqu'à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance, selon la première éventualité. Approche par superposition – permet de comptabiliser la volatilité qui pourrait découler de l'application d'IFRS 9 dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.
	La Compagnie est admissible aux termes de cette modification et elle appliquera l'approche du report afin de permettre l'adoption simultanée d'IFRS 9 et de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance le 1 ^{er} janvier 2021.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
IFRS 9, Instruments financiers	En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, <i>Instruments financiers</i> , qui remplacera IAS 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i> . La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :
	 le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier; la dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues; la comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.
	Compte tenu de l'application de l'approche du report, comme il est indiqué ci-dessus, la norme entrera en vigueur pour la Compagnie le 1er janvier 2021.
IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> , qui constitue une norme unique de comptabilisation des produits en vue d'harmoniser la présentation des produits tirés de contrats avec des clients et des coûts connexes. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers ne sont pas assujettis aux exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits. Une société comptabiliserait les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.
	En septembre 2015, l'IASB a publié une modification à IFRS 15 qui prévoit le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de la norme, la faisant ainsi passer du 1 ^{er} janvier 2017 au 1 ^{er} janvier 2018.
	En avril 2016, une nouvelle modification à IFRS 15 a été publiée afin de clarifier les exigences de la norme et de fournir d'autres mesures d'allégement transitoire pour les sociétés qui mettent en œuvre la norme.
	La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme. La Compagnie ne s'attend pas à ce que cette norme ait une incidence importante, mais elle n'est pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers.
IFRS 16, Contrats de location	En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, Contrats de location, qui énonce de nouvelles directives quant à la manière de déterminer les contrats de location, et qui annonce un nouveau modèle comptable pour les preneurs qui repose sur le droit d'utilisation, lequel remplacera les modèles comptables de contrat de location simple et de contrat de location-financement qui existent actuellement. Selon le nouveau modèle comptable, en règle générale, tous les preneurs seront tenus de comptabiliser les actifs et les passifs provenant d'un contrat de location au bilan, initialement à la valeur actualisée des paiements inévitables au titre de la location pour l'ensemble des contrats de location d'une durée maximum possible de plus de 12 mois.
	Contrairement aux changements importants concernant les preneurs, la nouvelle norme conservera plusieurs aspects clés du modèle comptable actuel pour les bailleurs.
	Cette norme entre en vigueur le 1er janvier 2019. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme, mais elle n'est pas en mesure pour l'instant de fournir une estimation fiable des effets qu'aura cette norme sur ses états financiers.

Nouvelle norme	Sommaire des modifications à venir
Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016	En décembre 2016, l'IASB a publié les <i>Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016</i> dans le cadre de son processus en cours visant à gérer efficacement les modifications non urgentes à portée limitée des IFRS. Cette publication comporte des modifications relatives à trois normes, soit IFRS 12, <i>Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités</i> , IFRS 1, <i>Première application des Normes internationales d'information financière</i> , et IAS 28, <i>Participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i> .
	Les modifications à IFRS 12 entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017, alors que les modifications à IFRS 1 et à IAS 28 entrent en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018. L'adoption de ces modifications n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.
IAS 40, Immeubles de placement	En décembre 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 40, <i>Immeubles de placement</i> , afin de clarifier les exigences relatives aux transferts, entrées ou sorties, de la catégorie immeubles de placement.
	Cette modification entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.
IAS 7, Tableau des flux de trésorerie	En janvier 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 7, <i>Tableau des flux de trésorerie</i> , visant la présentation d'informations supplémentaires pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les changements dans les passifs découlant d'activités de financement.
	Cette modification entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017. L'adoption de cette modification n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Compagnie.
IFRS 2, Paiement fondé sur des actions	En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à portée limitée d'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions, afin de clarifier la comptabilisation de certaines transactions dont le paiement est fondé sur des actions.
	Ces modifications entrent en vigueur le 1er janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de ces modifications.
IAS 12, Impôts sur le résultat	En janvier 2016, l'IASB a publié une modification à IAS 12, <i>Impôts sur le résultat</i> , afin de clarifier la manière de comptabiliser des actifs d'impôt différé pour pertes latentes sur les instruments d'emprunt évalués à la juste valeur.
	Cette modification entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2017. L'adoption de cette modification n'aura pas d'incidence sur les états financiers consolidés de la Compagnie.
IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	En décembre 2016, l'IASB a publié IFRIC 22, <i>Transactions en monnaie</i> étrangère et contrepartie anticipée, qui fournit des exigences à l'égard du taux de change à utiliser dans la présentation de transactions en monnaie étrangère pour lesquelles le paiement est versé ou reçu de façon anticipée.
	Cette interprétation entre en vigueur le 1 ^{er} janvier 2018. La Compagnie évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette interprétation.

3. Acquisitions d'entreprises

Le 1er août 2016, la Compagnie a conclu, par l'intermédiaire d'une filiale irlandaise en propriété exclusive indirecte, Irish Life Group Limited (Irish Life), l'acquisition d'Aviva Health Insurance Ireland Limited (Aviva Health), une compagnie irlandaise d'assurance-maladie, et a pris contrôle de GloHealth Financial Services Limited (GloHealth), une société dans laquelle Irish Life détenait déjà une participation de 49 %. La juste valeur de la participation de 49 % dans GloHealth se chiffrait à 32 \$ à l'acquisition, ce qui comprend une hausse de 24 \$ de la juste valeur qui a été comptabilisée dans les produits nets tirés des placements pour la période close le 31 décembre 2016. La Compagnie détient maintenant une participation de 100 % dans GloHealth.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, la Compagnie a achevé son évaluation exhaustive de la juste valeur de l'actif net acquis d'Aviva Health et de GloHealth et de la répartition du prix d'acquisition. Par conséquent, le goodwill initial de 126 \$ présenté dans les états financiers intermédiaires au 30 septembre 2016 et comptabilisé lors de l'acquisition d'Aviva Health et de GloHealth a été rajusté au cours du quatrième trimestre de 2016. Des ajustements ont été apportés aux montants provisoires présentés dans les états financiers intermédiaires non audités au 30 septembre 2016 au titre de la comptabilisation et de l'évaluation des immobilisations incorporelles.

Le tableau suivant contient les montants attribués aux actifs acquis, au goodwill, aux passifs repris et à la contrepartie éventuelle le 1er août 2016, présentés au 31 décembre 2016 pour Aviva Health et GloHealth:

Actifs acquis et goodwill

Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 \$
Placements de portefeuille	123
Actifs au titre des cessions en réassurance	242
Autres actifs	292
Immobilisations incorporelles	35
Goodwill	95
Total des actifs acquis et du goodwill	872 \$
Passifs repris et contrepartie éventuelle	
Passifs relatifs aux contrats d'assurance	360 \$
Autres passifs	318
Contrepartie éventuelle	37
Total des passifs repris et de la contrepartie éventuelle	715 \$

Le tableau suivant présente la variation de la valeur comptable du goodwill relatif à l'acquisition pour la période du 30 septembre au 31 décembre :

Goodwill présenté antérieurement au 30 septembre 2016	126 \$
Comptabilisation et évaluation des immobilisations incorporelles	(35)
Passifs d'impôt différé et autres ajustements apportés à la répartition du prix d'acquisition	4
Goodwill présenté au 31 décembre 2016	95 \$

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net et correspond aux synergies ou aux avantages économiques futurs découlant des autres actifs acquis qui ne sont pas identifiés individuellement et comptabilisés séparément dans l'acquisition. Le goodwill n'est pas déductible à des fins fiscales.

Aviva Health est devenue Irish Life Health, une entité regroupant les activités d'Aviva Health et de GloHealth, qui a fourni un apport de 117 \$ aux produits et entraîné des pertes nettes de 8 \$, qui comprennent des coûts d'acquisition et de restructuration de 13 \$, depuis la date d'acquisition jusqu'au 31 décembre 2016. Ces montants sont inclus dans les comptes consolidés de résultat et les états consolidés du résultat global.

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2016	2015
Tula consis	4.440 \$	4 004 0
Trésorerie	1 118 \$	1 281 \$
Dépôts à court terme	821	468
Total	1 939 \$	1 749 \$

Au 31 décembre 2016, un montant en trésorerie de 171 \$ était soumis à restrictions par la Compagnie (147 \$ au 31 décembre 2015). Il s'agissait de trésorerie détenue en fidéicommis aux fins d'ententes de réassurance ou auprès des organismes de réglementation, de fonds détenus en vertu de certaines ententes d'indemnité, de fonds des clients détenus par des courtiers et de montants en espèces détenus en mains tierces.

5. Placements de portefeuille

a) Les valeurs comptables et les justes valeurs estimatives des placements de portefeuille sont les suivantes:

	201	6	2015	
	Valeur	Juste	Valeur	Juste
	comptable	valeur	comptable	valeur
Obligations			•	
Désignées comme étant à la juste valeur par le				
biais du résultat net ⁽¹⁾	45 771 \$	45 771 \$	45 836 \$	45 836 \$
Classées comme étant à la juste valeur par le				
biais du résultat net ⁽¹⁾	62	62	111	111
Disponibles à la vente	6 338	6 338	6 554	6 554
Prêts et créances	7 787	8 699	7 674	8 441
	59 958	60 870	60 175	60 942
Prêts hypothécaires				
Résidentiels	1 697	1 808	1 717	1 876
Biens commerciaux	4 913	5 432	5 800	6 438
	6 610	7 240	7 517	8 314
Actions				
Désignées comme étant à la juste valeur par le				
biais du résultat net ⁽¹⁾	2 445	2 445	2 212	2 212
Disponibles à la vente	1	1	2	2
Disponibles à la vente, au coût ⁽²⁾	135	135	127	127
Méthode de la mise en équivalence	193	193	219	219
	2 774	2 774	2 560	2 560
Immeubles de placement	3 033	3 033	3 703	3 703
Total	72 375 \$	73 917 \$	73 955 \$	75 519 \$

⁽¹⁾ Un actif financier est désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il élimine ou réduit considérablement une non-concordance comptable. Les variations de la juste valeur des actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compensées par les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance, car l'évaluation des passifs relatifs aux contrats d'assurance est déterminée en fonction des actifs qui couvrent les passifs.

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale s'il fait partie d'un portefeuille dont les titres sont négociés activement dans le but de générer des produits tirés des placements.

⁽²⁾ Comme la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les placements sont détenus au coût.

5. Placements de portefeuille (suite)

b) Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires par durée à courir jusqu'à l'échéance :

	Duré				
	1 an ou moins	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Obligations Prêts hypothécaires	7 086 \$ 119	10 368 \$ 1 211	42 469 \$ 5 225	59 923 \$ 6 555	
Total	7 205 \$ 11 579 \$ 47 694		47 694 \$	66 478 \$	
	Dure				
	1 an	Plus de 1 an	Plus de		
	ou moins	à 5 ans	5 ans	Total	
Obligations	6 822 \$	11 038 \$	42 269 \$	60 129 \$	
Prêts hypothécaires Total	7 039 \$	942 11 980 \$	6 329 48 598 \$	7 488 67 617 \$	
Total	7 059 ψ	11 900 ф	+0 090 ψ	07 017 ψ	

Les tableaux ci-dessus excluent la valeur comptable des obligations et des prêts hypothécaires ayant subi une dépréciation, car le moment précis de la recouvrabilité est inconnu.

c) La rubrique qui suit présente certaines actions pour lesquelles le bénéfice est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence :

Les actions comprennent la participation de 30,43 % que la Compagnie détient (30,43 % au 31 décembre 2015), par l'entremise d'Irish Life, dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande.

	2016	2015
Valeur comptable au début de l'exercice	218 \$	191 \$
Quote-part du bénéfice global d'Allianz comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence	2	18
Dividendes reçus	(18)	(4)
Fluctuations des taux de change	(10)	13
Valeur comptable à la fin de l'exercice	192 \$	218 \$
Quote-part des capitaux propres à la fin de l'exercice	140 \$	161 \$

La juste valeur d'Allianz Ireland aux 31 décembre 2016 et 2015 correspond approximativement à sa juste valeur.

La date de clôture de l'exercice de la Compagnie et d'Allianz Ireland est le 31 décembre. Les résultats financiers de fin d'exercice de la Compagnie sont approuvés et présentés avant la présentation des résultats financiers d'Allianz Ireland. Par conséquent, la Compagnie présente l'information financière d'Allianz Ireland en estimant le montant du bénéfice qui lui est attribuable, selon les résultats du trimestre précédent et selon les attentes générales, pour effectuer la mise en équivalence. L'écart entre les résultats réels et les résultats estimés est présenté dans le trimestre suivant et n'est pas significatif pour les états financiers de la Compagnie.

5. Placements de portefeuille (suite)

d) Les placements de portefeuille incluent les éléments suivants :

i) Valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation

	2016	2015
Montants dépréciés par classement		
À la juste valeur par le biais du résultat net	32 \$	43 \$
Disponibles à la vente	4	3
Prêts et créances	55	29
Total	91 \$	75 \$

La valeur comptable des placements ayant subi une dépréciation comprend des obligations de 35 \$, des actions de 1 \$ et des prêts hypothécaires de 55 \$ au 31 décembre 2016 (obligations de 46 \$ et prêts hypothécaires de 29 \$ au 31 décembre 2015). La valeur comptable des prêts et créances est présentée ci-dessus, déduction faite de provisions de 36 \$ et de 16 \$ au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, respectivement.

ii) La provision pour pertes sur créances et les variations des provisions pour pertes sur créances relatives aux placements classés comme des prêts et créances s'établissent comme suit :

	2016			2015			
	Prêts			Prêts			
	Obligations	hypothécaires	Total	Obligations	hypothécaires	Total	
Solde au début de l'exercice	_ \$	16 \$	16 \$	- \$	15 \$	15 \$	
Dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice, montant net	1	31	32	_	_	_	
Radiations, déduction faite des reprises Autres (y compris les	_	(6)	(6)	_	_	_	
fluctuations des taux de change)		(6)	(6)	_	1	1	
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	35 \$	36 \$	— \$	16 \$	16 \$	

La provision pour pertes sur créances est complétée par la provision pour pertes sur créances futures comprise dans les passifs relatifs aux contrats d'assurance.

5. Placements de portefeuille (suite)

e) Les produits nets tirés des placements se répartissent comme suit :

	2016					
		Prêts		Immeubles	_	
	Obligations	hypothécaires	Actions	de placement	Autres	Total
Produits nets tirés des						
placements – réguliers :						
Produits tirés des						
placements – gagnés	2 287 \$	325 \$	56 \$	190 \$	87 \$	2 945 \$
Profits nets réalisés						
Disponibles à la vente	54		_	_	_	54
Autres classements	1	22	_	_	_	23
Dotation à la provision pour pertes						
sur créances sur les prêts et créances, montant net	(1)	(31)				(32)
Autres produits et charges	(1)	(31)	_	(11)	(57)	(68)
Adires produits et charges	2 341	316	56	179	30	2 922
Variations de la juste valeur des	2041	0.10		110	00	2 022
actifs à la juste valeur par le						
biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste						
valeur par le biais du résultat net	3	_	_	_	_	3
Désignés comme étant à la juste	0.400		074		(4.40)	0.050
valeur par le biais du résultat net	3 130	_	271	_	(142)	3 259
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net	_	_	_	(26)	_	(26)
par le biais da resultat net	3 133	_	271	(26)	(142)	3 236
Total	5 474 \$	316 \$	327 \$	153 \$	(112) \$	6 158 \$
	<u> </u>	<u> </u>				
			2015	;		
		Prêts		Immeubles		
	Obligations	hypothécaires	Actions	de placement	Autres	Total
D 1 " 1 " 1 " 1						
Produits nets tirés des						
placements – réguliers : Produits tirés des						
placements – gagnés	2 370 \$	358 \$	65 \$	200 \$	(12) \$	2 981 \$
Profits nets réalisés	2370 φ	550 ψ	00 ψ	200 φ	(12) ψ	2 301 ψ
Disponibles à la vente	69	_	_	_	_	69
Autres classements	1	49	_	_	_	50
Autres produits et charges	_	_	_	(17)	(62)	(79)
· ····································	2 440	407	65	183	(74)	3 021
Variations de la juste valeur des					()	
actifs à la juste valeur par le						
biais du résultat net :						
Classés comme étant à la juste						
valeur par le biais du résultat net	(1)	_	_	_	_	(1)
Désignés comme étant à la juste	(4.440)		(07)		F.4	(4.450)
valeur par le biais du résultat net	(1 443)	_	(67)	_	51	(1 459)
Comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net				211		211
par le biais du l'esuitat liet	(1 444)	<u>=</u>	(67)	211	 51	(1 249)
Total	996 \$	407 \$	(2) \$	394 \$	(23) \$	1 772 \$
i Olai	<u> </u>	4U1 Þ	(2) \$	ა94 ֆ	(23) \$	1114 Φ

5. Placements de portefeuille (suite)

Les produits tirés des placements gagnés comprennent les produits générés par les placements classés comme disponibles à la vente, comme des prêts et créances et comme des placements classés ou désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits tirés des placements liés aux obligations et aux prêts hypothécaires comprennent les produits d'intérêts ainsi que l'amortissement des primes et de l'escompte. Les produits tirés des actions comprennent les dividendes, les distributions de capital-investissement et les produits tirés de la participation de la Compagnie dans Allianz Ireland. Les produits tirés des immeubles de placement comprennent les produits locatifs gagnés à l'égard de ces immeubles, les loyers fonciers gagnés sur les terrains loués et sous-loués, le recouvrement des frais, les produits au titre de la résiliation de baux ainsi que les intérêts et les autres produits tirés des placements réalisés sur les immeubles de placement. Les autres produits comprennent les produits tirés des avances consenties aux titulaires de polices, les profits et les pertes de change, les produits gagnés sur les instruments financiers dérivés, ainsi que les autres produits divers.

f) Le tableau suivant présente la valeur comptable des immeubles de placement ainsi que la variation de cette valeur comptable :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	3 703 \$	3 286 \$
Entrées	51	109
Variation de la juste valeur par le biais du résultat net	(26)	211
Cessions	(62)	(282)
Fluctuations des taux de change	(633)	379
Solde à la fin de l'exercice	3 033 \$	3 703 \$

g) Actifs financiers transférés

La Compagnie effectue des prêts de titres pour générer des produits supplémentaires. Les dépositaires de titres de la Compagnie agissent comme agents de prêt. Une garantie, d'une valeur supérieure à la juste valeur des titres prêtés, est versée par l'emprunteur à l'agent de prêt de la Compagnie et conservée par cet agent jusqu'à ce que les titres sous-jacents nous aient été rendus. L'agent de prêt fait un suivi quotidien de la juste valeur des titres prêtés et il exige une garantie supplémentaire ou la remise d'une partie de la garantie donnée, à mesure que les justes valeurs desdits titres fluctuent. De plus, l'agent de prêt indemnise la Compagnie contre le risque lié à l'emprunteur, ce qui signifie que l'agent de prêt consent, en vertu de dispositions contractuelles, à remplacer les titres qui n'ont pas été rendus en raison d'un défaut de paiement de l'emprunteur. Au 31 décembre 2016, la juste valeur des titres que la Compagnie avait prêtés (qui sont inclus dans l'actif investi) s'établissait à 4 851 \$ (3 456 \$ au 31 décembre 2015).

6. Fonds détenus par des assureurs cédants

Au 31 décembre 2016, les dépôts de la Compagnie au titre des fonds détenus par des assureurs cédants aux bilans consolidés se chiffraient à 10 186 \$ (15 111 \$ au 31 décembre 2015). Les produits et les charges résultant de ces ententes sont portés aux produits nets tirés des placements dans les comptes consolidés de résultat.

En 2016, la Compagnie a terminé le transfert de polices de rentes de The Equitable Life Assurance Company (Equitable Life) acquises en 2015, d'un montant d'environ 1 600 \$. Par conséquent, les actifs connexes présentés au poste Fonds détenus par des assureurs cédants au 31 décembre 2015 sont comptabilisés à titre de placements de portefeuille au 31 décembre 2016.

6. Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)

En 2016, une filiale de la Compagnie a terminé le transfert d'un portefeuille d'un montant d'environ 1 300 \$ dans le cadre duquel des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement ont été repris et des obligations et de la trésorerie connexes ont été acquises. Le portefeuille de passifs relatifs aux contrats d'investissement avait auparavant été réassuré par la Compagnie, selon la méthode des fonds retenus. Par conséquent, les actifs connexes présentés au poste Fonds détenus par des assureurs cédants au 31 décembre 2015 sont comptabilisés à titre de placements de portefeuille au 31 décembre 2016.

Les points suivants présentent les fonds déposés aux termes de certaines ententes pour lesquelles la Compagnie est exposée au risque de crédit :

a) Valeurs comptables et justes valeurs de marché estimatives :

	2016		201	5
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie et équivalents de trésorerie Obligations Autres actifs Total	214 \$ 8 391 118 8 723 \$	214 \$ 8 391 118 8 723 \$	180 \$ 13 472 178 13 830 \$	180 \$ 13 472 178 13 830 \$
Éléments couverts : Passifs au titre des cessions en réassurance Surplus Total	8 218 \$ 505 8 723 \$	8 218 \$ 505 8 723 \$	13 222 \$ 608 13 830 \$	13 222 \$ 608 13 830 \$

b) Le tableau suivant présente, par secteur, la valeur comptable des obligations comprises dans les fonds déposés :

	2016	2015
Obligations émises ou garanties par :		
Trésor	1 143 \$	2 357 \$
Organismes gouvernementaux	1 506	2 153
Créances titrisées par des agences	3	20
Autres créances titrisées	1 126	1 580
Services financiers	1 764	2 679
Communications	132	205
Produits de consommation courante	692	1 248
Énergie	276	557
Produits industriels	252	435
Technologie	72	243
Transport	164	233
Services publics	1 228	1 738
Total des obligations à long terme	8 358	13 448
Obligations à court terme	33	24
Total	8 391 \$	13 472 \$

6. Fonds détenus par des assureurs cédants (suite)

c) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2016	2015
		_
AAA	618 \$	3 697 \$
AA	3 792	3 405
A	3 300	5 186
BBB	476	798
BB ou inférieure	205	386
Total	8 391 \$	13 472 \$

7. Gestion du risque lié aux instruments financiers

La Compagnie dispose de politiques pour déterminer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques liés à ses instruments financiers. Les principaux risques à cet égard sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (change, taux d'intérêt et marchés boursiers). Le comité de gestion des risques du conseil d'administration est responsable du suivi des principaux risques auxquels la Compagnie est exposée.

Les moyens mis en œuvre par la Compagnie pour gérer chacun de ces risques sont décrits ci-dessous.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus éventuels d'un débiteur de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles auprès de la Compagnie.

La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- Des politiques en matière de placement sont mises en œuvre afin d'acquérir uniquement des placements de première qualité et de réduire la concentration excessive dans certains émetteurs, secteurs et territoires ou certaines sociétés rattachées.
- Des limites en matière de placement précisent le seuil minimal et le seuil maximal à respecter relativement à chaque catégorie d'actif.
- Identification du risque de crédit à l'aide d'un système interne de classification du risque de crédit qui comprend une évaluation détaillée de la solvabilité d'un débiteur. Le classement attribué au risque de crédit ne peut être supérieur à la meilleure notation fournie par certaines sociétés de notation indépendantes.
- Les portefeuilles font l'objet d'une surveillance continue et d'examens réguliers par le comité de gestion des risques ou le comité de placements du conseil d'administration.
- Le risque de crédit lié aux instruments dérivés est évalué trimestriellement en fonction de la conjoncture à la date du bilan, et conformément à des pratiques jugées au moins aussi prudentes que celles recommandées par les organismes de réglementation. Pour réduire le risque de crédit lié aux instruments dérivés, la Compagnie établit dans ses politiques de placement des limites à l'égard de la notation de la contrepartie, et elle cherche également à obtenir des ententes de garanties, lorsqu'il est possible de le faire.
- La solidité financière des contreparties qui fournissent de la réassurance à la Compagnie est revue dans le cadre d'un processus continu de surveillance. La solidité financière minimale des réassureurs est décrite dans la politique de gestion du risque pour la réassurance cédée de la Compagnie. Pour réduire le risque de crédit lié à la réassurance, la Compagnie établit des limites basées sur les notations pour l'exposition nette au montant cédé, par contrepartie, et recherche une protection sous forme d'ententes de garanties ou de retenue de fonds, lorsqu'il est possible de le faire.
- Des lignes directrices en matière de placement précisent également les exigences à satisfaire en matière de garantie.

0040

i) Risque de crédit maximal

Le tableau qui suit résume le risque de crédit maximal de la Compagnie lié aux instruments financiers. Le risque de crédit maximal correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte.

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 939 \$	1 749 \$
Obligations		
À la juste valeur par le biais du résultat net	45 833	45 947
Disponibles à la vente	6 338	6 554
Prêts et créances	7 787	7 674
Prêts hypothécaires	6 610	7 517
Avances consenties aux titulaires de polices	973	985
Fonds détenus par des assureurs cédants ⁽¹⁾	10 186	15 111
Actifs au titre des cessions en réassurance	9 309	8 669
Intérêts à recevoir et intérêts courus	665	763
Débiteurs	1 012	615
Primes en voie de recouvrement	645	237
Actifs du compte de négociation	81	89
Créances liées à des contrats de location-financement	80	97
Autres actifs ⁽²⁾	97	176
Actifs dérivés	206	279
Total	91 761 \$	96 462 \$

- (1) Ce poste comprend un montant de 8 723 \$ (13 830 \$ au 31 décembre 2015) de fonds détenus par des assureurs cédants pour lesquels la Compagnie conserve le risque de crédit lié aux actifs qui couvrent les passifs cédés (note 6).
- (2) Ce poste comprend des éléments tels que l'impôt exigible à recevoir et d'autres actifs de la Compagnie (note 11).

La conclusion d'accords de garantie constitue également une mesure d'atténuation du risque de crédit. Le montant et le type de garantie exigés sont fonction de l'évaluation du risque de crédit de la contrepartie. Des lignes directrices ont été mises en œuvre relativement aux types de garanties acceptables et aux paramètres d'évaluation connexes. La direction examine la valeur de la garantie, exige au besoin une garantie additionnelle et procède à une évaluation de la dépréciation, s'il y a lieu. Les garanties recues de contreparties par la Compagnie au 31 décembre 2016 relativement aux actifs dérivés s'élevaient à 6 \$ (81 \$ au 31 décembre 2015).

ii) Concentration du risque de crédit

Les concentrations du risque de crédit proviennent de l'exposition à un seul débiteur, à un groupe de débiteurs liés ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risque de crédit similaires, comme un groupe de débiteurs exerçant leurs activités dans la même région ou dans des secteurs similaires. Ces caractéristiques font en sorte que leur capacité à respecter leurs obligations est touchée de façon semblable par des changements des conditions économiques ou politiques.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des obligations par secteur et par région :

_	2016				
		Exploitation			
	Exploitation	européenne et	Exploitation		
_	canadienne	réassurance	américaine	Total	
Obligations émises ou garanties par :					
Trésor	954 \$	10 647 \$	254 \$	11 855 \$	
Organismes gouvernementaux	7 444	6 709	392	14 545	
Créances titrisées par des agences	_	134	58	192	
Autres créances titrisées	826	1 809	314	2 949	
Services financiers	1 658	5 166	165	6 989	
Communications	234	938	77	1 249	
Produits de consommation					
courante	1 318	3 023	292	4 633	
Énergie	467	913	175	1 555	
Produits industriels	623	1 540	387	2 550	
Technologie	270	416	30	716	
Transport	1 086	1 055	35	2 176	
Services publics	3 336	4 179	631	8 146	
Total des obligations à long terme	18 216	36 529	2 810	57 555	
Obligations à court terme	888	1 515	_	2 403	
Total	19 104 \$	38 044 \$	2 810 \$	59 958 \$	

_		201	5	
		Exploitation		_
	Exploitation	européenne et	Exploitation	
_	canadienne	réassurance	américaine	Total
Obligations émises ou garanties par :				
Trésor	880 \$	10 713 \$	297 \$	11 890 \$
Organismes gouvernementaux	6 959	7 029	396	14 384
Créances titrisées par des agences	_	190	79	269
Autres créances titrisées	953	2 054	426	3 433
Services financiers	1 718	5 811	160	7 689
Communications	234	992	84	1 310
Produits de consommation				
courante	1 282	2 936	310	4 528
Énergie	475	852	165	1 492
Produits industriels	609	1 523	362	2 494
Technologie	298	204	28	530
Transport	1 031	885	37	1 953
Services publics	3 246	4 220	597	8 063
Total des obligations à long terme	17 685	37 409	2 941	58 035
Obligations à court terme	811	1 314	15	2 140
Total	18 496 \$	38 723 \$	2 956 \$	60 175 \$

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des prêts hypothécaires par région :

		2016				
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	Total		
Exploitation canadienne Exploitation américaine	347 \$ —	757 \$ 210	1 512 \$ 194	2 616 \$ 404		
Exploitation européenne et réassurance	_	383	3 207	3 590		
Total	347 \$	1 350 \$	4 913 \$	6 610 \$		
	2015					
	Résidences unifamiliales	Résidences multifamiliales	Biens commerciaux	Total		
Exploitation canadienne Exploitation américaine	298 \$	824 \$ 218	1 542 \$ 238	2 664 \$ 456		
Exploitation européenne et réassurance	_	377	4 020	4 397		
Total	298 \$	1 419 \$	5 800 \$	7 517 \$		

iii) Qualité de l'actif

Portefeuille d'obligations selon la notation

	2016	2015
AAA	9 022 \$	17 541 \$
AA	21 908	13 341
A	20 804	19 709
BBB	7 664	8 847
BB ou inférieure	560	737
Total	59 958 \$	60 175 \$
Portefeuille de dérivés selon la notation		
	2016	2015
Contrats négociés sur le marché hors cote (notations des contreparties) :		
AA	83 \$	134 \$
A	107	144
BBB	15	_
Dérivés négociés en Bourse	1	1_
Total	206 \$	279 \$

iv) Prêts en souffrance n'ayant pas subi de dépréciation

Les prêts qui sont en souffrance, mais qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés sont des prêts dont les paiements n'ont pas été reçus aux dates prévues, mais pour lesquels la direction est raisonnablement assurée de recouvrer le montant total du capital et des intérêts. Le tableau suivant présente la valeur comptable des prêts en souffrance qui ne sont pas considérés comme étant dépréciés :

	2016	2015
Diug do 00 jours	4 ¢	1 0
Plus de 90 jours	1 \$	1 3

 V) Les données qui suivent représentent la provision pour pertes sur créances futures pour les passifs relatifs aux contrats d'assurance. Ces montants s'ajoutent aux provisions pour pertes sur actifs comprises dans l'actif :

	2016	2015
Polices avec participation	318 \$	381 \$
Polices sans participation	1 293	1 662
Total	1 611 \$	2 043 \$

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Compagnie ne soit pas en mesure de répondre à la totalité de ses engagements en matière de sorties de trésorerie à mesure qu'ils arrivent à échéance. La Compagnie gère ce risque en appliquant les politiques et les procédures suivantes :

- La Compagnie gère étroitement les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif et par l'établissement de prévisions quant aux rendements obtenus et nécessaires. Cette façon de procéder assure une correspondance entre les obligations à l'égard des titulaires de polices et le rendement de l'actif. Environ 85 % (environ 87 % en 2015) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont non encaissables avant l'échéance ou assujettis à des rajustements à la juste valeur.
- La direction surveille de près la solvabilité et les positions de capitaux propres de la Compagnie et de ses principales filiales et les compare aux besoins de liquidités. La Compagnie peut obtenir des liquidités supplémentaires par l'intermédiaire de marges de crédit établies ou des marchés financiers.

	Paiements exigibles par période						
	Total	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	Plus de 5 ans
Débentures	1 236 \$	284 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	952 \$
Titres de fiducies de capital ⁽¹⁾	150	_	_	_	_	_	150
Obligations d'achat	37	5	8	20	4	_	
Cotisations au titre des régimes de retraite	93	93	_	_	_	_	
Total	1 516 \$	382 \$	8 \$	20 \$	4 \$	— \$	1 102 \$

⁽¹⁾ Le montant des paiements exigibles n'a pas été réduit afin de refléter le fait que la Compagnie détient des titres de fiducies de capital d'une valeur nominale de 25 \$ (valeur comptable de 34 \$).

c) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des facteurs du marché qui peuvent être classés dans trois catégories : le risque de change, le risque de taux d'intérêt (compte tenu de l'inflation) et le risque lié aux marchés boursiers.

Mise en garde au sujet des sensibilités au risque

Les présents états financiers contiennent des estimations de sensibilité et de mesures d'exposition relatives à certains risques, notamment la sensibilité à des fluctuations précises des taux d'intérêt projetés et des cours de marché à la date d'évaluation. Les résultats réels peuvent être sensiblement différents de ces estimations, notamment en raison:

- de l'évaluation des circonstances donnant lieu au scénario qui pourrait entraîner des changements aux approches d'investissement et de réinvestissement et aux scénarios de taux d'intérêt pris en compte;
- des changements apportés aux hypothèses actuarielles et aux hypothèses sur le rendement des investissements et les activités d'investissement futures;
- des résultats réels, qui pourraient être sensiblement différents des résultats prévus aux hypothèses;
- des changements apportés à la répartition des activités, aux taux d'imposition effectifs et à d'autres facteurs liés au marché:
- des interactions entre ces facteurs et les hypothèses lorsque plusieurs viennent à changer:
- des limites générales des modèles internes de la Compagnie.

Pour ces raisons, les sensibilités énoncées devraient être considérées uniquement comme des estimations indicatives quant à la sensibilité sous-jacente de chacun des facteurs en fonction des hypothèses émises ci-dessus. Étant donné la nature de ces calculs, la Compagnie ne peut en aucun cas garantir que l'incidence réelle sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires correspondra à celle qui est indiquée.

Risque de change

Le risque de change réside dans le fait que les activités de la Compagnie et les instruments financiers qu'elle détient sont libellés en diverses devises. En ce qui concerne l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement qui n'est pas libellé dans la même devise, les fluctuations des taux de change peuvent exposer la Compagnie au risque que les pertes de change ne soient pas contrebalancées par des diminutions du passif. La Compagnie détient des investissements nets dans des établissements à l'étranger. Les dettes de la Compagnie sont libellées en dollars canadiens, en euros et en dollars américains. En vertu des IFRS, les profits et les pertes de change liés à l'investissement net dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture et de l'incidence fiscale connexes, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. Le raffermissement ou l'affaiblissement du taux de change au comptant du dollar canadien par rapport à celui du dollar américain, de la livre sterling et de l'euro a une incidence sur le total des capitaux propres de la Compagnie. Par conséquent, la valeur comptable par action et le ratio des capitaux propres de la Compagnie surveillés par les agences de notation en subissent également l'incidence.

Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de change auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise certaines mesures financières, par exemple, des calculs selon un taux de change constant, pour mieux observer l'incidence des fluctuations liées à la conversion des devises.
- Les placements sont normalement effectués dans la même devise que les passifs couverts par ces placements. Les lignes directrices en matière de placement par secteur prévoient une tolérance maximale en ce qui a trait au risque non couvert lié à la non-concordance des devises.
- Dans le cas d'actifs couvrant des passifs qui ne sont pas libellés dans la même devise, la Compagnie reconvertit généralement ces actifs dans la monnaie des passifs en question au moyen de contrats de change.
- Un affaiblissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une augmentation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net. Un raffermissement de 10 % du dollar canadien par rapport aux devises se traduirait normalement par une diminution des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sans participation d'un montant semblable à la variation de l'actif qui les couvre, ce qui donnerait lieu à une variation non significative du bénéfice net.

ii) Risque de taux d'intérêt

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsqu'il n'y a pas appariement parfait entre les flux de trésorerie de l'actif et du passif et que les taux d'intérêt fluctuent, ce qui entraîne un écart de valeur entre l'actif et le passif. Les politiques et les procédures suivantes ont été mises en œuvre afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt auquel la Compagnie est exposée :

- La Compagnie utilise un processus officiel pour l'appariement de l'actif et du passif, lequel comprend le regroupement de l'actif et du passif du fonds général par secteur. L'actif de chaque secteur est géré en fonction du passif du secteur.
- Le risque de taux d'intérêt est géré par l'investissement dans des actifs compatibles avec les produits vendus.
- Lorsque ces produits sont liés à des paiements de prestations ou de sommes qui sont tributaires de l'inflation (rentes, régimes de retraite et demandes d'indemnisation relatives à l'assurance-invalidité indexés en fonction de l'inflation), la Compagnie investit habituellement dans des instruments à rendement réel dans le but de couvrir le montant réel de ses flux de trésorerie liés au passif. La Compagnie bénéficie d'une certaine protection contre les fluctuations de l'indice d'inflation puisque toute variation connexe de la juste valeur de l'actif sera largement contrebalancée par une variation semblable de la juste valeur du passif.
- Pour les produits accordant des prestations fixes et fortement prévisibles, les placements sont effectués dans des instruments à revenu fixe ou des biens immobiliers dont les flux de trésorerie suivent de près ceux qui se rapportent aux passifs. Lorsqu'aucun actif ne peut être apparié aux flux de trésorerie d'une période, par exemple, des flux de trésorerie d'une durée indéterminée, une partie des placements sont effectués dans des titres de participation et les autres sont appariés en fonction de la durée. En l'absence de placements permanents convenables, on a recours, au besoin, à des instruments de couverture pour réduire les risques de pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt. Dans la mesure où il y a appariement de ces flux de trésorerie, on obtient une protection contre la fluctuation des taux d'intérêt, et toute variation de la juste valeur de marché des actifs est compensée par une variation semblable de la juste valeur de marché des passifs.
- Pour les produits dont la date de versement des prestations est incertaine, la Compagnie investit dans des instruments à revenu fixe dont les flux de trésorerie sont d'une durée qui prend fin avant le versement des prestations prévues, ou dans des titres de participation, tel qu'il est indiqué ci-dessous.
- Les risques liés à la non-concordance des durées des placements du portefeuille, à la non-concordance des flux de trésorerie, à la possibilité de rachat anticipé de l'actif et au rythme d'acquisition de l'actif sont quantifiés et révisés périodiquement.

Les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de rendement de l'actif qui les couvre, aux titres à revenu fixe, aux capitaux propres et à l'inflation. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des taux de réinvestissement futurs et de l'inflation (en supposant qu'il y ait corrélation), et incluent des marges servant à couvrir les écarts défavorables, déterminées conformément aux normes de la profession. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les flux de trésorerie projetés des instruments à revenu fixe utilisés dans les calculs actuariels sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes éventuelles pour rendement insuffisant de l'actif. La réduction du taux de rendement net réel s'est établie en moyenne à 0,16 % (0,20 % en 2015). Les pertes sur créances futures sur les actifs sont évaluées en fonction de la qualité de crédit du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Le risque de réinvestissement est évalué au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt, qui prévoient tour à tour l'augmentation, la diminution et la fluctuation des taux. La provision totale relative aux taux d'intérêt suffit à couvrir un ensemble plus étendu ou plus strict de risques que l'ensemble de risques minimal défini dans les scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires.

La fourchette des taux d'intérêt couverts par ces provisions est établie en tenant compte des résultats historiques à long terme et elle fait l'objet d'une surveillance trimestrielle et d'un examen exhaustif annuel. De l'avis de la Compagnie, une modification parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement n'aurait pas une incidence significative sur la fourchette des taux d'intérêt devant être couverts par les provisions. Toutefois, si elle se prolongeait, cette modification parallèle pourrait avoir une incidence sur les scénarios envisagés par la Compagnie.

Le total de la provision relative aux taux d'intérêt tient également compte des scénarios actuels prescrits par l'Institut canadien des actuaires :

- Une augmentation parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.
- Une diminution parallèle immédiate de 1 % de la courbe de rendement en vertu des scénarios prescrits n'aurait aucune incidence sur la provision totale relative aux taux d'intérêt.

Une autre façon de mesurer le risque de taux d'intérêt associé à ces hypothèses consiste à déterminer l'incidence d'une modification de 1 % de la fourchette des taux d'intérêt qui, selon la Compagnie, devraient être couverts par ces provisions sur les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se répercutant sur le bénéfice net attribuable aux actionnaires de la Compagnie. L'incidence qu'aurait une augmentation ou une diminution immédiate de 1 % des taux de la partie inférieure et supérieure de la fourchette des taux d'intérêt prise en compte dans les provisions se présente comme suit :

	201	6	2015		
	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	
Variation des taux d'intérêt Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats					
d'assurance et d'investissement Augmentation (diminution) du	(139) \$	415 \$	(107) \$	366 \$	
bénéfice net	101 \$	(305) \$	65 \$	(254) \$	

iii) Risque lié aux marchés boursiers

Le risque lié aux marchés boursiers correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs et des passifs découlant des fluctuations des marchés boursiers et à d'autres risques de prix. Afin d'atténuer le risque de prix, la politique de placement de la Compagnie prévoit le recours à des investissements prudents dans les marchés boursiers, selon des limites clairement définies. Le risque associé aux garanties liées aux fonds distincts a été atténué au moyen de traités de réassurance et d'un programme de couverture des garanties de retrait minimum à vie, lequel prévoit l'utilisation de contrats à terme standardisés sur actions, de contrats à terme de gré à gré sur devises et d'instruments dérivés sur taux. En ce qui a trait aux polices comportant des garanties liées aux fonds distincts, la Compagnie calcule généralement les passifs relatifs aux contrats d'assurance selon un niveau d'espérance conditionnelle unilatérale 75 (ECU 75).

Certains passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement sont soutenus par des immeubles de placement, des actions ordinaires et des titres de capitaux propres non cotés en Bourse, notamment des produits de fonds distincts et des produits aux flux de trésorerie de durée indéterminée. Ces passifs fluctuent généralement en fonction des valeurs des actions. Leur montant pourrait donc varier en conséquence. Les répercussions attendues d'une hausse ou d'une baisse de 10 % des valeurs des actions se présentent comme suit :

	201	6	2015		
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	
Variation des valeurs des actions Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement					
sans participation Augmentation (diminution) du	(47) \$	55 \$	(49) \$	88 \$	
bénéfice net `	40 \$	(45) \$	42 \$	(69) \$	

Les hypothèses les plus probables liées au rendement des actions se fondent principalement sur les moyennes historiques à long terme. Des changements sur le marché actuel pourraient donner lieu à des modifications de ces hypothèses et auraient une incidence sur les flux de trésorerie de l'actif et du passif. Les répercussions attendues d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % des hypothèses les plus probables se présentent comme suit :

	2016		201	5
_	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement Augmentation (diminution) des passifs relatifs aux contrats				
d'assurance sans participation Augmentation (diminution) du	(387) \$	405 \$	(421) \$	430 \$
bénéfice net	321 \$	(331) \$	351 \$	(352) \$

d) Conventions-cadres de compensation exécutoires ou accords similaires

La Compagnie a recours à des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) dans la négociation de dérivés sur le marché hors cote. La Compagnie recoit et donne des garanties conformément à l'annexe sur le soutien du crédit qui fait partie de la convention-cadre de l'ISDA. Ces conventions-cadres ne satisfont pas aux critères de compensation aux bilans consolidés puisqu'elles donnent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les dérivés négociés en Bourse assujettis à des accords de compensation de dérivés conclus avec des Bourses et des chambres de compensation ne sont pas assortis de clauses de compensation en cas de défaillance. Le tableau ci-après exclut la marge initiale puisque celle-ci deviendrait alors une composante d'un processus de règlement collectif.

Les prises en pension de titres de la Compagnie font également l'objet de droits de compensation en cas de défaillance. Ces transactions et ces accords comprennent des conventions-cadres de compensation qui prévoient la compensation des obligations de paiement entre la Compagnie et ses contreparties en cas de défaillance.

Les tableaux présentent l'incidence potentielle, sur les bilans consolidés de la Compagnie, des instruments financiers qui ont été présentés à leur montant brut lorsqu'il existe un droit de compensation dans certaines circonstances qui ne sont pas admissibles à la compensation dans les bilans consolidés.

	2016					
		Montants connexes non compensés dans le bilan				
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	Exposition nette		
Instruments financiers – actifs						
Instruments financiers dérivés	206 \$	(177) \$	(4) \$	25 \$		
Total des instruments financiers – actifs	206 \$	(177) \$	(4) \$	25 \$		
Instruments financiers – passifs						
Instruments financiers dérivés	1 032 \$	(177) \$	(268) \$	587 \$		
Total des instruments financiers - passifs	1 032 \$	(177) \$	(268) \$	587 \$		
		201	5			
		Montants con compensés o				
	Montant brut des instruments financiers présentés dans le bilan	Position de compensation de la contrepartie ⁽¹⁾	Garanties financières reçues ou versées ⁽²⁾	Exposition nette		
Instruments financiers – actifs		(10-1)	(Ta) a			
Instruments financiers dérivés Prises en pension de titres ⁽³⁾	279 \$ 43	(165) \$	(78) \$ (43)	36 \$		
Total des instruments financiers – actifs	322 \$	(165) \$	(121) \$	36 \$		
Instruments financiers – passifs						
Instruments financiers dérivés	1 244 \$	(165) \$	(272) \$	807 \$		
Total des instruments financiers – passifs	1 244 \$	(165) \$	(272) \$	807 \$		

⁽¹⁾ Comprend les montants des contreparties comptabilisés dans les bilans consolidés lorsque la Compagnie a une position de compensation potentielle (tel qu'il est décrit plus haut), mais que les critères de compensation au bilan ne sont pas satisfaits, à l'exclusion des garanties.

⁽²⁾ Les garanties financières présentées dans le tableau ci-dessus excluent le surdimensionnement et, pour les dérivés négociés en Bourse, la marge initiale. Les garanties financières reçues à l'égard de prises en pension de titres sont détenues par un tiers. Le total des garanties financières, incluant la marge initiale et le surdimensionnement, reçues relativement aux actifs dérivés s'élevait à 6 \$ (81 \$ au 31 décembre 2015), un montant de néant a été reçu à l'égard de prises en pension de titres (44 \$ au 31 décembre 2015) et un montant de 303 \$ a été donné en garantie à l'égard des passifs dérivés (317 \$ au 31 décembre 2015).

⁽³⁾ Les actifs liés aux prises en pension de titres sont compris dans les obligations dans les bilans consolidés.

8. Évaluation à la juste valeur

La Compagnie a classé ses actifs et ses passifs évalués à la juste valeur selon la hiérarchie des justes valeurs suivante:

Les évaluations à la juste valeur de niveau 1 utilisent des données sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, auxquelles la Compagnie a accès. Les actifs et les passifs évalués selon le niveau 1 comprennent les titres de participation négociés activement, les contrats à terme standardisés négociés en Bourse ainsi que les fonds communs de placement et les fonds distincts dont les cours sont disponibles sur un marché actif et qui ne comportent pas de clauses de rachat restrictives.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 2 utilisent des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement. Ces données du niveau 2 comprennent les cours des actifs et des passifs similaires sur les marchés actifs ainsi que les données autres que les cours observables de l'actif et du passif, par exemple, les courbes des taux d'intérêt et de rendement observables à intervalles réguliers. Les justes valeurs de certains titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix. Ces données incluent, sans s'y limiter, les rendements de référence, les négociations publiées, les prix obtenus des courtiers, les écarts des émetteurs, les marchés réciproques, les titres de référence, les offres et d'autres données de référence. Les actifs et les passifs correspondant au niveau 2 comprennent ceux dont le prix est évalué en fonction d'une méthode matricielle fondée sur la qualité du crédit et la durée moyenne, des titres de gouvernements et d'agences, des actions incessibles, un certain nombre d'obligations et d'actions privées, la plupart des obligations de sociétés assorties d'une notation élevée et de grande qualité, la plupart des titres adossés à des actifs, la plupart des contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les prêts hypothécaires. Les contrats d'investissement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont généralement compris dans le niveau 2.

Les évaluations à la juste valeur de niveau 3 utilisent une ou plusieurs données importantes qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables; il s'agit de cas où il n'y a que peu d'activité, voire aucune, sur le marché pour l'actif ou le passif. Les valeurs pour la plupart des titres correspondant au niveau 3 ont été obtenues à partir des prix d'un seul courtier, de modèles internes d'établissement des prix ou d'évaluateurs externes. Les actifs et les passifs financiers évalués en fonction du niveau 3 comprennent généralement un certain nombre d'obligations, certains titres adossés à des actifs, des actions privées, les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant certaines clauses de rachat restrictives, certains contrats dérivés négociés sur le marché hors cote ainsi que les immeubles de placement.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie évalués à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

	2016				
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 939 \$	— \$	— \$	1 939 \$	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net					
Obligations	_	45 832	1	45 833	
Actions	2 427	1	17	2 445	
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 427	45 833	18	48 278	
Actifs financiers disponibles à la vente					
Obligations	_	6 338	_	6 338	
Actions			1	1	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	_	6 338	1	6 339	
Immeubles de placement	_	_	3 033	3 033	
Fonds détenus par des assureurs cédants	214	8 391	_	8 605	
Dérivés ⁽¹⁾	1	205	_	206	
Actifs au titre des cessions en réassurance	_	162	_	162	
Autres actifs – actifs du compte de négociation	81	_	_	81	
Total des actifs évalués à la juste valeur	4 662 \$	60 929 \$	3 052 \$	68 643 \$	
Passifs évalués à la juste valeur					
Dérivés ⁽²⁾	1 \$	1 031 \$	— \$	1 032 \$	
Passifs relatifs aux contrats d'investissement		1 905	20	1 925	
Total des passifs évalués à la juste valeur	1 \$	2 936 \$	20 \$	2 957 \$	

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de l'exercice considéré.

Compte non tenu de garanties de 6 \$ reçues de contreparties.
 Compte non tenu de garanties de 283 \$ données à des contreparties.

	2015 (note 32)				
Actifs évalués à la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 749 \$	— \$	— \$	1 749 \$	
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net Obligations	_	45 937	10	45 947	
Actions Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	2 186 2 186	45 941	32	2 212 48 159	
Actifs financiers disponibles à la vente Obligations Actions	<u> </u>	6 553 —	1 1	6 554 2	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	1	6 553	2	6 556	
Immeubles de placement	_		3 703	3 703	
Fonds détenus par des assureurs cédants	180	13 472	_	13 652	
Dérivés ⁽¹⁾	1	278	_	279	
Actifs au titre des cessions en réassurance	_	188	_	188	
Autres actifs détenus à des fins de négociation	89		_	89	
Total des actifs évalués à la juste valeur	4 206 \$	66 432 \$	3 737 \$	74 375 \$	
Passifs évalués à la juste valeur					
Dérivés ⁽²⁾	3 \$	1 241 \$	— \$	1 244 \$	
Passifs relatifs aux contrats d'investissement		2 151	27	2 178	
Total des passifs évalués à la juste valeur	3 \$	3 392 \$	27 \$	3 422 \$	

Compte non tenu de garanties de 81 \$ reçues de contreparties.

Aucun transfert n'a été effectué entre le niveau 1 et le niveau 2 au titre des actifs et des passifs de la Compagnie au cours de l'exercice considéré.

Compte non tenu de garanties de 281 \$ données à des contreparties.

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des actifs et des passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente pour lesquels la Compagnie a utilisé des données du niveau 3 :

				2016			
	Obligations à la juste		Actions à la juste				
	valeur par le biais du résultat net	Obligations disponibles à la vente	•	Actions disponibles à la vente	Immeubles de placement	Total de l'actif de niveau 3	Passifs relatifs aux contrats d'investissement
Solde au début de l'exercice	10 \$	1 \$	22 \$	1 \$	3 703 \$	3 737 \$	27 \$
Total des pertes							
Comprises dans le bénéfice			(4)		(00)	(07)	
net	_	_	(1)	_	(26)	(27)	_
Comprises dans les autres éléments de bénéfice							
global ⁽¹⁾	_	_	_	_	(633)	(633)	_
Achats	_	_	7	_	51	58	_
Ventes	_	_	(11)	_	(62)	(73)	_
Autres	_	_	_	_	_	_	(7)
Transferts vers le niveau 3(2)	_	_	_	_	_	_	_
Transferts hors du niveau 3(2)	(9)	(1)	_	_	_	(10)	
Solde à la fin de l'exercice	1 \$	— \$	17 \$	1 \$	3 033 \$	3 052 \$	20 \$
Total des pertes pour l'exercice comprises dans les produits							
nets tirés des placements	_ \$	— \$	(1) \$	— \$	(26) \$	(27) \$	- \$
Variation des pertes latentes pour l'exercice comprises dans le résultat pour les actifs							
détenus au 31 décembre 2016	<u> </u>	<u> </u>	(1) \$	<u> </u>	(27) \$	(28) \$	<u> </u>

- (1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente le profit (la perte) de change latent.
- Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.
- (3) Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

				2015			
	Obligations		Actions				
	à la juste		à la juste				
	valeur par	Obligations	valeur par	Actions	lancan a cola la a	Total	Passifs relatifs aux contrats
	le biais du résultat net	disponibles à la vente	le biais du résultat net ⁽³⁾	disponibles à la vente	Immeubles de placement	de l'actif de niveau 3	d'investissement
	resultat net	a la verile	resultat net	a la verile	de placement	Tilveau 3	u investissement
Solde au début de l'exercice	86 \$	1 \$	5 \$	— \$	3 286 \$	3 378 \$	28 \$
Total des profits							
Compris dans le résultat net	5	_	3	_	211	219	_
Compris dans les autres éléments de bénéfice							
global ⁽¹⁾	_	_	_	1	379	380	_
Achats	_	_	18	_	109	127	_
Ventes	_	_	(4)	_	(282)	(286)	_
Remboursements	(47)	_	_	_		(47)	_
Autres	_	_	_	_	_		(1)
Transferts vers le niveau 3(2)	_	_	_	_	_	_	_
Transferts hors du niveau 3(2)	(34)	_	_	_	_	(34)	
Solde à la fin de l'exercice	10 \$	1 \$	22 \$	1 \$	3 703 \$	3 737 \$	27 \$
Total des profits pour l'exercice							
compris dans les produits nets							
tirés des placements	5 \$	<u> </u>	3 \$	<u> </u>	211 \$	219 \$	<u> </u>
Variation des profits latents pour l'exercice compris dans le							
résultat pour les actifs détenus							
au 31 décembre 2015	5 \$	— \$	3 \$	— \$	206 \$	214 \$	_ \$

- (1) Le montant des autres éléments du résultat global pour les immeubles de placement représente le profit de change latent.
- Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples ou de la suspension des clauses de rachat restrictives sur les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts.
- Comprennent les placements dans des fonds communs de placement et des fonds distincts comportant des clauses de rachat restrictives. La juste valeur est déterminée en fonction des cours du marché observables.

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des données importantes non observables utilisées en fin d'exercice aux fins de l'évaluation des actifs et des passifs classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur :

Type d'actif	Méthode d'évaluation	Données importantes non observables	Valeur des données	Interdépendance entre les données importantes non observables et l'évaluation de la juste valeur
Immeubles de placement	L'évaluation des immeubles de placement est généralement déterminée au moyen de modèles d'évaluation des immeubles qui sont fondés sur les taux de capitalisation attendus et sur des modèles qui actualisent le montant net des flux trésorerie	Taux d'actualisation	Fourchette de 2,9 % à 10,3 %	Une diminution du taux d'actualisation se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'actualisation se traduirait par une diminution de la juste valeur.
montant net des flux tresorerie futurs prévus. L'établissement de la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et dépenses d'exploitation futurs) et les taux d'actualisation, le taux de capitalisation réversif et le taux de capitalisation global applicables aux actifs selon les taux du marché.	la juste valeur des immeubles de placement exige l'utilisation d'estimations, telles que les flux de trésorerie futurs (hypothèses locatives, taux de location, dépenses d'investissement et	Taux réversif	Fourchette de 5,0 % à 8,3 %	Une diminution du taux réversif se traduirait par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux réversif se traduirait par une diminution de la juste valeur.
	Taux d'inoccupation	Moyenne pondérée de 1,4 % de la juste valeur	Une diminution du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une augmentation de la juste valeur. Une augmentation du taux d'inoccupation prévu se traduirait généralement par une diminution de la juste valeur.	

Le tableau suivant présente des renseignements à l'égard des actifs et des passifs de la Compagnie présentés à la juste valeur sur une base récurrente, en fonction des niveaux de hiérarchie :

			2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
	Niveau i	Miveau Z	Miveau 3	juste valeui	IOtal
Actifs présentés à la juste valeur Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	7 416 \$	74 \$	1 209 \$	8 699 \$
Prêts hypothécaires	_	7 240	_	_	7 240
Avances consenties aux titulaires de polices	_	973	_	_	973
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	_	15 629	74	1 209	16 912
Actifs financiers disponibles à la vente Actions ⁽¹⁾	_	_	_	135	135
Autres actions ⁽²⁾	_	_	_	193	193
Fonds détenus par des assureurs cédants	_	_	_	118	118
Total des actifs présentés à la juste valeur	— \$	15 629 \$	74 \$	1 655 \$	17 358 \$
Passifs présentés à la juste valeur Débentures et autres instruments					
d'emprunt	— \$	405 \$	— \$	852 \$	1 257 \$
Titres de fiducies de capital	_ *	212	_ *	_	212
Total des passifs présentés à la juste valeur	- \$	617 \$	- \$	852 \$	1 469 \$

⁽¹⁾ Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, dont la Compagnie ne détient pas le contrôle, mais sur laquelle elle exerce une influence notable.

			2015		
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Autres actifs/passifs qui ne sont pas détenus à la juste valeur	Total
Actifs présentés à la juste valeur Prêts et créances à titre d'actifs financiers					
Obligations	— \$	7 135 \$	61 \$	1 245 \$	8 441 \$
Prêts hypothécaires		8 314	_ `	_ `	8 314
Avances consenties aux titulaires de polices	_	985	_	_	985
Total des prêts et créances au titre des actifs financiers	_	16 434	61	1 245	17 740
Actifs financiers disponibles à la vente Actions ⁽¹⁾	_	_	_	127	127
Autres actions ⁽²⁾				219	219
Fonds détenus par des assureurs cédants	_	_	_	178	178
Total des actifs présentés à la juste valeur	— \$	16 434 \$	61 \$	1 769 \$	18 264 \$
Passifs présentés à la juste valeur Débentures et autres instruments					
d'emprunt	— \$	451 \$	— \$	607 \$	1 058 \$
Titres de fiducies de capital	<u>Ψ</u>	215	<u> </u>	—	215
Total des passifs présentés à la		2.0			2.0
juste valeur	— \$	666 \$	— \$	607 \$	1 273 \$

⁽¹⁾ Comme la juste valeur de certaines actions disponibles à la vente ne peut être déterminée de façon fiable, ces placements sont comptabilisés au coût.

9. Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Goodwill

i) La valeur comptable du goodwill, attribuée en entier au compte de l'actionnaire, et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

	2016	2015	
Solde au début de l'exercice	731 \$	675 \$	
Acquisitions d'entreprises (note 3)	95	_	
Fluctuations des taux de change	(70)	56	
Solde à la fin de l'exercice	756 \$	731 \$	

⁽²⁾ Les autres actions comprennent les placements de la Compagnie dans Allianz Ireland, une compagnie d'assurance de dommages non cotée qui exerce ses activités en Irlande, et la coentreprise GloHealth, dont la Compagnie a obtenu le contrôle en 2016 (note 3).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

ii) Dans les secteurs opérationnels de la Compagnie, le goodwill a été affecté à des groupes d'unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le plus bas auguel le goodwill fait l'objet d'un suivi aux fins de l'information interne. La Compagnie n'affecte pas les montants négligeables de goodwill et d'immobilisations incorporelles à durée indéterminée à de multiples groupes d'unités génératrices de trésorerie. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie auquel le goodwill a été attribué à sa valeur recouvrable, de la manière suivante :

	2016	2015
Assurance individuelle et gestion du patrimoine	26 \$	26 \$
Assurance et rentes	711	686
Exploitation américaine	19	19
Total	756 \$	731 \$

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles de 335 \$ (302 \$ en 2015) comprennent les immobilisations incorporelles à durée déterminée et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée. La valeur comptable de ces immobilisations incorporelles et la variation de cette valeur se présentent comme suit :

Immobilisations incorporelles à durée indéterminée :

Les immobilisations incorporelles à durée indéterminée ont été affectées au groupe d'unités génératrices de trésorerie Assurance et rentes au sein de l'unité Exploitation européenne et réassurance.

		2016	
	Marques et marques de commerce	Liées aux contrats de clients	Total
Coût			
Solde au début de l'exercice	144 \$	3 \$	147 \$
Transfert vers les immobilisations incorporelles à			
durée déterminée	_	(3)	(3)
Fluctuations des taux de change	(8)	_	(8)
Solde à la fin de l'exercice	136 \$ —		136 \$
		2015	
	Marques et marques de	Liées aux contrats de	
	commerce	clients	Total
Coût			
Solde au début de l'exercice	134 \$	— \$	134 \$
Acquisitions d'entreprises	_	3	3
Fluctuations des taux de change	10	_	10
Solde à la fin de l'exercice	144 \$	3 \$	147 \$

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

ii) Immobilisations incorporelles à durée déterminée :

	2016				
Période d'amortissement	Liées aux contrats de clients 9 à 30 ans	Canaux de distribution	Logiciels 3 à 10 ans	Total	
Mode d'amortissement	Linéaire	Linéaire	Linéaire		
Coût Solde au début de l'exercice Entrées Transfert hors des immobilisations incorporelles à	127 \$	30 \$	143 \$ 46	300 \$ 85	
durée indéterminée Fluctuations des taux de change	3 (7)	(2)	— (5)	3 (14)	
Solde à la fin de l'exercice	162 \$	28 \$	184 \$	374 \$	
Cumul des amortissements et des pertes de valeur Solde au début de l'exercice Fluctuations des taux de change	(30) \$	(13) \$	(102) \$	(145) \$	
Amortissement	(13)	(1)	(22)	(36)	
Solde à la fin de l'exercice	(40) \$	(14) \$	(121) \$	(175) \$	
Valeur comptable nette	122 \$	14 \$	63 \$	199 \$	
-	1.7	201	5		
	Liées aux contrats de clients	Canaux de distribution	Logiciels	Total	
Période d'amortissement Mode d'amortissement	9 à 12 ans Linéaire	30 ans Linéaire	3 à 10 ans Linéaire		
Coût Solde au début de l'exercice Entrées Fluctuations des taux de change Solde à la fin de l'exercice	119 \$	27 \$	124 \$ 13 6 143 \$	270 \$ 13 17 300 \$	
Cumul des amortissements et des pertes de valeur Solde au début de l'exercice Cessions Amortissement Solde à la fin de l'exercice	(16) \$ (3) (11) (30) \$	(10) \$ (2) (1) (13) \$	(89) \$ (3) (10) (102) \$	(115) \$ (8) (22) (145) \$	
Valeur comptable nette	97 \$	17 \$	41 \$	155 \$	

La période d'amortissement moyenne pondérée restante des immobilisations incorporelles à durée déterminée liées aux contrats de clients et aux canaux de distribution est de 10 ans et de 17 ans, respectivement (8 ans et 18 ans au 31 décembre 2015, respectivement).

9. Goodwill et immobilisations incorporelles (suite)

c) Valeur recouvrable

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, la Compagnie affecte le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée à des groupes d'unités génératrices de trésorerie. Les pertes de valeur potentielles au titre du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont établies en comparant la valeur recouvrable d'un groupe d'unités génératrices de trésorerie avec sa valeur comptable. La valeur recouvrable est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

La juste valeur est déterminée initialement en fonction des multiples de valorisation d'institutions financières comparables négociées en Bourse et de transactions d'acquisition d'entreprises précédentes. Ces multiples de valorisation peuvent inclure des mesures telles que le ratio cours/bénéfice ou le ratio cours/valeur comptable utilisées par les compagnies d'assurance-vie et les gestionnaires d'actif. Cette évaluation pourrait tenir compte de diverses considérations pertinentes, notamment la croissance attendue, le risque et la conjoncture des marchés financiers, entre autres. Les multiples de valorisation utilisés pour mesurer la juste valeur représentent des données de niveau 2.

Au cours du quatrième trimestre de 2016, la Compagnie a soumis le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée au test annuel de dépréciation, selon le solde des actifs au 30 septembre 2016. Il a été déterminé que la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie était plus élevée que leur valeur comptable; il n'y avait donc aucune indication de dépréciation.

Une modification raisonnable des hypothèses et estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des groupes d'unités génératrices de trésorerie ne devrait pas faire en sorte que la valeur comptable des unités génératrices de trésorerie excède leur valeur recouvrable.

10. Biens immobiliers occupés par leur propriétaire et immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles ainsi que sa variation :

	2016	2015
Valeur comptable au début de l'exercice	230 \$	221 \$
Déduire : cumul des amortissements et des pertes de valeur	(7)	(6)
Valeur comptable nette au début de l'exercice	223	215
Entrées	6	3
Amortissement	(2)	(1)
Fluctuations des taux de change	(6)	6
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	221 \$	223 \$

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles était de 60 \$ au 31 décembre 2016 (63 \$ au 31 décembre 2015).

Aucune restriction ne s'applique au titre de propriété des biens immobiliers occupés par leur propriétaire et des immobilisations corporelles, et ceux-ci ne sont pas donnés en garantie de la dette.

11. Autres actifs

	2016	2015
Coûts d'acquisition différés	523 \$	632 \$
Actif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 23)	214	250
Actifs du compte de négociation	81	89
Créances liées à un contrat de location-financement	80	97
Charges payées d'avance	17	15
Autres actifs divers	79	132
Total	994 \$	1 215 \$

Le total d'autres actifs d'un montant de 181 \$ (241 \$ au 31 décembre 2015) devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les coûts d'acquisition différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Coûts d'acquisition différés

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	632 \$	604 \$
Entrées	60	68
Amortissement	(46)	(47)
Fluctuations des taux de change	(73)	60
Cessions	(50)	(53)
Solde à la fin de l'exercice	523 \$	632 \$

Créances liées à des contrats de location-financement

La Compagnie a deux contrats de location-financement relatifs à des propriétés en Europe. Ces propriétés ont été louées pour une durée de 35 ans.

Le tableau suivant présente le total des créances liées à des contrats de location-financement pour les deux propriétés :

	2016		
	Paiements minimaux au titre de la location	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	
Un an	4 \$	4 \$	
Plus de un an à cinq ans	16	14	
Plus de cinq ans	175	62	
	195	80	
Déduire : produits non acquis au titre des contrats de			
location-financement	115	_	
Total des créances liées à des contrats de location-financement	80 \$	80 \$	

Le taux de rendement interne des contrats, qui s'établit entre 5,4 % et 6,2 %, est fixé à la date des contrats et demeurera fixe pour leur durée.

a) Passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement

		2016	
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance Passifs relatifs aux contrats d'investissement	78 459 \$ 1 925	9 147 \$ 162	69 312 \$ 1 763
Total	80 384 \$	9 309 \$	71 075 \$
		2015 (note 32)	
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Passifs relatifs aux contrats d'assurance Passifs relatifs aux contrats d'investissement	83 923 \$ 2 178	8 481 \$ 188	75 442 \$ 1 990
Total	86 101 \$	8 669 \$	77 432 \$

b) Composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement et actif connexe

i) La composition des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se présente comme suit:

		2016	
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Polices avec participation			
Assurance individuelle	6 733 \$	(312) \$	7 045 \$
Exploitation européenne et réassurance	1 385	_	1 385
Exploitation américaine	2 605	(4)	2 609
Polices sans participation			
Assurance individuelle	5 977	1 870	4 107
Gestion du patrimoine	8 746	(70)	8 816
Assurance collective	1 448	147	1 301
Exploitation européenne et réassurance	51 573	6 443	45 130
Exploitation américaine	1 917	1 235	682
Total	80 384 \$	9 309 \$	71 075 \$

	2015 (note 32)			
	Passif,	Actifs au titre		
	montant	des cessions	Montant	
	brut	en réassurance	net	
Polices avec participation				
Assurance individuelle	6 287 \$	(280) \$	6 567 \$	
Exploitation européenne et réassurance	1 519	_	1 519	
Exploitation américaine	2 701	(4)	2 705	
Polices sans participation				
Assurance individuelle	5 597	1 718	3 879	
Gestion du patrimoine	8 250	(65)	8 315	
Assurance collective	1 474	70	1 404	
Exploitation européenne et réassurance	58 149	5 856	52 293	
Exploitation américaine	2 124	1 374	750	
Total	86 101 \$	8 669 \$	77 432 \$	

ii) Le tableau suivant présente la composition de l'actif couvrant les passifs ainsi que les capitaux propres :

	2016					
		Prêts		Immeubles		
	Obligations	hypothécaires	Actions	de placement	Autres	Total
Walassa a susufahla						
Valeur comptable						
Passifs relatifs aux						
polices avec						
participation						
Assurance		4.000				
individuelle	4 153 \$	1 370 \$	674 \$	200 \$	336 \$	6 733 \$
Exploitation						
européenne et			400		400	4.00=
réassurance	988	32	123	56	186	1 385
Exploitation	4.040					
américaine	1 948	307	_	_	350	2 605
Passifs relatifs aux						
polices sans						
participation						
Assurance	4.070	40=	4.404			
individuelle	4 676	137	1 164	_	_	5 977
Gestion du						
patrimoine	5 749	610	107	_	2 280	8 746
Assurance collective	788	152	_	_	508	1 448
Exploitation						
européenne et					44.54=	
réassurance	31 089	3 557	232	2 678	14 017	51 573
Exploitation						4.04=
américaine	556	87	_	_	1 274	1 917
Autres passifs	3 209	181	230	16	102 188	105 824
Total des capitaux		4				40 =04
propres	6 802	177	244	83	3 478	10 784
Total de la valeur	=0.0=0.0	0.045 \$	0.774.5	0.000 1	404.04= +	400 000 0
comptable	59 958 \$	6 610 \$	2 774 \$	3 033 \$	124 617 \$	196 992 \$
Juste valeur	60 870 \$	7 240 \$	2 774 \$	3 033 \$	124 617 \$	198 534 \$

	2015 (note 32)					
	Prêts Immeubles					
	Obligations	hypothécaires	Actions	de placement	Autres	Total
Valeur comptable Passifs relatifs aux polices avec participation Assurance						
individuelle Exploitation européenne et	3 777 \$	1 257 \$	497 \$	191 \$	565 \$	6 287 \$
réassurance Exploitation	1 087	40	154	71	167	1 519
américaine Passifs relatifs aux polices sans participation	2 094	358	_	_	249	2 701
Assurance individuelle Gestion du	4 248	140	1 022	_	187	5 597
patrimoine Assurance collective Exploitation européenne et	6 208 878	713 152	116 —	Ξ	1 213 444	8 250 1 474
réassurance Exploitation	31 343	4 357	222	3 342	18 885	58 149
américaine	563 3 064	94 202	— 195	— 18	1 467 103 031	2 124 106 510
Autres passifs Total des capitaux propres	6 913	202	354	81	3 532	11 084
Total de la valeur comptable	60 175 \$	7 517 \$	2 560 \$	3 703 \$	129 740 \$	203 695 \$
Juste valeur	60 942 \$	8 314 \$	2 560 \$	3 703 \$	129 740 \$	205 259 \$

L'appariement des flux de trésorerie de l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement se fait dans des limites raisonnables. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement.

Les variations de la juste valeur de l'actif couvrant le capital et le surplus, déduction faite de l'impôt sur le résultat, entraîneraient une variation correspondante du surplus avec le temps conformément aux méthodes comptables suivies à l'égard des placements.

c) Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance

La variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance au cours de l'exercice tient aux affaires et aux modifications des hypothèses actuarielles suivantes :

2016

	2010			
	Polices avec participation			
		Actifs au		
		titre des		
	Passif,	cessions en		
	montant brut	réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	10 481 \$	(283) \$	10 764 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(147)	_	(147)	
Variations normales des affaires en vigueur	644	(31)	675	
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(70)	(1)	(69)	
Incidence des fluctuations des taux de change	(204)	(1)	(203)	
		(-)		
Solde à la fin de l'exercice	10 704 \$	(316) \$	11 020 \$	

	Police			
	Passif, montant brut	cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
	montant brat	100000101100	Wortham Hot	- montant not
Solde au début de l'exercice	73 442 \$	8 764 \$	64 678 \$	75 442 \$
Incidence des nouvelles affaires	2 535	354	2 181	2 034
Variations normales des affaires en vigueur	1 029	185	844	1 519
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	21	353	(332)	(401)
Transfert d'affaires avec des parties externes	(4)	_	(4)	(4)
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	_	177	(177)	(177)
Incidence des fluctuations des taux de change	(9 268)	(370)	(8 898)	(9 101)
Solde à la fin de l'exercice	67 755 \$	9 463 \$	58 292 \$	69 312 \$

	2015			
	Polices avec participation			
		Actifs au		
		titre des		
	Passif,	cessions en		
	montant brut	réassurance	Montant net	
Solde au début de l'exercice	9 785 \$	(82) \$	9 867 \$	
Incidence des nouvelles affaires	(70)	_	(70)	
Variations normales des affaires				
en vigueur	259	(82)	341	
Mesures prises par la direction et				
modification des hypothèses	(122)	(118)	(4)	
Incidence des fluctuations des taux				
de change	629	(1)	630	
Solde à la fin de l'exercice	10 481 \$	(283) \$	10 764 \$	

2015

	Polic			
		Actifs au titre des		
	Passif, montant brut	cessions en réassurance	Montant net	Total, montant net
			_	
Solde au début de l'exercice	68 081 \$	8 313 \$	59 768 \$	69 635 \$
Incidence des nouvelles affaires	1 572	102	1 470	1 400
Variations normales des affaires	(2.667)	(175)	(2.402)	(2.451)
en vigueur	(3 667)	(175)	(3 492)	(3 151)
Mesures prises par la direction et modification des hypothèses	(662)	(215)	(447)	(451)
Transfert d'affaires avec des parties externes	1 598	(2)	1 600	1 600
***************************************	1 396	(2)	1 000	1 000
Transfert d'affaires avec des sociétés liées	57	(37)	94	94
Incidence des fluctuations des taux				
de change	6 463	778	5 685	6 315
Solde à la fin de l'exercice	73 442 \$	8 764 \$	64 678 \$	75 442 \$

Selon la comptabilisation à la juste valeur, les variations de la juste valeur des actifs connexes ont une influence majeure sur les variations des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les variations de la juste valeur de l'actif sont essentiellement contrebalancées par les variations correspondantes de la juste valeur du passif. Les variations de la juste valeur des passifs relatifs aux contrats d'assurance associées aux variations de la juste valeur des actifs connexes sont incluses dans les variations normales des affaires en vigueur ci-dessus.

En 2016, les principaux facteurs à la base de la diminution du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 9 101 \$, celle des mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses, d'un montant de 401 \$, ainsi que celle des transferts d'affaires avec des sociétés liées, d'un montant de 177 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des hausses attribuables à l'incidence des nouvelles affaires de 2 034 \$ et celle des variations normales des affaires en vigueur de 1 519 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 332 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. La diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 227 \$, la révision des hypothèses économiques de 170 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 47 \$, le raffinement de la modélisation de 40 \$ ainsi que la révision d'autres provisions de 11 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la révision des hypothèses à l'égard des charges et de l'impôt de 120 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité de 46 \$.

Le taux d'actualisation servant à l'évaluation d'un actif au titre des cessions en réassurance a été modifié en Irlande. Cette modification des estimations comptables a donné lieu à une hausse de 360 \$ du montant brut des passifs et des actifs au titre des cessions en réassurance et n'a eu aucune incidence sur le passif net et le bénéfice net.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 69 \$ en 2016 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par la hausse du rendement des placements de 59 \$, les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 35 \$, la révision des hypothèses au titre des charges et de l'impôt de 12 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 2 \$ et la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 2 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables au raffinement de la modélisation de 29 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 13 \$.

En 2015, les principaux facteurs à la base de l'augmentation du montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance ont été l'incidence des fluctuations des taux de change de 6 315 \$, les transferts d'affaires avec des parties externes de 1 600 \$, lesquels tiennent essentiellement à l'acquisition des activités de rentes d'Equitable Life au premier trimestre de 2015, et l'incidence des nouvelles affaires de 1 400 \$. Ces facteurs ont été contrebalancés en partie par des diminutions attribuables aux variations normales des affaires en vigueur de 3 151 \$ et aux mesures prises par la direction et les modifications des hypothèses d'une incidence de 451 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance sans participation a diminué de 447 \$ en 2015 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses. La diminution s'explique principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité de 290 \$, la révision des hypothèses économiques de 188 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 109 \$, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité de 14 \$ ainsi que la révision d'autres provisions de 13 \$. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la révision des hypothèses liées au comportement des titulaires de polices de 88 \$ et des hypothèses à l'égard des charges et de l'impôt de 40 \$ ainsi qu'au raffinement de la modélisation de 39 \$.

Le montant net des passifs relatifs aux contrats d'assurance avec participation a diminué de 4 \$ en 2015 en raison des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses actuarielles. Cette diminution s'explique principalement par les provisions au titre des participations des titulaires de polices futures de 952 \$, par la révision des hypothèses à l'égard des charges et de l'impôt de 271 \$ et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie de 235 \$, facteurs partiellement contrebalancés par des augmentations attribuables à la baisse du rendement des placements de 1 355 \$, au raffinement de la modélisation de 92 \$ et à la révision des hypothèses à l'égard du comportement des titulaires de polices de 7 \$.

d) Variations des passifs relatifs aux contrats d'investissement, évalués à la juste valeur

_	2016			2015 (note 32)		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	2 178 \$	3 188 \$	1 990 \$	839 \$	177 \$	662 \$
Variations normales des affaires en vigueur	(219)	(26)	(193)	(85)	(29)	(56)
Résultats au chapitre des placements Mesures prises par la	82	6	76	29	8	21
direction et modification des hypothèses	(46)	_	(46)	7	_	7
Transfert d'affaires avec des parties externes Incidence des fluctuations	_	_	_	1 330	_	1 330
des taux de change	(70)	(6)	(64)	58	32	26
Solde à la fin de l'exercice	1 925 \$	162 \$	1 763 \$	2 178 \$	188 \$	1 990 \$

La valeur comptable des passifs relatifs aux contrats d'investissement se rapproche de leur juste valeur.

Les transferts d'affaires avec des parties externes effectués en 2015 découlent principalement d'une entente de rétrocession visant la prise en charge d'un bloc de passifs relatifs à des contrats d'investissement sous forme de règlements échelonnés dont les échéances et les montants sont fixes.

e) Primes brutes souscrites et montants bruts des prestations aux titulaires de polices

i) Primes reçues

	2016	2015
Primes directes Primes liées à la réassurance prise	8 926 \$ en charge 11 008	9 295 \$ 5 784
Total	19 934 \$	15 079 \$
ii) Prestations aux titulaires de polices	2016	2015
Prestations directes Prestations liées à la réassurance	6 525 \$ prise en charge 11 593	6 553 \$ 6 695
Total	18 118 \$	13 248 \$

f) Hypothèses actuarielles

Dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance, des hypothèses actuarielles ont été établies relativement aux taux de mortalité et de morbidité, au rendement des placements, aux charges d'exploitation, aux taux de résiliation des polices et aux taux d'utilisation des options facultatives liées aux polices ou aux provisions. Ces hypothèses reposent sur les meilleures estimations des résultats futurs et incluent des marges pour tenir compte des écarts défavorables. Ces marges sont nécessaires pour tenir compte des possibilités de mauvaise estimation ou de détérioration future des meilleures estimations et donnent une assurance raisonnable que les passifs relatifs aux contrats d'assurance couvrent diverses éventualités. Les marges sont révisées régulièrement afin de vérifier leur pertinence.

Les méthodes qui ont servi à établir les hypothèses actuarielles sont les suivantes :

Mortalité

Une étude de la mortalité en assurance-vie est effectuée annuellement pour chacun des principaux blocs de produits d'assurance. Les résultats de chaque étude permettent de réviser les tables de mortalité du bloc utilisées par la Compagnie à des fins actuarielles. Lorsque les données sont insuffisantes, les derniers résultats du secteur servent à établir une hypothèse de mortalité estimative appropriée. On prévoit une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité pour les 25 prochaines années. En outre, des provisions appropriées ont été constituées en prévision de la détérioration des résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance temporaire.

Pour ce qui est des rentes, les résultats au chapitre de la mortalité font également l'objet d'études régulières. Les résultats servent à modifier les tables de mortalité du secteur établies à l'égard des rentiers. On prévoit, pour les années à venir, une amélioration des résultats au chapitre de la mortalité chez les rentiers.

Morbidité

La Compagnie utilise des tables de morbidité conçues par le secteur et modifiées selon les nouveaux résultats techniques de la Compagnie. Le bilan des sinistres et les résiliations sont étudiés régulièrement, et les nouveaux résultats enregistrés sont pris en compte dans les estimations courantes.

Rendement des placements

Les actifs qui correspondent aux différentes catégories de passif sont répartis par segments. Pour chaque segment, les flux de trésorerie projetés des actifs et des passifs actuels sont utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan pour l'établissement des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Les flux de trésorerie des actifs sont réduits pour qu'il soit tenu compte des pertes prévues pour rendement insuffisant de l'actif. Le risque de réinvestissement est déterminé au moyen de plusieurs scénarios de taux d'intérêt et de capitaux propres, qui prévoient tour à tour l'augmentation et la diminution des taux (note 7c).

Frais

Les frais contractuels afférents aux polices (les commissions, par exemple) et l'impôt sont comptabilisés selon les hypothèses les plus probables. Les études portant sur les charges d'exploitation indirectes sont révisées régulièrement afin de permettre une estimation appropriée des charges d'exploitation futures à l'égard du type de passif visé. Les projections ne tiennent pas compte de l'amélioration des charges d'exploitation unitaires. L'évaluation des charges d'exploitation futures tient compte d'hypothèses sur l'inflation conformes aux scénarios de taux d'intérêt utilisés dans la méthode canadienne axée sur le bilan, compte tenu du fait que l'inflation est liée aux taux d'intérêt de l'argent frais.

Résiliation de polices

Les études servant à déterminer les taux de résiliation de polices sont révisées régulièrement afin qu'elles forment la base de cette estimation. Il est également possible d'avoir recours à des données du secteur lorsque la Compagnie n'a pas de statistiques relativement à certains types de polices ou lorsque son risque à ce chapitre est limité. La Compagnie est largement exposée aux produits T-100 et d'assurance-vie universelle à coût nivelé au Canada, et au taux de renouvellement des polices à l'échéance de la période de renouvellement pour les polices temporaires renouvelables au Canada et dans l'unité Réassurance. La Compagnie s'est fondée sur l'information disponible dans le secteur pour établir ses hypothèses sur ces produits, sa propre expérience à cet égard étant très limitée.

Utilisation d'options facultatives liées aux polices

Une vaste gamme d'options facultatives est intégrée aux polices offertes par la Compagnie. Ces options comprennent la reconduction à terme, la conversion en produits d'assurance-vie entière (assurance temporaire), l'achat de rentes à règlement à des taux garantis (rentes de dépôt) et le rétablissement de garanties (garanties à l'échéance des fonds distincts). Les hypothèses relatives aux taux d'utilisation sont fondées sur les données de la Compagnie ou du secteur, le cas échéant. En l'absence de telles données, ces hypothèses sont fondées sur le jugement en fonction des mesures d'encouragement relatives à l'utilisation de l'option. De façon générale, lorsqu'il est clairement avantageux pour un titulaire de polices avisé d'utiliser une option, on considère cette option comme choisie.

Participations des titulaires de polices et caractéristiques ajustables des polices

Les participations futures des titulaires de polices et d'autres caractéristiques ajustables des polices sont comprises dans le calcul des passifs relatifs aux contrats d'assurance selon l'hypothèse que les participations ou les prestations ajustables différeront dans l'avenir, selon les résultats appropriés. Les ajustements aux participations et aux polices sont déterminés selon les attentes raisonnables des titulaires de polices, ces attentes étant influencées par les politiques en matière de participation des titulaires de polices avec participation, ou par les communications avec les titulaires de polices, les documents publicitaires et les pratiques antérieures. La Compagnie croit que les changements aux participations des titulaires de polices ou aux prestations rajustables liés aux polices avec participation, ou alors aux activités rajustables, correspondront aux modifications apportées aux hypothèses les plus probables, ce qui donnera lieu à une modification non significative des passifs relatifs aux contrats d'assurance. Dans les cas où les garanties sous-jacentes pourraient restreindre la capacité de transférer ces résultats aux titulaires de polices, l'incidence de ce caractère non ajustable sur le bénéfice attribuable aux actionnaires est reflétée dans les modifications apportées aux hypothèses les plus probables mentionnées ci-dessus.

g) Gestion du risque

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles posées, notamment en ce qui concerne la mortalité, le maintien en vigueur, la longévité, la morbidité, la fluctuation des frais et le rendement des placements.

Dans le cadre de ses activités à titre d'assureur, la Canada-Vie accepte le risque associé aux passifs relatifs aux contrats d'assurance. La Compagnie a pour objectif d'atténuer son exposition au risque découlant de ces contrats en ayant recours à divers moyens, soit la conception des produits, la diversification des produits et la diversification géographique, la mise en œuvre des lignes directrices liées à la stratégie de tarification de la Compagnie et le recours à des ententes de réassurance.

L'information sur l'incidence approximative qu'auraient, selon la meilleure estimation de la direction, certaines modifications des hypothèses utilisées pour établir les passifs relatifs aux contrats d'assurance de la Compagnie sur les passifs en question est présentée ci-dessous.

	Augmentation (diminution) du bénéfice net		
	2016	2015	
Mortalité – augmentation de 2 %	(199) \$	(196) \$	
Mortalité à l'égard des rentes – diminution de 2 %	(373) \$	(303) \$	
Morbidité – variation défavorable de 5 %	(101) \$	(91) \$	
Rendement des placements			
Modification parallèle de la courbe de rendement			
Hausse de 1 %	- \$	— \$	
Baisse de 1 %	— \$	— \$	
Variation de la fourchette des taux d'intérêt			
Hausse de 1 %	101 \$	65 \$	
Baisse de 1 %	(305) \$	(254) \$	
Fluctuations des marchés boursiers			
Hausse de 10 %	40 \$	42 \$	
Baisse de 10 %	(45) \$	(69) \$	
Modifications aux hypothèses les plus probables liées au rendement des actions			
Hausse de 1 %	321 \$	351 \$	
Baisse de 1 %	(331) \$	(352) \$	
Charges – augmentation de 5 %	(74) \$	(68) \$	
Résiliation et renouvellement de polices – variation défavorable			
de 10 %	(359) \$	(364) \$	

Le risque de concentration peut être lié aux régions géographiques, à l'accumulation de risques et au risque de marché. La concentration du risque d'assurance avant et après la réassurance est décrite ci-dessous, par région géographique.

	2016			2015 (note 32)		
	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net	Passif, montant brut	Actifs au titre des cessions en réassurance	Montant net
Exploitation canadienne Exploitation	22 904 \$	1 635 \$	21 269 \$	21 608 \$	1 443 \$	20 165 \$
américaine Exploitation	4 522	1 231	3 291	4 825	1 370	3 455
européenne Total	52 958 80 384 \$	6 443 9 309 \$	46 515 71 075 \$	59 668 86 101 \$	5 856 8 669 \$	53 812 77 432 \$

ii) Risque de réassurance

Des limites maximales quant aux montants des prestations par vie assurée (qui varient selon le secteur d'activité) sont établies pour l'assurance-vie et l'assurance-maladie, et l'on a recours à la réassurance pour couvrir les montants excédant ces limites.

L'évaluation tient compte des frais et des recouvrements au titre de la réassurance, lesquels sont définis dans l'entente de réassurance, en tenant compte des hypothèses directes.

Les traités de réassurance ne libèrent pas la Compagnie de ses obligations envers les titulaires de polices. Le défaut de la part des réassureurs de respecter leurs engagements pourrait causer des pertes à la Compagnie. Pour réduire son exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité de réassureurs, la Compagnie évalue la situation financière de ses réassureurs.

Certains traités de réassurance ont été conclus suivant la méthode des fonds retenus, selon laquelle la Compagnie conserve l'actif couvrant les passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont réassurés, ce qui réduit l'exposition à des pertes importantes pouvant résulter de l'insolvabilité des réassureurs de ces contrats.

13. Fonds distincts et autres entités structurées

Au Canada et en Europe, la Compagnie offre des produits de fonds distincts qui sont désignés soit comme des fonds distincts, soit comme des fonds en unités de compte, selon la région. Il s'agit de contrats établis par les assureurs à l'intention des titulaires de polices de fonds distincts, aux termes desquels le montant des prestations est directement lié au rendement des placements ainsi qu'aux risques et aux avantages inhérents aux fluctuations de la juste valeur, et les produits nets tirés des placements sont réalisés par les titulaires de polices de fonds distincts. Ces derniers doivent choisir des fonds distincts qui comprennent une gamme de placements sousjacents. Bien que la Compagnie détienne les titres de propriété de ces placements, elle a l'obligation contractuelle de remettre les résultats de placement aux titulaires de polices de fonds distincts, et elle sépare ces placements de ses propres placements.

Au Canada, les actifs des fonds distincts sont juridiquement séparés de l'actif général de la Compagnie selon les modalités du contrat à l'intention des titulaires de polices, et ils ne peuvent être utilisés pour régler les obligations de la Compagnie. En Europe, les actifs des fonds sont séparés de façon fonctionnelle et implicite de ceux de la Compagnie. En raison des modalités juridiques et implicites associées à ces fonds, leurs actifs et leurs passifs sont présentés dans des postes distincts des bilans consolidés, soit au poste Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, et un passif correspondant est comptabilisé au poste Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts.

Dans les cas où l'actif du fonds distinct est investi dans des entités structurées et que l'on considère que le fonds exerce un contrôle sur ces entités, la Compagnie a présenté les participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds distincts pour le risque lié aux titulaires de polices à titre de montants égaux et correspondants dans l'actif et le passif. Les montants ainsi présentés s'établissaient à 1 060 \$ au 31 décembre 2016 (942 \$ au 31 décembre 2015).

Dans les comptes consolidés de résultat, toutes les sommes relatives aux produits liés aux titulaires de polices de fonds distincts, y compris les variations de la juste valeur et les produits nets tirés des placements, sont créditées aux titulaires de polices de fonds distincts et incluses dans les actifs et les passifs pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts dans les bilans consolidés. Étant donné que ces montants n'ont pas d'incidence directe sur les produits et les charges de la Compagnie, ils ne sont pas inclus séparément dans les comptes consolidés de résultat.

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

Exposition au risque inhérent aux garanties liées aux fonds distincts

La Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers et des produits unitaires à profit qui procurent certaines garanties liées à la valeur de marché des fonds de placement. Bien que ces fonds soient semblables aux fonds communs de placement, ils en diffèrent principalement du fait qu'ils sont assortis de garanties qui protègent les titulaires de polices de fonds distincts contre les reculs subis par les placements sous-jacents sur le marché. Ces garanties constituent la principale exposition de la Compagnie liée à ces fonds. La Compagnie comptabilise ces garanties au titre des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement dans ses états financiers. Outre son exposition à ces garanties, la Compagnie court un risque à l'égard des honoraires qu'elle touche sur ces produits, car ils sont tributaires de la valeur de marché des fonds.

Au Canada, la Compagnie offre des produits de fonds distincts aux particuliers. Ces produits procurent des garanties de retrait minimum au décès ainsi que des garanties de retrait minimum de capitalisation à l'échéance.

En Europe, la Compagnie offre des produits unitaires à profit et des produits en unités de compte assortis de garanties de placement par l'entremise d'Irish Life. Ces produits sont semblables aux produits de fonds distincts, mais offrent le regroupement des fonds des titulaires de polices et des taux d'intérêt crédités minimaux.

La Compagnie offre également des produits assortis d'une garantie de retrait minimum au Canada, en Irlande et en Allemagne. Certains des produits assortis d'une garantie de retrait minimum de la Compagnie offrent divers niveaux de garantie en cas de décès et à l'échéance. Au 31 décembre 2016, la valeur des produits assortis d'une garantie de retrait minimum en vigueur au Canada, en Irlande et en Allemagne s'établissait à 1 398 \$ (1 401 \$ au 31 décembre 2015).

Les tableaux ci-dessous présentent des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts, conformément aux exigences de présentation de l'information prévues par la loi qui s'appliquent dans chacune des régions où la Compagnie exerce ses activités :

a) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2016	2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie Obligations	10 021 \$ 15 765	9 165 \$ 16 576
Actions et parts de fiducies d'investissement à participation unitaire	62 180	63 480
Fonds communs de placement	3 636	3 512
Immeubles de placement	4 035	4 261
	95 637	96 994
Produits à recevoir	207	229
Autres actifs	269	422
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds communs		
de placement	1 060	942
Total	97 173 \$	98 587 \$

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

b) Contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

<u>-</u>	2016	2015
Solde au début de l'exercice Ajouter (déduire) :	98 587 \$	82 083 \$
Dépôts des titulaires de polices	10 119	9 700
Produits nets tirés des placements	91	6
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	2 693	2 279
Profits en capital latents sur les placements, montant net	3 939	1 112
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux de		
change	(9 544)	7 132
Retraits des titulaires de polices	(8 995)	(9 442)
Acquisitions d'entreprises et autres	193	5 465
Placement du fonds général dans les fonds distincts	_	(11)
Virement vers le fonds général, montant net	(28)	(8)
Participations ne donnant pas le contrôle dans les fonds		
communs de placement	118	271
Total	(1 414)	16 504
Solde à la fin de l'exercice	97 173 \$	98 587 \$

c) Produits tirés des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts

	2016	2015
Produits nets tirés des placements	91 \$	6 \$
Profits en capital réalisés sur les placements, montant net	2 693	2 279
Profits en capital latents sur les placements, montant net	3 939	1 112
Profits (pertes) latents attribuables aux fluctuations des taux		
de change	(9 544)	7 132
Total	(2 821)	10 529
Variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement pour le compte des titulaires de polices		
de fonds distincts	(2 821)	10 529
Montant net		<u> </u>

d) Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts en fonction des niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur (note 8)

	2016			
	Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3			
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ⁽¹⁾	58 999 \$	32 727 \$	5 047 \$	96 773 \$

(1) Compte non tenu d'un montant de 400 \$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.

		201	5	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts ⁽¹⁾	56 639 \$	36 332 \$	5 176 \$	98 147 \$

Compte non tenu d'un montant de 440 \$ au titre des autres actifs, déduction faite des autres passifs.

13. Fonds distincts et autres entités structurées (suite)

En 2016, des placements dans des actions étrangères d'une valeur de 10 \$ ont été transférés du niveau 2 au niveau 1 (45 \$ transférés du niveau 1 au niveau 2 au 31 décembre 2015), car la Compagnie avait été en mesure d'obtenir des prix cotés observables sur des marchés actifs. Les actifs du niveau 2 incluent les actifs pour lesquels les sources de prix du marché usuelles ne fournissent pas la juste valeur et pour lesquels la Compagnie ne peut évaluer les actifs sous-jacents.

Au 31 décembre 2016, un montant de 639 \$ (534 \$ au 31 décembre 2015) des fonds distincts était investi dans des fonds gérés par Placements Mackenzie, une partie liée membre du groupe de sociétés de la Financière Power (note 25).

Le tableau suivant présente des renseignements additionnels à l'égard des placements pour le compte des titulaires de polices de fonds distincts évalués à la juste valeur pour lesquels la Compagnie a utilisé les données du niveau 3 :

	2016	2015
Solde au début de l'exercice	5 176 \$	4 161 \$
Total des profits (pertes) inclus dans les produits tirés des placements liés aux fonds distincts Achats	(150) 207	1 055 528
Ventes	(361)	(568)
Transferts vers le niveau 3	175	_
Transferts hors du niveau 3	_	_
Solde à la fin de l'exercice	5 047 \$	5 176 \$

Les transferts vers le niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère moins observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation. À l'opposé, les transferts hors du niveau 3 sont essentiellement attribuables au caractère plus observable des données utilisées aux fins des méthodes d'évaluation en raison de la corroboration des prix du marché auprès de sources multiples.

En plus des fonds distincts, la Compagnie détient des participations dans un certain nombre d'entités structurées non consolidées, notamment des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Ces entités sont créées afin d'offrir des options stratégiques aux porteurs de parts, selon les directives de chaque fonds.

Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Les honoraires de gestion sont variables en raison de divers facteurs, comme le rendement des marchés et des secteurs dans lesquels le fonds investit. L'augmentation ou la diminution des honoraires de gestion des fonds de placement est généralement directement liée aux variations de l'actif géré, lesquelles subissent l'incidence de la conjoncture du marché, ainsi que des entrées et des sorties d'actifs de clients.

Les facteurs qui pourraient donner lieu à une diminution de l'actif géré et des honoraires comprennent les replis des marchés boursiers, les fluctuations des marchés des titres à revenu fixe, les variations des taux d'intérêt, les défaillances, les rachats et les autres retraits, les risques politiques et les autres risques économiques, l'évolution des tendances en matière de placement et le rendement de placement relatif. Le risque provient du fait que les honoraires peuvent fluctuer, mais que les charges et le recouvrement des charges initiales demeurent relativement fixes, ainsi que du fait que la conjoncture du marché peut entraîner une modification de la composition de l'actif se traduisant éventuellement par une variation des produits.

En 2016, les honoraires et autres produits que la Compagnie a gagnés en raison de ses participations dans ces entités structurées se sont chiffrés à 1 407 \$ (1 287 \$ au 31 décembre 2015).

Au 31 décembre 2016, les autres actifs (note 11) comprenaient des placements de 81 \$ (89 \$ au 31 décembre 2015) effectués dans des titres de fiducies d'investissement à participation unitaire commanditées en Europe.

14. Charges financières

Les charges financières s'établissent comme suit :

	2016	2015
Intérêts sur les débentures à long terme	22 \$	20 \$
Intérêts sur les titres de fiducies de capital (note 16)	11	11
Autres	6	6
Total	39 \$	37 \$

15. Débentures et autres instruments d'emprunt

	2016		2015	
	Valeur	Juste	Valeur	Juste
	comptable	valeur	comptable	valeur
À long terme				
Débentures subordonnées à 6,40 %, exigibles le 11 décembre 2028, non garanties	100 \$	128 \$	100 \$	127 \$
Billet subordonné exigible le 29 septembre 2026, ne portant pas intérêt, non garanti (note 25)	400	400	400	400
Billets de 32 £ et de 56 £ à 4,68 %, venant à échéance le 25 février 2034, non garantis (note 25)	146	146	180	180
Billet de 13 £ à 4,35 %, venant à échéance le 15 mai 2029, non garanti (note 25)	22	22	27	27
Emprunt subordonné de 200 € venant à échéance le 7 décembre 2031, portant intérêt à 2,73 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 %, non garanti (note 25) ⁽¹⁾	284	284	_	_
Débentures subordonnées de 200 € à 5,25 %, remboursables par anticipation le 8 février 2017, comprend les swaps à taux fixe – taux variables connexes, non garanties	285	277	311	324
Total	1 237 \$	1 257 \$		1 058 \$
10141	1201 9	1201 4	ι οιο ψ	1 000 ψ

⁽¹⁾ Le 7 décembre 2016, la Compagnie a consenti à la société mère un emprunt subordonné de 200 €, d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,73 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 25).

Événement postérieur :

Le 8 février 2017, Irish Life Assurance, une filiale de la Compagnie, a racheté ses débentures subordonnées de 200 euros à 5,25 % à leur montant en capital plus les intérêts courus.

16. Titres de fiducies de capital

	2016		2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
À 7,529 %, exigibles le 30 juin 2052,				
non garantis	150 \$	212 \$	150 \$	215 \$

La Fiducie de capital Canada-Vie (la FCCV), une fiducie établie par la Canada-Vie, a émis un total de 150 \$ en titres de série B de la Fiducie de capital Canada-Vie (CLiCS de série B), et elle a utilisé le produit de cette émission pour faire l'acquisition de débentures de premier rang de la Canada-Vie d'un montant de 150 \$.

Les distributions et les intérêts sur les titres de fiducies de capital sont classés dans les charges financières dans les comptes consolidés de résultat (note 14). La juste valeur des titres de fiducies de capital est déterminée par le cours acheteur et vendeur. Se reporter à la note 7 pour prendre connaissance des déclarations concernant la gestion du risque lié aux instruments financiers.

Sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, la FCCV peut racheter les CLiCS de série B, en tout ou en partie, en tout temps.

17. Autres passifs

	2016	2015
Régime de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 23)	414 \$	349 \$
Provisions au titre des produits différés	309	437
Découverts bancaires	126	106
Autres	1 129	822
Total	1 978 \$	1 714 \$

Un montant de 1 255 \$ (928 \$ au 31 décembre 2015) du total des autres passifs devrait être réalisé au cours des 12 mois suivant la date de clôture. Ce montant exclut les provisions au titre des produits différés, dont la variation est indiquée ci-dessous.

Provisions au titre des produits différés

	2016	2015	
Solde au début de l'exercice	437 \$	429 \$	
Ajouts	29	42	
Amortissement	(39)	(39)	
Fluctuations des taux de change	(76)	51	
Cessions	(42)	(46)	
Solde à la fin de l'exercice	309 \$	437 \$	

18. Compte de participation

Le bénéfice net attribuable au compte de participation et comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat est le suivant :

	2016	2015
Bénéfice net attribuable au compte de participation avant les participations des titulaires de polices	453 \$	349 \$
Participations des titulaires de polices	(314)	(301)
Bénéfice net – compte de participation	139 \$	48 \$

19. Participations ne donnant pas le contrôle

Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Compagnie détenait une participation lui assurant le contrôle dans MAM Holdings Inc. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Great-West, qui est la société mère de la Compagnie, détenait une participation ne donnant pas le contrôle dans MAM Holdings Inc., une filiale en propriété indirecte de la Compagnie. Le bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle inscrit dans les comptes consolidés de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 était de 9 \$ (1 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2015). Les participations ne donnant pas le contrôle figurant aux bilans consolidés au 31 décembre 2016 étaient de 90 \$ (81 \$ au 31 décembre 2015).

20. Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de catégories A, B, C, D, E et F Nombre illimité d'actions ordinaires

Émises et en circulation

	2016		2	2015		
	Nombre	Valeur comptable	Nombre	Valeur comptable		
Actions privilégiées		-				
Actions privilégiées Catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif Catégorie B, série 1, à dividende cumulatif de	18 000	- \$	18 000	— \$		
7,23 %	8 000 000	200	8 000 000	200		
Total	8 018 000	200 \$	8 018 000	200 \$		
Actions ordinaires	258 887 312	2 277 \$	258 887 312	2 277 \$		

Les actions privilégiées de catégorie A, série 1, à dividende non cumulatif sont rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action à la date à compter de laquelle il n'y a plus de titres de fiducies de capital de la FCCV en circulation, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

Les actions privilégiées de catégorie B, série 1, à dividende cumulatif de 7,23 % sont rachetables au gré de la Compagnie au prix de 25 \$ par action, plus tous les dividendes impayés.

En janvier 2015, la Compagnie a émis 1 336 560 actions ordinaires à l'intention de sa société mère, pour un total de 63 \$.

21. Gestion du capital

a) Politiques et objectifs

La gestion du capital consiste à établir et à maintenir de façon constante la quantité et la qualité du capital pour les besoins de la Compagnie et à faire en sorte que celui-ci soit affecté conformément aux attentes des parties prenantes de la Compagnie. À cet égard, le conseil d'administration considère que les principales parties prenantes sont les actionnaires, les titulaires de polices et les détenteurs de créances subordonnées de la Compagnie, ainsi que les organismes de réglementation concernés dans les divers territoires où la Compagnie et ses filiales exercent leurs activités.

La Compagnie gère son capital sur une base consolidée ainsi qu'au niveau de chaque filiale en exploitation. Les principaux objectifs de la stratégie de gestion du capital de la Compagnie sont les suivants :

- maintenir la capitalisation de ses filiales en exploitation réglementées à un niveau qui excède les exigences minimales de capital réglementaire appropriées dans les territoires où les filiales exercent leurs activités:
- conserver d'excellentes notations de crédit et de solidité financière qui lui garantissent un accès stable aux marchés financiers;
- offrir une structure du capital efficace afin de maximiser la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des risques opérationnels et des plans stratégiques de la Compagnie.

La Compagnie a établi des politiques et des procédures pour déterminer, mesurer et présenter les risques significatifs. La direction est responsable de l'établissement des procédures d'évaluation du capital relatives à la suffisance du capital. Le conseil d'administration examine et approuve toutes les opérations sur capitaux propres conclues par la direction ainsi que toutes les mesures de suffisance du capital afin de s'assurer qu'elles respectent le plan d'affaires stratégique de la Compagnie.

La capitalisation cible de la Compagnie et de ses filiales est déterminée en tenant compte de divers facteurs tels que la probabilité qu'elle devienne inférieure aux exigences minimales de capital réglementaire dans les territoires où les activités sont exercées, les opinions exprimées par diverses agences de notation qui fournissent des notations de santé financière et d'autres notations à la Compagnie et la volonté de réunir suffisamment de capitaux pour avoir un degré de confiance élevé quant à sa capacité de respecter ses obligations envers les titulaires de polices et ses autres obligations.

b) Capital réglementaire

Au Canada, le BSIF a défini une norme de mesure de suffisance du capital des compagnies d'assurance-vie constituées en sociétés par actions en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et de leurs filiales : le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent. À cette fin, divers ajouts au capital ou diverses déductions de ce dernier sont prescrits par les lignes directrices du BSIF. Le tableau qui suit présente un sommaire des données et des ratios ayant trait au montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et l'information connexe de la Canada-Vie :

	2016		2015
Capital de première catégorie ajusté, montant net	8 315	\$	8 610 \$
Capital de deuxième catégorie, montant net	2 382		2 039
Total du capital disponible	10 697	\$	10 649 \$
Total du capital requis	3 890	\$	4 090 \$
Ratio du capital de première catégorie	214	%	211 %
Ratio du capital total	275	%	260 %

2015

2046

21. Gestion du capital (suite)

Pour les entités dont le siège social est situé en Europe, les politiques en matière de solvabilité ont changé pour refléter la réforme Solvabilité II, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. En 2016, les unités d'exploitation d'assurance et de réassurance de la Compagnie qui sont réglementées en Europe ont élaboré des modèles internes de gestion du risque et pris les mesures nécessaires pour gérer le risque de volatilité du capital dans le cadre de la nouvelle réglementation, en collaboration avec les organismes de réglementation européens. À la fin de 2016, les entités réglementées en Europe répondaient à toutes les exigences de capital et de solvabilité prescrites en vertu de Solvabilité II.

D'autres établissements et filiales à l'étranger de la Compagnie doivent se conformer aux exigences de capital et de solvabilité des territoires où ils sont présents. Aux 31 décembre 2016 et 2015, la Compagnie maintenait la capitalisation à un niveau excédant les exigences minimales réglementaires locales dans chacun des territoires de ses autres établissements à l'étranger.

22. Paiements fondés sur des actions

- a) Afin de favoriser l'harmonisation des intérêts des administrateurs, des titulaires de polices et des actionnaires de la Compagnie, celle-ci et certaines de ses sociétés liées disposent de régimes d'unités d'actions différées obligatoires et de régimes d'unités d'actions différées facultatifs (les régimes obligatoires et les régimes facultatifs) qui s'adressent à ses administrateurs. En vertu des régimes obligatoires, chaque administrateur qui réside au Canada ou aux États-Unis doit toucher 50 % de sa provision annuelle pour participation au conseil en unités d'actions différées. En vertu des régimes facultatifs, chaque administrateur a le choix de toucher le solde de sa provision annuelle (y compris la rémunération liée aux comités du conseil) et ses jetons de présence soit entièrement en unités d'actions différées, soit entièrement en espèces, ou à parts égales en espèces et en unités d'actions différées. Dans tous les cas, le nombre d'unités d'actions différées attribuées est établi en divisant le montant de la rémunération payable à l'administrateur par le cours moyen pondéré de l'action ordinaire à la Bourse de Toronto pendant les cinq derniers jours de Bourse du trimestre précédent (ce cours moyen pondéré étant la « valeur d'une unité d'action différée »). Les administrateurs recoivent des unités d'actions différées supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. Au moment où l'administrateur guitte ses fonctions, il peut généralement faire racheter ses unités d'actions différées en contrepartie d'une somme forfaitaire en espèces établie en fonction de la valeur des unités à la date du rachat. En 2016, une tranche de 3 \$ de la rémunération des administrateurs a servi à acquérir des unités d'actions différées (2 \$ en 2015).
- b) Certains employés de la Compagnie ont droit à des unités d'actions liées au rendement. En vertu du régime d'unités d'actions liées au rendement, ces employés se font attribuer des unités d'actions liées au rendement équivalentes aux actions ordinaires de Lifeco et dont les droits sont acquis sur une période de trois ans. Les employés recoivent des unités d'actions liées au rendement supplémentaires à l'égard des dividendes payables sur les actions ordinaires de Lifeco en fonction de la valeur des unités à ce moment. À l'échéance, les employés reçoivent un montant en espèces correspondant à la valeur des unités d'actions liées au rendement à ce moment. La Compagnie utilise le modèle de la juste valeur pour comptabiliser les unités d'actions liées au rendement attribuées aux employés en vertu du régime. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 3 \$ (1 \$ en 2015) dans les comptes consolidés de résultat relativement au régime d'unités d'actions liées au rendement. Au 31 décembre 2016, la valeur comptable du passif au titre des unités d'actions liées au rendement était de 8 \$ (5 \$ en 2015), montant qui a été comptabilisé dans les autres passifs.
- c) Le plan d'achat d'actions pour les employés de la Compagnie est un régime facultatif en vertu duquel les employés admissibles peuvent cotiser jusqu'à 5 % de leurs revenus admissibles de l'exercice précédent pour acheter des actions ordinaires de Great-West Lifeco Inc. La Compagnie verse une cotisation égale à 50 % de la cotisation totale de l'employé. Les droits aux cotisations de la Compagnie sont acquis immédiatement et sont passés en charge. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, la Compagnie a comptabilisé une charge de rémunération de 1 \$ (1 \$ en 2015) dans les comptes consolidés de résultat, au poste Charges d'exploitation et frais administratifs, relativement au plan d'achat d'actions pour les employés.

Caractéristiques, capitalisation et risque

La Compagnie et ses filiales ont établi des régimes de retraite contributifs et non contributifs à prestations définies à l'intention de certains salariés et conseillers. La Compagnie et ses filiales ont également établi des régimes de retraite à cotisations définies à l'intention de certains salariés et conseillers.

Les régimes de retraite à prestations définies prévoient des rentes établies d'après les années de service et le salaire moyen de fin de carrière. Pour la plupart des régimes, les participants actifs assument une part du coût au moyen de cotisations à l'égard des services rendus au cours de la période. Certaines prestations de retraite sont indexées de facon ponctuelle ou sur une base garantie. L'obligation au titre des prestations définies est établie en tenant compte des prestations de retraite selon les modalités des régimes. L'actif couvrant les régimes de retraite capitalisés est détenu dans des caisses de retraite en fiducie distinctes et est évalué à la juste valeur. Les obligations au titre des régimes entièrement non capitalisés sont incluses dans les autres passifs et sont soutenues par l'actif général.

Les régimes à prestations définies importants de la Compagnie et de ses filiales n'acceptent pas de nouveaux participants. Les nouveaux employés ne sont admissibles qu'aux prestations des régimes à cotisations définies. L'exposition de la Compagnie au titre des régimes à prestations définies continuera de s'atténuer au cours des exercices à venir.

Les régimes de retraite à cotisations définies prévoient des prestations de retraite établies d'après les cotisations salariales et patronales cumulées. Les cotisations patronales correspondent à un pourcentage du salaire annuel des employés et peuvent être assujetties à certaines conditions d'acquisition.

La Compagnie et ses filiales offrent également aux salariés et aux conseillers admissibles, de même qu'aux personnes à leur charge, des prestations d'assurance-maladie, d'assurance dentaire et d'assurance-vie postérieures à l'emploi. Les employés retraités assument une part du coût des avantages au moyen de franchises, de coassurances et de plafonds liés aux avantages. Ces régimes, qui sont désormais fermés aux nouveaux employés, ont été préalablement modifiés afin de restreindre le nombre d'employés qui peuvent y participer. Le montant de certains avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite dépend de l'indexation future des coûts. Ces avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas préalablement capitalisés, et le montant relatif à l'obligation pour ces prestations est inclus dans les autres passifs et soutenu par l'actif général.

La Compagnie et ses filiales ont des comités de retraite, ou des accords fiduciaires, en ce qui a trait à la supervision des régimes de retraite de la Compagnie. Les régimes de retraite sont suivis de façon continue afin d'évaluer les politiques en matière de prestations, de capitalisation et de placement ainsi que la situation financière et les obligations de capitalisation de la Compagnie. Des changements importants aux régimes de retraite de la Compagnie requièrent l'approbation du conseil d'administration de la Compagnie.

La politique de capitalisation de la Compagnie et de ses filiales en ce qui a trait aux régimes de retraite capitalisés prévoit des cotisations d'un montant égal ou supérieur aux exigences posées par les règlements applicables et les dispositions qui régissent la capitalisation des régimes. Pour les régimes capitalisés comportant un actif net au titre des régimes de retraite à prestations définies, la Compagnie détermine s'il existe un avantage économique sous forme de possibles réductions des cotisations futures de la Compagnie, la valeur actualisée des sorties futures du régime ou un remboursement des excédents du régime, lorsque les règlements applicables et les dispositions des régimes le permettent.

En raison de leur conception, les régimes à prestations définies exposent la Compagnie aux risques auxquels ils font face normalement, tels que le rendement des placements, les variations des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les obligations, la longévité des participants aux régimes et l'inflation future. La gestion du risque lié aux régimes et aux prestations de retraite s'effectue au moyen d'un suivi régulier des régimes, de la réglementation applicable et d'autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les charges et les flux de trésorerie de la Compagnie.

Les tableaux suivants reflètent la situation financière des régimes contributifs et non contributifs à prestations définies de la Compagnie et de ses filiales :

a) Actif des régimes, obligation au titre des prestations et situation de capitalisation

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2016	2015	
Variation de la juste valeur de l'actif des régimes					
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	3 661 \$	3 335 \$	— \$	— \$	
Produits d'intérêts	122	106	_	_	
Rendement réel en sus des produits d'intérêts	163	74	_	_	
Cotisations patronales	72	54	5	5	
Cotisations salariales	8	9	_	_	
Prestations versées	(93)	(91)	(5)	(5)	
Excédent versé à l'employeur	(8)	_	_	_	
Règlements	(19)	_	_	_	
Frais administratifs	(7)	(5)	_	_	
Transferts hors des régimes, montant net	(6)	(2)	_	_	
Fluctuations des taux de change	(192)	181	_	_	
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	3 701 \$	3 661 \$	— \$	- \$	
Variation de l'obligation au titre des prestations définies					
Obligation au titre des prestations définies au début de					
l'exercice	3 590 \$	3 374 \$	87 \$	91 \$	
Coût des services rendus au cours de la période	60	66	_	_	
Coût financier	116	104	3	4	
Cotisations salariales	8	9	_	_	
Prestations versées	(93)	(91)	(5)	(5)	
Modifications des régimes	_	1	_	_	
Réductions	(14)	_	_	_	
Règlements	(19)	_	_	_	
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses					
financières	375	(56)	2	(2)	
Écarts actuariels liés aux modifications des hypothèses					
démographiques	(1)	(2)	(1)	1	
Gains actuariels découlant des résultats techniques liés aux				45)	
participants	(59)	(15)	_	(2)	
Transferts hors des régimes, montant net	(6)	(2)	_	_	
Fluctuations des taux de change	(233)	202			
Obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	3 724 \$	3 590 \$	86 \$	87 \$	
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés					
Situation de capitalisation des régimes – surplus (déficit)	(23) \$	71 \$	(86) \$	(87) \$	
Montant non comptabilisé en raison du plafond de l'actif	(91)	(83)	-	(o,) ¢	
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(114) \$	(12) \$	(86) \$	(87) \$	
· · · · · ·	, , , ,				
Comptabilisé dans :	044 5	050 *	•	•	
Autres actifs (note 11)	214 \$	250 \$	— \$	— \$	
Autres passifs (note 17)	(328)	(262)	(86)	(87)	
Actif (passif) comptabilisé dans les bilans consolidés	(114) \$	(12) \$	(86) \$	(87) \$	
Analyse de l'obligation au titre des prestations définies					
Régimes capitalisés en tout ou en partie	3 643 \$	3 508 \$	— \$	— \$	
Régimes non capitalisés	81 \$	82 \$	86 \$	87 \$	

Aux termes de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'IFRIC) 14, Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction, la Compagnie doit déterminer si l'actif au titre de chaque régime de retraite lui donne un avantage économique par l'entremise de réductions de contributions futures, de la valeur actualisée des charges futures que le régime doit payer, ou du remboursement des excédents; si ce n'est pas le cas, le bilan doit présenter un « plafond de l'actif ». Le tableau suivant présente de l'information sur la variation du plafond de l'actif :

	Régimes de à prestations	
	2016	2015
Variation du plafond de l'actif		
Plafond de l'actif au début de l'exercice	83 \$	23 \$
Intérêts sur le plafond de l'actif au début de la période	3	4
Variation du plafond de l'actif	5	56
Plafond de l'actif à la fin de l'exercice	91 \$	83 \$

b) Charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi

Le total de la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi incluse dans les charges d'exploitation et les autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

	Tous les régimes de retraite		Autres ava postérieurs à	_
	2016	2016 2015		2015
Coût des services rendus au cours de la période au titre des prestations définies Coût des services rendus au cours de la période	68 \$	75 \$	- \$	— \$
au titre des cotisations définies	20	12	_	_
Cotisations salariales	(8)	(9)	_	
Coût des services rendus au cours de la période engagé par l'employeur	80	78	_	_
Frais administratifs	7	3	_	_
Modifications des régimes	_	1	_	_
Réductions	(14)	_	_	_
Coût financier, montant net	(3)	2	3	4
Charge – résultat net	70	84	3	4
Écarts actuariels comptabilisés Rendement plus élevé que le rendement	315	(73)	1	(3)
prévu de l'actif	(163)	(72)	_	_
Variation du plafond de l'actif	5	56	_	_
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments (de bénéfice global) de perte globale	157	(89)	1	(3)
Total de la charge (des produits), y compris les réévaluations	227 \$,	4 \$	1 \$
	227 \$	(5) \$	4 \$	1

c) Répartition de l'actif par principales catégories, pondérée en fonction de l'actif des régimes

			retraite s définies		
	2016	2016		2015	
Titres de participation	44	%	46 %	%	
Titres de créance	41	%	37 %	%	
Biens immobiliers	7	%	5 %	%	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	%	12 %	%	
Total	100	%	100 %	%	

Aucun actif de régime n'est investi directement dans les titres de la Compagnie ou de parties liées. Les actifs des régimes comprennent des placements dans des fonds distincts et d'autres fonds gérés par des filiales de la Compagnie qui s'élevaient à 3 342 \$ au 31 décembre 2016 et à 3 365 \$ au 31 décembre 2015, dont un montant de 3 277 \$ (3 301 \$ au 31 décembre 2015) était inclus dans les bilans consolidés. Les actifs des régimes ne comprennent pas d'immeubles ou d'autres actifs utilisés par la Compagnie.

d) Informations sur l'obligation au titre des prestations définies

i) Partie de l'obligation au titre des prestations définies assujettie aux augmentations futures de la rémunération

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2016	2015	
Obligation au titre des prestations compte non tenu de la croissance future de la rémunération Incidence de la croissance future	3 324 \$	3 158 \$	86 \$	87 \$	
présumée de la rémunération	400	432	_		
Obligation au titre des prestations définies	3 724 \$	3 590 \$	86 \$	87 \$	

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures de la rémunération.

ii) Partie de l'obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi	
-	2016	2015	2016	2015
Obligation au titre des prestations définies compte non tenu des augmentations futures des rentes Incidence de la croissance future	3 297 \$	3 016 \$	86 \$	87 \$
présumée des rentes	427	574	_	_
Obligation au titre des prestations définies	3 724 \$	3 590 \$	86 \$	87 \$

Les autres avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas assujettis aux augmentations futures des rentes.

iii) Profil du statut des participants aux régimes

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres avantages postérieurs à l'emploi		
	2016	2015	2016	2015	
Employés en service	37 %	41 %	10 %	10 %	
Participants avec droits acquis différés	27 %	21 %	— %	— %	
Employés retraités	36 %	38 %	90 %	90 %	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	
Durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies	22,0 ans	21,6 ans	11,7 ans	11,2 ans	

e) Renseignements sur les flux de trésorerie

	Régimes de retraite	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Cotisations patronales prévues pour 2017 :			
Régimes à prestations définies capitalisés			
(en tout ou en partie)	63 \$	— \$	63 \$
Régimes non capitalisés	4	5	9
Régimes à cotisations définies	21	_	21
Total	88 \$	5 \$	93 \$

f) Hypothèses actuarielles et sensibilités

i) Hypothèses actuarielles

	Régimes de retraite à prestations définies			Autres avantages postérieurs à l'emploi			oi	
-	2016		2015		2016		2015	
Pour le calcul du coût des prestations :								
Taux d'actualisation – obligations au titre								
des services passés	3,4	%	3,1	%	4,0	%	3,8	%
Taux d'actualisation – obligations au titre								
des services futurs	3,2		3,0		4,3	%	4,2	%
Taux de croissance de la rémunération	2,9		2,9		_		_	
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,5	%	1,1	%	_		_	
Pour le calcul du coût de l'obligation au titre des prestations définies :								
Taux d'actualisation – obligations au titre								
des services passés	2,7	%	3,4	%	3,8	%	4,0	%
Taux de croissance de la rémunération	2,9	%	2,9	%	_		_	
Augmentations futures des rentes ⁽¹⁾	1,1	%	1,5	%	_		_	
Taux tendanciel du coût des soins médicaux :								
Taux tendanciel initial du coût des soins médicaux					5,0	%	5,1	%
Taux tendanciel final du coût des soins médicaux					4,5	%	4,5	%
Exercice au cours duquel le taux final est								
atteint					2029		2029	

⁽¹⁾ Moyenne pondérée des régimes assujettis aux augmentations futures des rentes.

ii) Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité

	Régimes de retraite à prestations définies		Autres av postérieurs	
_	2016	2015	2016	2015
Aperçu de l'espérance de vie en fonction des hypothèses à l'égard de la mortalité :				
Hommes				
65 ans au cours de l'exercice	23,7	23,7	22,4	22,3
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours				
de l'exercice	26,3	26,4	24,0	23,9
Femmes				
65 ans au cours de l'exercice	25,1	25,2	24,8	24,8
65 ans pour ceux qui ont 35 ans au cours de l'exercice	27,5	27,7	26,2	26,2

La détermination de la période au cours de laquelle il est prévu que des prestations seront versées repose sur les hypothèses les plus probables au chapitre de la mortalité future, y compris certaines provisions liées à l'amélioration des résultats au chapitre de la mortalité. Cette estimation fait l'objet d'une grande incertitude, et la formulation des hypothèses nécessite l'exercice d'un jugement. Comme les hypothèses liées à la mortalité sont déterminantes pour l'évaluation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, elles ont été appliquées par la Compagnie compte tenu de certains facteurs tels l'âge, le genre et l'emplacement géographique. Les hypothèses tiennent également compte d'une estimation des améliorations futures au chapitre de la longévité.

Les tables de mortalité sont passées en revue au moins une fois par année, et les hypothèses formulées sont conformes aux normes actuarielles. Les nouveaux résultats à l'égard des régimes sont passés en revue et inclus dans le calcul des meilleures estimations en matière de mortalité future.

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses liées à la mortalité. L'incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie donnerait lieu à une augmentation de 114 \$ de l'obligation au titre des prestations définies et de 4 \$ au titre des autres avantages postérieurs à l'emploi.

iii) Incidence des variations des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies

	Hausse de 1 %		Baisse o	le 1 %
=	2016	2015	2016	2015
Régimes de retraite à prestations définies :	(T00) A	(000) #	222.4	0.40
Incidence de la variation du taux d'actualisation Incidence de la variation du taux de croissance	(703) \$	(626) \$	903 \$	846 \$
de la rémunération	186	211	(164)	(184)
Incidence de la variation du taux d'inflation	458	471	(417)	(466)
Autres avantages postérieurs à l'emploi :				
Incidence de la variation des taux tendanciels				
hypothétiques du coût des soins médicaux	5	5	(4)	(4)
Incidence de la variation du taux d'actualisation	(9)	(9)	11	10

Pour mesurer l'incidence de la modification d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses sont demeurées constantes. Une interaction est à prévoir entre certaines des hypothèses.

24. Cumul des autres éléments du résultat global

			2010	6		
	Profits de change latents à la conversion des établissements à l'étranger		Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Compte de participation	Actionnaires
Solde au début de	4.004	50. 4	(OO) A	4.055.0	44 6	4044 \$
l'exercice	1 294 \$	53 \$	(92) \$	1 255 \$	11 \$	1 244 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) Impôt sur le résultat	(1 262) —	75 (10)	(158) 39	(1 345) 29	(5) 1	(1 340) 28
pot our to roound	(1 262)	65	(119)	(1 316)	(4)	(1 312)
Solde à la fin de l'exercice	32 \$	118 \$	(211) \$	(61) \$	7 \$	(68) \$
			201	5		
	Profits (pertes) de change latents à la conversion des établissements à l'étranger	Profits (pertes) latents sur les actifs disponibles à la vente	Réévaluations des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi	Total	Compte de participation	Actionnaires
Solde au début de l'exercice	381 \$	130 \$	(173) \$	338 \$	4 \$	334 \$
Autres éléments de bénéfice global (de perte globale) Impôt sur le résultat	913 	(89) 12	92 (11)	916	9 (2)	907
	913	(77)	81	917	7	910
Solde à la fin de l'exercice	1 294 \$	53 \$	(92) \$	1 255 \$	11 \$	1 244 \$

25. Transactions entre parties liées

Great-West Lifeco Inc. contrôle La Great-West, compagnie d'assurance-vie, société mère de la Corporation Financière Canada-Vie, cette dernière étant la société mère de la Compagnie. Par conséquent, la Compagnie est liée à Great-West Lifeco Inc. et aux autres principales filiales en exploitation de cette dernière, dont la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, Great-West Life & Annuity Insurance Company et Putnam Investments, LLC. De plus, Great-West Lifeco Inc. est membre du groupe de sociétés de la Financière Power. Aux termes de cette relation, la Compagnie est aussi liée au groupe de la Financière Power, qui comprend la Société financière IGM, société qui exerce ses activités dans le secteur des services financiers, et ses filiales le Groupe Investors, la Financière Mackenzie et Investment Planning Counsel, ainsi que Pargesa, société de portefeuille qui détient des intérêts importants dans un groupe de sociétés industrielles diversifiées établies en Europe.

a) Principales filiales

Les états financiers de la Compagnie comprennent les activités des filiales suivantes et de leurs propres filiales:

Société	Pays de constitution	Principale activité	% de participation
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Canada Life Limited	Royaume-Uni	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %
Irish Life Group Limited	Irlande	Assurance et gestion du patrimoine	100,00 %

b) Transactions entre parties liées comprises dans les états financiers consolidés

Émission d'actions ordinaires à la société mère

Le 1er janvier 2015, une filiale de la Compagnie a fait l'acquisition d'une société liée, London Life & General Reinsurance Company, pour une contrepartie de 63 \$. La Compagnie et la société liée sont toutes deux des filiales de la Great-West. L'écart entre la contrepartie de 63 \$ et la valeur comptable de la filiale au moment du transfert a été comptabilisé comme une augmentation de 3 \$ au surplus cumulé des actionnaires. La Compagnie a procédé à la réorganisation de ses activités européennes dans le cadre de sa préparation à la nouvelle réglementation Solvabilité II.

Opérations de réassurance

En 2016, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du Groupe de réassurance London Inc. (le GRL), une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 4 142 \$ des primes reçues et de 4 127 \$ du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2015, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 55 \$ (56 \$ en 2015) des primes reçues et de 56 \$ (57 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2015, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 74 \$ (40 \$ en 2015) des primes reçues et de 73 \$ (40 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2014, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de réassurer certaines activités. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 3 173 \$ (2 898 \$ en 2015) des primes reçues et de 3 156 \$ (2 882 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2014, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de céder certaines activités d'assurance-vie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 66 \$ (21 \$ en 2015) des primes reçues et de 61 \$ (20 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2013, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités liées à l'assurance-maladie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 761 \$ (460 \$ en 2015) des primes reçues et de 794 \$ (496 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2012, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie et d'assurance-maladie. En 2016, dans le compte consolidé de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 61 \$ (64 \$ en 2015) des primes reçues et de 60 \$ (63 \$ en 2015) des prestations aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2012, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de céder certaines activités d'assurance-vie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 128 \$ (140 \$ en 2015) des primes et de 125 \$ (136 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2012, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale de la London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie et de rentes aux États-Unis au moyen d'une entente de coassurance modifiée. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 73 \$ (73 \$ en 2015) des primes reçues et de 61 \$ (53 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

En 2011, la Compagnie a conclu des ententes avec une filiale du GRL, une société liée, en vue de rétrocéder certaines activités d'assurance-vie et d'assurance-maladie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 536 \$ (459 \$ en 2015) des primes reçues et de 532 \$ (454 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

Avec prise d'effet le 1er avril 2007, La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada (la CACVC) et la Great-West ont conclu une entente de réassurance à caractère indemnitaire en vertu de laquelle la CACVC a pris en charge des passifs suivant la méthode de coassurance, notamment certains blocs d'assurance-vie et d'assurance-maladie collectives sans participation, de réassurance-vie individuelle sans participation, de rentes immédiates collectives sans participation et de rentes immédiates individuelles sans participation. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, cette opération s'est traduite par une augmentation de 566 \$ (500 \$ en 2015) des primes recues et de 744 \$ (493 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Cette opération a été menée conformément aux conditions du marché.

En 2005, Great-West Life & Annuity Insurance Company of South Carolina (GWSC), une société liée, a pris en charge, au moyen d'une entente de coassurance avec fonds détenus, certaines des activités américaines de réassurance-vie temporaire de la Canada-Vie. En 2007, une tranche additionnelle des activités américaines de réassurance-vie temporaire a été rétrocédée à GWSC par la Canada-Vie. En 2016, dans les comptes consolidés de résultat, ces opérations se sont traduites par une diminution de 112 \$ (108 \$ en 2015) des primes reçues et de 53 \$ (114 \$ en 2015) du total des sommes versées ou créditées aux titulaires de polices. Ces opérations ont été menées conformément aux conditions du marché.

Autres transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la Compagnie a offert des prestations d'assurance à d'autres sociétés du groupe de sociétés de la Financière Power. Dans tous les cas, ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La Compagnie a investi l'actif de ses fonds distincts dans des fonds gérés par Placements Mackenzie. La Compagnie détient également des participations dans des fonds communs de placement, des sociétés d'investissement à capital variable et des fiducies d'investissement à participation unitaire. Certains de ces fonds sont gérés par des parties liées à la Compagnie, et la Compagnie touche des honoraires de gestion pour ces services. Toutes ces opérations ont été effectuées selon les conditions du marché (note 13).

Au cours de l'exercice, la Compagnie a reçu certains services administratifs d'IGM et de ses filiales (IGM). La Compagnie a payé des commissions totalisant 90 \$ (61 \$ en 2015) en vertu d'une entente de distribution conclue avec IGM. Certains services administratifs ont également été rendus à la Great-West et à la London Life et reçus de celles-ci. De plus, la Compagnie a déboursé 1 \$ (1 \$ en 2015) pour des services de location et de gestion immobilières de Conseillers immobiliers GWL Inc., une filiale en propriété exclusive de la Great-West. En 2016, la Compagnie a été nommée sous-conseiller de Great-West Funds, Inc. et de Great-West Capital Management, LLC, des sociétés liées, afin d'agir à titre de conseiller en placement pour une série de fonds de Great-West Funds. Tous ces services ont été fournis selon les conditions du marché.

En 2016, la Compagnie a acheté de la London Life des prêts hypothécaires résidentiels de 135 \$ (105 \$ en 2015). La Compagnie a vendu à la London Life des prêts hypothécaires résidentiels de 10 \$ (10 \$ en 2015). La Compagnie a acheté pour 56 \$ (50 \$ en 2015) d'obligations à la Great-West et pour 5 \$ (65 \$ en 2015) d'obligations à la London Life. Enfin, la Compagnie a vendu pour néant (90 \$ en 2015) d'obligations à la Great-West et pour 122 \$ (38 \$ en 2015) d'obligations à la London Life. Toutes les opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

Autres soldes entre parties liées

Le 7 décembre 2016, la Compagnie a consenti à sa société mère un emprunt subordonné de 200 € (284 \$), d'une durée de 15 ans, au taux d'intérêt annuel de 2,73 % jusqu'à la première date de remboursement par anticipation au pair le 7 décembre 2026, et par la suite au taux semestriel moyen acheteur-vendeur des swaps de cinq ans sur l'euro, majoré de 1,85 % (note 15).

La Compagnie a des billets libellés en livres sterling de 32 £ (53 \$) et de 56 £ (93 \$) payables à la London Life et à la Great-West, respectivement. Les billets arrivent à échéance le 25 février 2034 et portent intérêt au taux de 4,68 % (note 15). Pour 2016, des charges d'intérêts de 7 \$ (8 \$ en 2015) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

La Compagnie a un billet libellé en livres sterling de 13 £ payable à la London Life. Le billet arrive à échéance le 15 mai 2029 et porte intérêt au taux de 4,35 % (note 15). Pour 2016, des charges d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2015) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

Au 31 décembre 2016, la Compagnie avait un solde à payer à court terme de 107 \$ (91 \$ en 2015) auprès de la Great-West et de 66 \$ (56 \$ en 2015) auprès de la London Life relativement à la prestation de services administratifs. Ces montants sont inclus dans le poste Autres passifs, et les opérations ont été effectuées selon les conditions du marché.

La Compagnie a émis à la Great-West un billet à recevoir d'un montant en capital de 200 \$, qui porte intérêt à 7,08 %. Des produits d'intérêts de 14 \$ (14 \$ en 2015) sont présentés dans les comptes consolidés de résultat.

La Compagnie a des billets à recevoir portant intérêt de la Great-West dont le solde s'élève à 400 \$ (400 \$ en 2015). Le prêt est remboursable à vue et porte intérêt au taux de 0,25 %. Des produits d'intérêts de 1 \$ (1 \$ en 2015) sont présentés dans les comptes consolidés de résultat.

La Compagnie a un emprunt portant intérêt de 111 \$ US (149 \$) contracté auprès du GRL. Le prêt est remboursable à vue et porte intérêt au LIBOR majoré de 1,25 %. Pour 2016, des charges d'intérêts de 3 \$ (2 \$ en 2015) sont incluses dans les comptes consolidés de résultat.

La Compagnie a des débentures ne portant pas intérêt de la London Life dont le solde restant dû s'élevait à 400 \$ en 2016 et en 2015 (note 15).

La Compagnie a des billets à payer à la Great-West dont le solde s'élève à 96 \$ (96 \$ en 2015). Ces billets ne portent pas intérêt.

Au 31 décembre 2016, la Compagnie détenait des débentures émises par IGM d'un montant en capital de 23 \$ (23 \$ en 2015).

La Compagnie a un billet à recevoir ne portant pas intérêt de la Great-West, dont le solde restant dû s'élève à 300 \$ (300 \$ en 2015).

La Compagnie a également un billet à recevoir ne portant pas intérêt de la Great-West, dont le solde restant dû s'élève à 193 \$ (196 \$ en 2015) et qui vient à échéance le 21 septembre 2039.

La Compagnie a des billets à recevoir de GWL THL Private Equity 1 Inc., une filiale de la Great-West, dont le solde en cours se chiffre à 110 \$ (111 \$ en 2015).

c) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Compagnie, directement ou indirectement, y compris les administrateurs. Les personnes considérées comme les principaux dirigeants sont les membres du conseil d'administration ainsi que certains dirigeants clés. La responsabilité d'établir qui sont les principaux dirigeants incombe à la Great-West.

Le tableau qui suit présente toute la rémunération versée ou attribuée aux principaux dirigeants, ou gagnée par ces derniers, pour des services rendus à la Compagnie et à ses filiales, quelle que soit la fonction qu'ils occupent:

	2016	2015
Salaire	13 \$	12 \$
Attributions fondées sur des actions	6	5
Attributions fondées sur des options	3	5
Rémunération incitative annuelle autre qu'en actions	8	7
Valeur de rente	7	8
Total	37 \$	37 \$

26. Impôt sur le résultat

a) Composantes de la charge d'impôt sur le résultat

i) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat

Imr	۱ñt	exig	iihla
HIII	νu	CAIG	IDIC

	2016	2015
Total de l'impôt exigible pour l'exercice	204 \$	140 \$
Impôt différé		
Création et résorption de différences temporaires Incidence de la variation des taux d'imposition ou	54 \$	43 \$
des nouveaux impôts	_	1
Réductions de valeur, ou reprise de réductions de valeur antérieures, d'actifs d'impôt différé	5	_
Perte fiscale, crédit d'impôt ou différence temporaire non comptabilisés dans les exercices antérieurs		(5)
Total de l'impôt différé		39 \$
·	· ·	<u> </u>
Total de la charge d'impôt sur le résultat	263 \$	179 \$
	·	

ii) Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (note 24)

	2016	2015
Charge (économie) d'impôt exigible	1 \$	(5) \$
Charge (économie) d'impôt différé	(30)	4
Total	(29) \$	(1)\$

b) Pour les postes qui suivent, le taux d'imposition effectif comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat diffère du taux d'imposition combiné (fédéral et provincial) au Canada établi à 26,75 % :

	20	16	2015	
Bénéfice avant impôt	1 963 \$		1 834 \$	
Taux d'imposition de base combiné (fédéral et provincial) au Canada	525	26,75 %	490	26,75 %
Augmentation (diminution) du taux d'imposition attribuable aux éléments suivants :				
Produits non imposables tirés des placements	(48)	(2,45)	(67)	(3,68)
Taux d'imposition effectif inférieur applicable au				
bénéfice non assujetti à l'impôt au Canada	(205)	(10,44)	(231)	(12,60)
Autres	3	0,15	(13)	(0,72)
Incidence des changements de taux sur l'impôt			, ,	, ,
différé	(12)	(0,61)	_	_
Total de la charge d'impôt sur le résultat et du taux				
d'imposition effectif	263 \$	13,40 %	179 \$	9,75 %

26. Impôt sur le résultat (suite)

c) Le montant net du passif d'impôt différé se compose et varie comme suit :

			2016	6		
	Passifs relatifs					
	aux contrats d'assurance et	Placements de	Reports en	Immobilisations		
	d'investissement		avant de pertes	incorporelles	Autres	Total
Solde au début de l'exercice Comptabilisé dans les comptes	150 \$	(212) \$	26 \$	(36) \$	(268) \$	(340) \$
de résultat Comptabilisé dans les états du	(27)	3	(6)	_	(29)	(59)
résultat global	_	(9)	_	_	39	30
Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises Fluctuations des taux de	_	_	5	(9)	_	(4)
change et autres	(1)	3	(1)	2	15	18
Solde à la fin de l'exercice	122 \$	(215) \$	24 \$	(43) \$	(243) \$	(355) \$
			2015 (no	te 32)		
	Passifs relatifs aux contrats d'assurance et	Placements de	Reports en	Immobilisations		
	d'investissement	portefeuille	avant de pertes	incorporelles	Autres	Total
Solde au début de l'exercice Comptabilisé dans les comptes	213 \$	(279) \$	26 \$	(29) \$	(204) \$	(273) \$
de résultat	(76)	68	(7)	(5)	(19)	(39)
Comptabilisé dans les états du résultat global	_	8	_	_	(12)	(4)
Fluctuation des taux de change et autres	13	(9)	7	(2)	(33)	(24)
Solde à la fin de l'exercice	150 \$	(212) \$	26 \$	(36) \$	(268) \$	(340) \$
Comptabilisés dans les bilan	s consolidés :			2016	2	2015
					(no	ote 32)
Actifs d'impôt différé					25 \$	167 \$
Passifs d'impôt différé				(48		(507)
Total				(35	55) \$	(340) \$

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre de différences temporaires déductibles, de pertes et d'autres reports en avant non utilisés dans la mesure où la réalisation des avantages d'impôt connexes par l'entremise des bénéfices imposables futurs est probable.

La comptabilisation se fonde sur le fait qu'il est probable que la Compagnie enregistrera des bénéfices imposables ou qu'elle pourra tirer parti d'occasions de planification fiscale, et ainsi utiliser les actifs d'impôt différé. Des changements de circonstances au cours de périodes futures pourraient avoir des répercussions défavorables sur l'appréciation du caractère recouvrable des actifs. L'incertitude quant à la recouvrabilité est prise en compte au moment de déterminer les actifs d'impôt différé. Le processus annuel de planification financière de la Compagnie constitue un point de départ important pour l'évaluation des actifs d'impôt différé.

La direction évalue la recouvrabilité de la valeur comptable des actifs d'impôt différé en fonction des projections relatives au bénéfice imposable des exercices futurs. La direction estime que la valeur comptable de l'actif d'impôt différé, au 31 décembre 2016, sera recouvrable.

26. Impôt sur le résultat (suite)

Au 31 décembre 2016, la Compagnie a comptabilisé un actif d'impôt différé de 24 \$ (26 \$ au 31 décembre 2015) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 147 \$ (167 \$ en 2015). De ce montant, une tranche de 30 \$ viendra à échéance entre 2017 et 2036; il n'existe aucune date d'échéance pour la tranche restante de 117 \$. La Compagnie réalisera cette économie d'impôt au cours des prochains exercices au moyen de la diminution de l'impôt sur le résultat exigible.

La Compagnie n'a pas comptabilisé un actif d'impôt différé de 23 \$ (27 \$ en 2015) sur ses pertes fiscales reportées totalisant 101 \$ (123 \$ en 2015) pour lesquelles il n'existe aucune date d'échéance.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux placements effectués dans les filiales, les divisions et les sociétés associées, car la Compagnie est en mesure d'exercer un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire se résorbera, et il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

27. Charges d'exploitation et frais administratifs

	2016	2015
Salaires et autres avantages du personnel Frais généraux et administratifs Amortissement des immobilisations corporelles	687 \$ 491 24	642 \$ 422 28
Total	1 202 \$	1 092 \$

28. Instruments financiers dérivés

Pour se protéger des fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ainsi que des risques du marché, la Compagnie a recours, comme utilisateur final, à plusieurs instruments financiers dérivés. La Compagnie a pour politique de réaliser des transactions au moyen de dérivés uniquement avec des intermédiaires financiers qui ont une réputation de solvabilité. La note 7 présente le risque auquel la Compagnie est exposée à l'égard de la qualité de crédit de ses contreparties. Les montants du risque de crédit équivalent sont présentés déduction faite des garanties reçues, compte tenu de la marge initiale sur les dérivés négociés en Bourse de 6 \$ au 31 décembre 2016 (81 \$ au 31 décembre 2015).

a) Le tableau suivant donne un aperçu du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie et du risque de crédit correspondant, en fonction des définitions du risque, tel que le BSIF le prescrit :

Risque de crédit maximal	Le coût de remplacement total de tous les contrats sur produits dérivés qui présentent une valeur positive.
Risque de crédit futur	Le risque de crédit potentiel futur est calculé au moyen d'une formule prescrite par le BSIF. Les facteurs à considérer dans ce calcul sont le type et la durée du dérivé.
Risque de crédit équivalent	La somme du risque de crédit maximal et du risque de crédit potentiel futur moins les garanties détenues.
Équivalent pondéré en fonction du risque	Le risque de crédit équivalent, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, tel que le BSIF le prescrit.

			2016		
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	Risque de crédit futur	Risque de crédit équivalent	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	904 \$	73 \$	8 \$	80 \$	5 \$
Options achetées	96	48	1	49	4
	1 000	121	9	129	9
Contrats de change	4.400	0.5	40	47	4
Contrats à terme de gré à gré	1 122	35	13	47	4
Swaps de devises	4 799 5 921	49 84	308 321	352	21
Autres contrats dérivés	5 921	84	321	399	25
Contrats sur actions	55		3	4	_
Contrats à terme standardisés – achat	11		_	_	
Contrats à terme standardisés – vente	308	1	_	_	_
Contrato a torrito otaridardicco Vorte	374	<u>.</u>	3	4	
Total	7 295 \$	206 \$	333 \$	532 \$	34 \$
	Montant nominal	Risque de crédit maximal	2015 Risque de crédit futur	Risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt	HOHIIIai	IIIaxiiiiai	iutui	équivalent	risque
Swaps	1 106 \$	73 \$	10 \$	83 \$	6 \$
Options achetées	133	48	1	37	5
	1 239	121	11	120	11
Contrats de change					
Contrats à terme de gré à gré	1 097	84	33	56	7
Swaps de devises	4 926	71	319	384	27
Autor to-to-to	6 023	155	352	440	34
Autres contrats dérivés Contrats sur actions	59	1	4	5	
Contrats à terme standardisés – achat	13		4	_	
Contrats à terme standardisés – vente	316	2	_	_	_
Contract a termio etamatratete verito					
	388	3	4	5	
Total	388 7 650 \$	3 279 \$	4 367 \$	5 565 \$	45 \$

b) Le tableau suivant présente le montant nominal, la durée jusqu'à l'échéance et la juste valeur estimative du portefeuille d'instruments dérivés de la Compagnie par catégorie :

			2016		
_		Montant	nominal		Juste
_		Plus de			valeur
	1 an ou moins	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	estimative totale
Dérivés non désignés comme					
couvertures aux fins					
comptables					
Contrats de taux d'intérêt					
Swaps	346 \$	58 \$	500 \$	904 \$	50 \$
Options achetées	11	47	38	96	48
	357	105	538	1 000	98
Contrats de change					
Contrats à terme de gré					
à gré	623	_	_	623	(3)
Swaps de devises	311	1 283	3 205	4 799	(927)
	934	1 283	3 205	5 422	(930)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions	55	_	_	55	_
Contrats à terme					
standardisés – achat	11	_	_	11	_
Contrats à terme					
standardisés – vente	308	_	_	308	
	374	_	_	374	_
Couvertures					
d'investissement net					
Contrats de change à					
terme	450	49	_	499	6
Total	2 115 \$	1 437 \$	3 743 \$	7 295 \$	(826) \$

			2015		
_		Montant	nominal		Juste
_		Plus de			valeur
	1 an ou	1 an à	Plus de		estimative
	moins	5 ans	5 ans	Total	totale
Dérivés non désignés comme couvertures aux fins comptables					_
Contrats de taux d'intérêt	00 0	400 ft	500 A	4 400 Ф	40.0
Swaps	88 \$	490 \$	528 \$	1 106 \$	48 \$
Options achetées	15	54	64	133	48
	103	544	592	1 239	96
Contrats de change Contrats à terme de gré					
à gré	544			544	(4)
Swaps de devises	216	1 464	3 246	4 926	(1 136)
	760	1 464	3 246	5 470	(1 140)
Autres contrats dérivés					
Contrats sur actions Contrats à terme	59	_		59	1
standardisés – achat	13	_	_	13	_
Contrats à terme					
standardisés – vente	316	_	_	316	(2)
_	388	_	_	388	(1)
Couvertures					. ,
d'investissement net					
Contrats de change à					
terme	_	553	_	553	80
Total	1 251 \$	2 561 \$	3 838 \$	7 650 \$	(965) \$

Les contrats à terme standardisés du tableau ci-dessus sont des contrats négociés en Bourse; tous les autres contrats sont négociés sur le marché hors cote.

c) Contrats de taux d'intérêt

Des swaps de taux d'intérêt, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés dans le cadre d'un portefeuille d'actifs pour gérer le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. Les contrats de swap de taux d'intérêt exigent l'échange périodique de paiements d'intérêts sans que soit échangé le montant nominal sur lequel les paiements sont calculés. Les options d'achat permettent à la Compagnie de conclure des swaps assortis de versements à taux fixe préétablis sur une période déterminée à la date d'exercice. Les options d'achat sont en outre utilisées dans la gestion des fluctuations des paiements d'intérêts futurs découlant de la variation des taux d'intérêt crédités et de la variation potentielle connexe des flux de trésorerie en raison des rachats. Finalement, les options d'achat sont aussi utilisées pour couvrir les garanties de taux minimal.

Contrats de change

Des swaps de devises sont utilisés conjointement avec d'autres placements pour gérer le risque de change lié aux activités d'investissement et aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement. En vertu de ces contrats, les montants de capital ainsi que les versements d'intérêts à taux fixes et à taux variables peuvent être échangés dans des devises différentes. La Compagnie conclut également certains contrats de change à terme pour couvrir le passif relatif à certains produits.

Autres contrats dérivés

Des swaps sur indice, des contrats à terme standardisés et des options sont utilisés afin de couvrir le passif relatif à certains produits. Les swaps sur indice sont en outre utilisés comme substituts d'instruments de trésorerie et sont utilisés de temps à autre pour couvrir le risque de marché lié à certains honoraires. Des options de vente de titres de capitaux propres sont utilisées pour gérer l'incidence éventuelle du risque de crédit découlant des replis importants observés sur certains marchés boursiers.

29. Provisions liées à des poursuites judiciaires et passif éventuel

De temps à autre, la Compagnie et ses filiales peuvent faire l'objet de poursuites judiciaires, y compris d'arbitrages et de recours collectifs, dans le cours normal de leurs activités. Il est difficile de se prononcer sur l'issue de ces poursuites avec certitude, et une issue défavorable pourrait nuire de manière significative à la situation financière consolidée de la Compagnie. Toutefois, selon l'information connue à l'heure actuelle, on ne s'attend pas à ce que les poursuites en cours, prises individuellement ou dans leur ensemble, aient une incidence défavorable significative sur la situation financière consolidée de la Compagnie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations de la direction.

Durant l'exercice, la Compagnie a obtenu les autorisations requises des organismes de réglementation et est présentement en train de finaliser l'application du règlement du recours collectif relatif à l'annonce des quatre liquidations partielles d'un régime de retraite à prestations définies en Ontario.

30. Engagements

a) Lettres de crédit

Les lettres de crédit sont des engagements écrits fournis par une banque. La Great-West dispose de facilités de crédit sous forme de lettres de crédit, qu'elle met à la disposition de certaines filiales de la Compagnie, en vertu de diverses conventions de remboursement. Les lettres de crédit émises aux termes de ces accords totalisent 141 \$ US.

De plus, la Compagnie et ses filiales ont un accès direct à des facilités de crédit sous forme de lettres de crédit totalisant 500 \$ US et 117 £. Les montants émis aux termes de ces facilités totalisent 500 \$ US et 117 £, respectivement.

L'unité Réassurance utilise périodiquement des lettres de crédit comme garantie aux termes de certains traités de réassurance pour les provisions mathématiques figurant au bilan.

b) Engagements à l'égard d'investissements

Les engagements à l'égard d'opérations d'investissement effectuées dans le cours normal des activités, conformément aux politiques et lignes directrices, qui doivent être payés lorsque certaines conditions contractuelles sont remplies, se chiffraient à 266 \$ au 31 décembre 2016, une tranche de 178 \$ étant assortie d'une échéance de moins de un an et une tranche de 88 \$ étant assortie d'une échéance de moins de deux ans.

30. Engagements (suite)

c) Obligations locatives

La Compagnie conclut des contrats de location simple pour les locaux à bureaux et certains éléments du matériel utilisés dans le cours normal de ses activités. Les paiements au titre de la location sont imputés aux résultats sur la période d'utilisation. Les paiements minimaux futurs globaux au titre de la location et par exercice se présentent comme suit :

						2022 et	
	2017	2018	2019	2020	2021	par la suite	Total
Paiements futurs au							
titre de la location	11 \$	10	9	7	7	13	57 \$

d) Actifs donnés en garantie

En plus des actifs donnés en garantie qui ont été présentés dans les autres rubriques des états financiers :

- Le montant des actifs inclus dans le bilan de la Compagnie qui ont été donnés en garantie au titre d'ententes de réassurance se chiffre à 1 709 \$ (645 \$ au 31 décembre 2015).
 - De plus, en vertu de certains traités de réassurance, les obligations présentées dans les portefeuilles de placements sont détenues dans des comptes en fidéicommis et des comptes entiercés. Les actifs sont déposés dans ces comptes afin de respecter les exigences de certaines obligations juridiques et contractuelles visant le soutien des passifs relatifs aux contrats d'assurance qui sont repris.
- ii) La Compagnie a, dans le cours normal de ses activités, donné en garantie des actifs d'une valeur de 32 \$ (30 \$ au 31 décembre 2015) afin de fournir une sûreté à la contrepartie.

31. Information sectorielle

Les principaux secteurs opérationnels de la Compagnie correspondent aux activités touchant les polices avec participation et les actionnaires. Les principales unités d'exploitation des secteurs sont les suivantes : Assurance individuelle, Gestion du patrimoine, Assurance collective, Exploitation européenne et réassurance, Exploitation américaine et Exploitation générale. Ces unités d'exploitation reflètent la structure de gestion et l'information financière interne de la Compagnie. Chaque unité exerce des activités dans le secteur des services financiers. et les produits des unités d'exploitation sont principalement tirés de l'assurance-vie, de l'assurance-maladie et de l'assurance-invalidité, des produits de rentes, des produits d'assurance créances et de ventes directes, des produits d'épargne et des produits de réassurance-vie, de réassurance-accidents et de réassurance-maladie. Les activités commerciales qui ne sont pas liées aux unités d'exploitation sont regroupées dans l'unité Exploitation générale.

31. Information sectorielle (suite)

a) Résultat net consolidé

					2016				
				Actionnaires				Compte de participation	
-				Exploitation				participation	
	Assurance	Gestion du	Assurance	européenne et			T. (.)	T. (.)	Total de la
Dun duite	individuelle	patrimoine	collective	réassurance	générale	américaine	Total	Total	Compagnie
Produits Total des primes,									
montant net Produits nets tirés des placements	685 \$	957 \$	631 \$	3 544 \$	- \$	(156) \$	5 661 \$	1 469 \$	7 130 \$
Produits nets tirés des placements – réguliers	240	418	40	1 713	50	98	2 559	363	2 922
Variations de la juste valeur par le biais du	2.70	410	-10		•		2 000		- 02-
résultat net	41	21	1	3 086	7	(60)	3 096	140	3 236
Total des produits									
nets tirés des placements	281	439	41	4 799	57	38	5 655	503	6 158
Honoraires et autres			•		•				0.00
produits	_	164	_	1 279	_	_	1 443		1 443
	966	1 560	672	9 622	57	(118)	12 759	1 972	14 731
Prestations et charges Sommes versées ou créditées aux									
titulaires de polices	448	1 361	568	6 713	6	(130)	8 966	1 224	10 190
Autres ⁽¹⁾	210	132	33	1 552	(5)	2	1 924	562	2 486
Charges financières Amortissement des immobilisations incorporelles à	_	_	_	12	27	_	39	_	39
durée déterminée Coûts de	3	2	1	27	1	_	34	2	36
restructuration et d'acquisition	_	_	_	17	_	_	17	_	17
Bénéfice avant impôt	305	65	70	1 301	28	10	1 779	184	1 963
Charge d'impôt	52	8	14	142	_	2	218	45	263
Bénéfice net avant les				1-1-2			2.0		
participations ne donnant pas le contrôle	253	57	56	1 159	28	8	1 561	139	1 700
Participations ne donnant pas le contrôle	_	_	_	_	9	_	9	_	9
Bénéfice net	253	57	56	1 159	19	8	1 552	139	1 691
Bénéfice net – compte de participation	_	_	_	_	_	_	_	139	139
Bénéfice net – actionnaires	253	57	56	1 159	19	8	1 552		1 552
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	_	_	_	_	14	_	14	_	14
Bénéfice net – détenteur d'actions						<u> </u>			
ordinaires	253 \$	57 \$	56 \$	1 159 \$	5 \$	8 \$	1 538 \$		1 538 \$

⁽¹⁾ Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

31. Information sectorielle (suite)

					2015				
-				Actionnaires				Compte de participation	
-	Assurance individuelle	Gestion du patrimoine	Assurance collective	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitation américaine	Total	Total	Total de la Compagnie
Produits Total des primes, montant net Produits nets tirés des placements Produits nets	675 \$	595 \$	609 \$	4 517 \$	- \$	(169) \$	6 227 \$	1 170 \$	7 397 \$
tirés des placements – réguliers Variations de la juste valeur par	163	382	36	1 933	44	45	2 603	418	3 021
le biais du résultat net	(66)	4	_	(1 090)	4	(15)	(1 163)	(86)	(1 249)
Total des produits nets tirés des placements	97	386	36	843	48	30	1 440	332	1 772
Honoraires et autres produits	_	160	_	1 197	_	_	1 357	_	1 357
-	772	1 141	645	6 557	48	(139)	9 024	1 502	10 526
Prestations et charges Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices Autres ⁽¹⁾	344 181	902 130	521 26	3 850 1 385	7 (4)	(170)	5 454 1 718	1 026 412	6 480 2 130
Charges financières Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	3	_	_	10 15	27	_	37 20	_ 2	37 22
Coûts de restructuration et d'acquisition	_	_	_	23	_	_	23		23
Bénéfice avant impôt	244	107	98	1 274	18	31	1 772	62	1 834
Charge (économie) d'impôt sur le résultat	28	19	13	109	(7)	3	165	14	179
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	216	88	85	1 165	25	28	1 607	48	1 655
Participations ne donnant pas le contrôle	210	00	00	1 100	1	20	1	.0	1
Bénéfice net	216	88	 85	1 165	24	28	1 606	48	1 654
Bénéfice net – compte	210	00	05	1 103	24	20	1 000	40	1 034
de participation				_	_	_		48	48
Bénéfice net – actionnaires	216	88	85	1 165	24	28	1 606	_	1 606
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	_	_	_	_	14	_	14		14
Bénéfice net – détenteurs d'actions ordinaires	216 \$	88 \$	85 \$	1 165 \$	10 \$	28 \$	1 592 \$	\$	1 592 \$

Comprend les commissions, les charges d'exploitation et frais administratifs et les taxes sur les primes.

31. Information sectorielle (suite)

b) Total consolidé de l'actif

	2016					
		Compte de				
	Actionnaire	participation	Total			
Actif						
Actif investi	63 453 \$	11 834 \$	75 287 \$			
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 091	_	1 091			
Autres actifs	23 662	(221)	23 441			
Placements pour le compte des titulaires de polices						
de fonds distincts	97 173	_	97 173			
Total	185 379 \$	11 613 \$	196 992 \$			
		2015				
		Compte de				
	Actionnaire	participation	Total			
Actif						
Actif investi	65 103 \$	11 586 \$	76 689 \$			
Goodwill et immobilisations incorporelles	1 033	_	1 033			
Autres actifs	27 637	(251)	27 386			
Placements pour le compte des titulaires de polices						
de fonds distincts	98 587	_	98 587			
Total	192 360 \$	11 335 \$	203 695 \$			

c) Répartition géographique du total de l'actif et des produits

	201	6	2015			
	Produits	oduits Actif Produits				
Exploitation canadienne Exploitation européenne et réassurance	4 929 \$ 9 728	34 140 \$ 157 856	3 876 \$ 6 621	32 363 \$ 166 032		
Exploitation américaine	74	4 996	29	5 300		
Total	14 731 \$	196 992 \$	10 526 \$	203 695 \$		

32. Chiffres correspondants

La Compagnie a corrigé le classement de passifs d'impôt différé de 73 \$ pour les transférer dans les passifs relatifs aux contrats d'investissement afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré (notes 8, 12 et 26). La Compagnie a également reclassé les chiffres correspondants pour certains éléments d'information.

Cet ajustement et ce reclassement n'ont eu aucune incidence sur le total des capitaux propres et sur le bénéfice net de la Compagnie.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des titulaires de polices et des actionnaires de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière.

/s/ Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba) Le 9 février 2017

RAPPORT DE L'ACTUAIRE NOMMÉ

Aux titulaires de polices, aux actionnaires et aux administrateurs de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie,

J'ai évalué les provisions mathématiques et les actifs au titre des cessions en réassurance qui figurent dans le bilan consolidé de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie au 31 décembre 2016 et toute modification s'y rapportant dans son compte consolidé de résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques déduction faite des actifs au titre des cessions en réassurance constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations au titre des polices. De plus, les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Tyrone G. Faulds

Actuaire titulaire de l'Institut canadien des actuaires

grove I Laily

Winnipeg (Manitoba) Le 9 février 2017

POLITIQUE EN MATIÈRE DE PARTICIPATIONS DES TITULAIRES DE POLICES AVEC PARTICIPATION

La présente politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation, de même que la politique de gestion du compte de participation, a été mise en place par le conseil d'administration et s'applique à toutes les polices d'assurance avec participation émises ou prises en charge par la Compagnie. Le conseil d'administration peut, de temps à autre, apporter des modifications à cette politique, à sa discrétion. Les facteurs susceptibles de motiver des changements à la politique comprennent notamment les modifications aux exigences légales ou réglementaires, aux lignes directrices professionnelles et aux pratiques du secteur applicables ainsi que les changements importants survenus dans les activités. La responsabilité générale de l'administration de cette politique incombe à l'actuaire nommé.

Un bénéfice est généré dans le compte de participation lorsque les résultats techniques de ce compte relatifs aux produits tirés des placements, à la mortalité, à la déchéance, aux frais ainsi qu'aux taxes et à l'impôt sont collectivement plus favorables que ne l'étaient les hypothèses connexes utilisées au moment de fixer le prix des polices d'assurance avec participation. En vertu de la présente politique, la Compagnie peut distribuer une partie de ce bénéfice à la discrétion du conseil d'administration.

Les titulaires de polices avec participation ont le droit de recevoir des participations périodiques. Les participations des titulaires de polices ne sont pas garanties. Le montant distribué à partir du compte de participation au titre des participations des titulaires de polices est établi au moins une fois par exercice, après un examen des résultats techniques et des tendances à l'égard des résultats techniques. Les résultats techniques d'un exercice donné peuvent être amortis selon l'échelle des participations pour éviter les fluctuations excessives des participations. Le montant distribué dépendra aussi de facteurs comme la nécessité de conserver une partie du bénéfice en excédent tel qu'il est décrit dans la politique en matière de gestion du compte de participation.

Le montant distribué au titre des participations est réparti entre les catégories de polices en établissant une échelle des participations des titulaires. Ces catégories sont des regroupements de polices avec participation qui ont en commun certaines caractéristiques liées aux produits ou aux polices.

La Compagnie établit cette échelle selon le principe de contribution. Ainsi, le montant des participations versées aux titulaires est réparti entre les catégories de participations, proportionnellement au montant de leur contribution aux bénéfices attribuables au compte de participation. Une contribution aux bénéfices sera faite par une catégorie de participations particulière dans la mesure où ses résultats techniques différeront des hypothèses utilisées pour établir le prix de ses polices. Le principe de contribution est appliqué en prenant grand soin de veiller à ce que le traitement soit équitable entre les catégories de participations et les générations de polices au sein d'une catégorie de participations et en prenant en compte les considérations et les limites d'ordre pratique, les prescriptions juridiques et réglementaires, les lignes directrices professionnelles et les pratiques dans le secteur. Pour certains groupes de polices, l'échelle des participations peut se fonder sur des méthodes ayant pour but d'évaluer la contribution aux bénéfices approximative de ces groupes.

Les participations des titulaires de polices sont portées au crédit des comptes de ceux-ci, selon les conditions de chaque police. Une modification apportée par un titulaire à une police après son émission peut, dans certains cas, donner lieu à une modification de la catégorie de participations de la police et, par conséquent, à une modification du montant des participations des titulaires de polices par la suite.

En plus des participations périodiques, des participations peuvent être versées sur certaines polices lorsqu'elles sont résiliées au moment du décès, du rachat ou de l'échéance. Le montant de ces participations peut tenir compte de facteurs comme le type de police, la durée de la période pendant laquelle la police a été en vigueur et sa date d'émission.

La Compagnie maintient des sous-comptes distincts pour certains blocs fermés de polices d'assurance-vie avec participation dans divers pays où elle exerce ses activités. Les sous-comptes liés à ces blocs fermés sont inclus dans le compte de participation de la Compagnie et gérés conformément aux règles établies pour les blocs fermés. Chacun de ces sous-comptes est géré séparément, de façon à ce que le plein montant du bénéfice lié au sous-compte soit distribué aux titulaires de polices avec participation de ce bloc fermé sous forme de participations.

Avant la déclaration des participations des titulaires de polices par le conseil d'administration, l'actuaire nommé de la Compagnie communique au conseil d'administration son opinion quant au caractère équitable des participations des titulaires de polices proposées et à leur conformité avec la présente politique ainsi qu'avec les lois, les règlements et les normes de pratique professionnelle applicables. Les exemples présentés relativement aux polices refléteront les changements apportés à l'échelle des participations des titulaires de polices dans les plus brefs délais possible.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS RELATIFS AU COMPTE DE PARTICIPATION

(en monnaie locale – en millions)

		20	16	20	15
Compte de participation	Élément comptable	Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
Canada	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	212 \$	s.o.	163 \$	S.O.
Canada-Vie	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	250	100	138	99
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(3)	-	(3)	-
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	(4)	-	(1)	-
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	243	100	134	99
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(105) 350 \$	(100) s.o.	(85) 212 \$	(99) s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	1 959 \$ 2,91 %	2 948 \$ s.o.	1 401 \$ 2,96 %	2 902 \$ s.o.
Canada	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		S.O.
Crown-Vie	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		6		7
\$	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		-		_
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA				-
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		6		7
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(6)		(7)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		S.O.		S.O.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		1 036 \$		1 057 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		S.O.
Canada New York Life	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		S.O.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		40		43
\$	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		-		_
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		40		- 42
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		40		43
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(40)		(43)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		S.O.		S.O.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		1 504 \$		1 522 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		5.0.		S.O.
Irlande	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	1 €	s.o.	(1) €	S.O.
E	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	2	6	5	6
	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	-	-	-	_
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	2	- 6	5	- 6
	behelice het ly complis les autres elements du resultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	2	Ü	3	U
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(2)	(6)	(3)	(6)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	1 €	S.O.	1 €	S.O.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	44 €	124 €	41 €	142 €
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,91 %	S.O.	2,96 %	S.O.
Royaume-Uni	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		S.O.
ć	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		5		6
£	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		_		_
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		5		6
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(5)		(6)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		S.O.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		237 £		245 £
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		s.o.		S.O.

(en monnaie locale – en millions)

		2	016	2	015
Compte de participation	Élément comptable	Fonds ouvert	Fonds fermé	Fonds ouvert	Fonds fermé
iternational ong Kong	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		s.o.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		8		9
US	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA		-		-
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices		8		9
	benefice fiet (y compilis les duties elements du resultat global) d'unit le versement des participations des italianes de ponces		Ü		,
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		(8)		(9)
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		S.O.		S.O.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		534 \$		523 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		S.O.		S.O.
nternational Macau	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture		s.o.		S.O.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions		-		-
US	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LS A Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA		_		_
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices				
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice		_		
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture		s.o.		S.O.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice		6 \$		6 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions		5.0.		S.O.
iternational ittoral du	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	- \$		- \$	
Pacifique \$ US	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA	(1) -		1 –	
	Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	(1)		1	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(1) (2) \$		(1)	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	23 \$		23 \$	
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,91 %		2,96 %	
tats-Unis Canada-Vie	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	1 \$	s.o.	- \$	S.O.
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	5	21	5	23
US	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	_	_	_	_
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	5	21	5	23
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	(3)	(21) s.o.	(4) 1 \$	(23) s.o.
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	188 \$	1 213 \$	191 \$	1 198 \$
	Transferts aux termes de l'article 461 en pourcentage du total des distributions	2,91 %	5.0.	2,96 %	S.O.
tats-Unis Frown-Vie	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global d'ouverture	5 \$		5 \$	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant les distributions	6		9	
US	Montants transférés aux actionnaires aux termes de l'article 461 de la LSA Autres transferts ou montants accumulés aux termes de l'article 462 de la LSA	_		_	
	Bénéfice net (y compris les autres éléments du résultat global) avant le versement des participations des titulaires de polices	6		9	
	Participations versées aux titulaires de polices au cours de l'exercice	(7)		(9)	
	Surplus et cumul des autres éléments du résultat global de clôture	4 \$		5 \$	
	Total de l'actif à la fin de l'exercice	515 \$		551 \$	

POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE DE PARTICIPATION

La présente politique de gestion du compte de participation, de même que la politique en matière de participations des titulaires de polices avec participation, a été mise en place par le conseil d'administration, lequel peut y apporter des modifications, de temps à autre, à sa discrétion. Les facteurs susceptibles de motiver des changements à la politique comprennent notamment les modifications aux exigences légales ou réglementaires, aux lignes directrices professionnelles et aux pratiques du secteur ainsi que les changements importants survenus dans les activités. La responsabilité générale de l'administration de cette politique incombe à l'actuaire nommé, et celui-ci tient compte des politiques pertinentes de la Compagnie.

Le compte de participation est administré conformément au cadre de gestion des risques d'entreprise de la Compagnie, lequel permet au conseil et à la direction d'établir la stratégie de la Compagnie en matière de risques, d'énoncer la tolérance et les limites à l'égard des risques et d'en surveiller l'application, de repérer, mesurer, gérer et surveiller les risques et d'en rendre compte.

Conformément à la Loi sur les sociétés d'assurances, la Compagnie tient les comptes liés aux polices avec participation séparément des comptes liés aux autres polices. Cette façon de faire facilite l'évaluation des bénéfices attribuables au compte de participation.

Le compte de participation est tenu relativement aux polices d'assurance-vie avec participation ainsi qu'à de petits blocs de rentes et de polices d'assurance-invalidité avec participation qui ont été émises ou prises en charge par la Compagnie. Le compte de participation se compose de trois principaux types de sous-comptes. Les sous-comptes fermés pour la Canada-Vie, New York Life et la Crown-Vie ont été établis pour les polices d'assurance avec participation émises ou prises en charge par la Compagnie antérieurement à la démutualisation et se composent des passifs associés à ces polices, dont la valeur est établie selon la méthode de la meilleure estimation. Les sous-comptes auxiliaires se composent des passifs pour provisions pour écarts défavorables à l'égard des polices comprises dans les sous-comptes fermés. Les sous-comptes ouverts pour la Canada-Vie et la Crown-Vie ont été établis pour les polices d'assurance avec participation émises ou prises en charge par la Compagnie après la démutualisation et se composent du total des passifs associés à ces polices. Bien que la majorité de ces sous-comptes ouverts aient été fermés aux nouvelles affaires après la démutualisation, le sous-compte ouvert canadien de la Canada-Vie demeure ouvert aux nouvelles affaires.

Les sous-comptes fermés sont tenus conformément aux règles de fonctionnement établies par la Compagnie pour les blocs fermés et qui ont été approuvées par le Bureau du surintendant des institutions financières. Les règles de fonctionnement des blocs fermés encadrent la gestion des divers sous-comptes fermés, y compris l'attribution des produits tirés des placements, les frais de mortalité, les charges et les impôts. L'actuaire nommé est tenu de présenter au surintendant et à certains organismes de réglementation non canadiens en matière d'assurance des rapports et des opinions portant sur le fonctionnement des sous-comptes fermés et sur la conformité continue envers les règles de fonctionnement des blocs fermés, s'il y a lieu.

Les actifs de la Compagnie détenus dans son fonds général sont attribués aux secteurs du compte de participation et du compte sans participation dans le but de déterminer les produits tirés des placements associés à chaque compte. Les actifs sont répartis en fonction des lignes directrices en matière de placement établies pour les secteurs. Ces lignes directrices énoncent les critères applicables à la composition de l'actif, la liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt et visent à tenir compte de certains éléments, comme les objectifs d'affaires, les caractéristiques du passif, les exigences en matière de liquidité, les aspects fiscaux ainsi que la tolérance de chaque secteur à l'égard du risque de taux d'intérêt. Les actifs attribués à un secteur peuvent être attribués à un autre secteur dans le même compte ou dans un autre compte, pourvu que les actifs échangés soient conformes à la politique de placement des secteurs concernés. Ces échanges sont réalisés à la juste valeur.

Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve les politiques de placement et les lignes directrices qui régissent les activités de placement pour chaque sous-compte. Les politiques de placement énoncent certains principes liés aux placements en actif, notamment en ce qui concerne la tolérance au risque et l'approche mise de l'avant pour gérer le risque de placement. Le risque de placement est atténué grâce aux normes de tarification, aux limites d'exposition et aux lignes directrices régissant les catégories d'actifs et les activités de placement. Les politiques de placement imposent des limites à la concentration de l'actif dans une seule région, un seul secteur d'activité, une seule société ou un seul type de société dans le cadre du processus de gestion du risque. La Compagnie peut utiliser des produits dérivés à des fins de gestion du risque pour couvrir ses positions d'actif et de passif ou en guise de substituts de trésorerie, tout en respectant les limites imposées.

Pour les sous-comptes ouverts, fermés et auxiliaires canadiens de la Canada-Vie, les actifs couvrant les passifs du compte de participation sont divisés théoriquement en deux catégories pour définir les besoins et les objectifs en matière de placement et gérer le portefeuille : 1) les placements utilisés pour le paiement des prestations à court terme (pour les 10 prochaines années) et 2) les placements utilisés pour atteindre les objectifs à plus long terme.

Les placements utilisés pour les besoins à court terme sont principalement effectués dans des instruments à revenu fixe. Les flux de trésorerie tirés de ces actifs, de même que les primes des polices avec participation, sont censés couvrir le paiement des prestations aux titulaires de polices pour les 10 prochaines années. Ces prestations comprennent les participations, les prestations de décès, les valeurs de rachat et les autres prestations, comme l'exonération des primes.

Les investissements servant à atteindre les objectifs à plus long terme comprennent une combinaison d'instruments à revenu fixe d'une durée de un an à 10 ans et dans un ensemble diversifié d'actions ordinaires et de titres immobiliers. Par conséquent, les instruments à revenu fixe de cette catégorie sont censés arriver à échéance et être réinvestis plusieurs fois avant de servir au paiement des prestations. La gestion de cette catégorie est axée sur la création de valeur par l'entremise de réinvestissements disciplinés en fonction du cycle et de l'évolution des écarts de placement, des taux d'intérêt et des conditions des marchés boursiers. Le rendement lié à cette partie de la stratégie est un vecteur clé de variation du taux d'intérêt de l'échelle des participations et ce taux contribue de manière importante aux changements à l'échelle des participations.

Pour tous les autres sous-comptes, la Compagnie investit principalement dans des instruments à revenu fixe. L'échéance cible de ces instruments à revenu fixe est antérieure à la réalisation prévue des flux de trésorerie au titre des polices. Cette stratégie vise à produire des rendements stables tout en procurant des participations aux titulaires de polices dans un marché des instruments à revenu fixe dont les conditions évoluent.

Les produits tirés des placements sont attribués au compte de participation conformément à la politique de la Compagnie en matière d'attribution des produits tirés des placements. En général, les résultats des produits tirés des placements sont directement attribués à un secteur, en fonction des actifs attribués au secteur. Chaque année, l'actuaire nommé examine la méthode utilisée pour effectuer l'attribution des produits tirés des placements au compte de participation et indique ensuite au conseil d'administration s'il estime que cette méthode est juste et équitable.

Les charges et les impôts engagés par la Compagnie sont attribués au compte de participation conformément aux politiques de la Compagnie en matière d'attribution des charges et des impôts.

La région qui engage les charges les attribue à la compagnie et au secteur d'activité appropriés. En règle générale, les charges sont attribuées au secteur d'activité en fonction des activités. De plus, à l'occasion, la Compagnie engage des charges importantes ou effectue des placements importants qui ne cadrent pas avec ses activités normales, ce qui comprend, sans s'y limiter, certaines opérations comme les acquisitions, les restructurations et les dépenses d'investissement (p. ex., pour les principaux systèmes de TI), l'objectif et l'effet désirés étant de réduire les dépenses futures. Le principe directeur pour le traitement juste et équitable de ces dépenses et placements consiste à attribuer les dépenses aux secteurs d'activité en fonction des avantages que confèrent les dépenses ou les placements aux secteurs d'activité et en fonction de la contribution des secteurs d'activité à ces dépenses ou placements.

En ce qui concerne les sous-comptes ouverts, en général, les charges qui sont liées exclusivement à l'assurance avec participation sont directement attribuées au compte de participation. Les charges liées aux assurances avec participation et sans participation sont attribuées selon les statistiques d'affaires, lorsque les charges varient en fonction de ces statistiques, selon les estimations des gestionnaires appuyées par des études fondées sur des données historiques ou d'autres évaluations, ou proportionnellement au total des charges attribuées en fonction de toutes les méthodes précitées. En ce qui concerne les éléments exceptionnels, la direction déterminera l'attribution de ces charges à chaque secteur d'activité, y compris le fondement et la justification, et en fera état à l'actuaire nommé.

Les charges sont imputées aux sous-comptes fermés en fonction de formules prédéterminées conformes aux règles de fonctionnement des blocs fermés.

Les impôts sont attribués au compte de participation en fonction des caractéristiques du compte avec participation et du compte sans participation qui déterminent les coûts fiscaux applicables. Conformément aux règles de fonctionnement des blocs fermés, aucun impôt sur les bénéfices ne sera attribué aux sous-comptes fermés, car les bénéfices des blocs fermés devraient se chiffrer à zéro à la fin de leur durée de vie.

Chaque année, l'actuaire nommé examine la méthode utilisée pour effectuer l'attribution des charges et des impôts au compte de participation et il indique au conseil d'administration s'il estime que cette méthode est juste et équitable.

Le surplus du compte de participation lié aux sous-comptes ouverts est géré conformément au cadre de gestion du capital de la Compagnie ainsi qu'en fonction des exigences réglementaires. Le surplus sert à diverses fins, notamment aider la Compagnie à répondre à ses obligations envers les titulaires de polices avec participation, assurer la santé et la stabilité financières de la Compagnie, financer la croissance des nouvelles affaires et les acquisitions qui pourraient être bénéfiques pour le compte de participation, soutenir les transitions lors de périodes de grands changements et éviter les fluctuations excessives des participations; le tout étant assujetti à certains éléments, comme les facteurs et les limites pratiques, les exigences légales et réglementaires, ainsi que les pratiques du secteur. La position de surplus est examinée chaque année, en tenant compte des circonstances précises liées au compte de participation. À la suite de cet examen, les apports au surplus peuvent être ajustés en augmentant ou en diminuant l'échelle des participations.

Comme le permet la *Loi sur les sociétés d'assurances*, la Compagnie peut distribuer aux actionnaires, à partir des sous-comptes ouverts, un pourcentage du montant distribué aux titulaires de polices relativement à l'exercice. Avant de procéder à ce type de distribution, l'actuaire nommé doit confirmer au conseil d'administration que la distribution proposée est autorisée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. La proportion distribuée aux actionnaires ne doit pas excéder le montant déterminé en vertu de l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances*. Toute distribution versée aux actionnaires sera publiée dans le rapport annuel de la Compagnie.

Selon les règles de fonctionnement des blocs fermés, aucune distribution aux actionnaires ne peut être effectuée à partir des sous-comptes fermés. En vertu de l'entente de démutualisation, l'excédent des actifs sur les passifs dans les sous-comptes auxiliaires est transféré aux actionnaires à chaque trimestre.

SOURCES DE BÉNÉFICES

L'information qui suit est présentée conformément à la ligne directrice du BSIF concernant la présentation des sources de bénéfices (les SDB). Les SDB ne sont pas une mesure définie par les Normes internationales d'information financière (les IFRS). Il n'existe aucune méthode d'analyse standard des SDB. Le calcul des SDB dépend de la méthode, des estimations et des hypothèses utilisées et varie en fonction de celles-ci.

Les SDB décrivent les différentes sources du bénéfice net établi selon les IFRS. Elles constituent une analyse des écarts entre le bénéfice net réel et le bénéfice net attendu en fonction des hypothèses formulées au début de la période visée. La terminologie suivante est utilisée dans l'analyse des sources de bénéfices :

Bénéfice prévu sur les polices en vigueur

La fraction du bénéfice net consolidé sur les polices en vigueur au début de la période visée qui devait être réalisée en supposant la concrétisation des hypothèses les plus probables. Cette mesure tient compte des libérations de provisions pour écarts défavorables, du bénéfice net prévu à l'égard des dépôts et des frais de gestion nets prévus.

Incidence des nouvelles affaires

L'incidence sur le bénéfice net au point de vente de la souscription de nouvelles polices au cours de la période visée. Il s'agit de l'écart entre les primes reçues et la somme des frais engagés à l'égard des souscriptions et des nouveaux éléments de passif établis au point de vente.

Gains et pertes actuariels

Les gains et les pertes attribuables aux écarts entre les résultats réels au cours de la période visée et les hypothèses les plus probables formulées au début de cette même période.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses

L'incidence sur le bénéfice net des mesures prises par la direction, des modifications des méthodes et des hypothèses actuarielles, des modifications des marges pour écarts défavorables et de la correction d'erreurs.

Autres

Les montants qui n'ont pas été pris en compte dans les autres composantes des sources de bénéfices.

Bénéfice relatif au surplus

Le bénéfice gagné à l'égard du surplus de la Compagnie.

Les tableaux ci-dessous présentent les sources de bénéfices de la Canada-Vie pour les exercices 2016 et 2015.

Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

	Bénéfice net attribuable aux actionnaires								
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Assurance collective	Assurance individuelle	Gestion du patrimoine	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitatio américain			
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	54 \$	138 \$	101 \$	887 \$	(6) \$	9 \$	1 183 \$		
Incidence des nouvelles affaires	-	(23)	(24)	(79)	-	-	(126)		
Gains et pertes actuariels	3	182	(25)	17	5	(6)	176		
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	13	8	13	364	-	(1)	397		
Autres	-	_	_	(17)	_	-	(17)		
Bénéfice relatif au surplus	_	_	_	129	29	8	166		
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	70	305	65	1 301	28	10	1 779		
Impôt sur le résultat	(14)	(52)	(8)	(142)	-	(2)	(218)		
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	56	253	57	1 159	28	8	1 561		
Participations ne donnant pas le contrôle	_	_	_	_	(9)	_	(9)		
Bénéfice net – actionnaires	56	253	57	1 159	19	8	1 552		
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	-	-	-	-	(14)	-	(14)		
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires, avant les rajustemen	ts 56	253	57	1 159	5	8	1 538		
Rajustements après impôt	_	_	_	_	_	_	_		
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	56 \$	253 \$	57 \$	1 159 \$	5 \$	8 \$	1 538 \$		

Sources de bénéfices

(en millions de dollars canadiens)

			Bénéfice ne	t attribuable aux	actionnaires	?S						
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015	Assurance collective	Assurance individuelle	Gestion du patrimoine	Exploitation européenne et réassurance	Exploitation générale	Exploitation américaine	Total					
Bénéfice prévu sur les polices en vigueur	67 \$	126 \$	98 \$	862 \$	(6) \$	18 \$	1 165 \$					
Incidence des nouvelles affaires	_	(10)	(24)	(121)	_	_	(155)					
Gains et pertes actuariels	10	82	20	51	5	(3)	165					
Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses	21	46	13	357	_	5	442					
Autres	_	_	_	(23)	_	_	(23)					
Bénéfice relatif au surplus	_	_	_	148	19	11	178					
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	98	244	107	1 274	18	31	1 772					
Impôt sur le résultat	(13)	(28)	(19)	(109)	7	(3)	(165)					
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	85	216	88	1 165	25	28	1 607					
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	_	(1)	-	(1)					
Bénéfice net – actionnaires	85	216	88	1 165	24	28	1 606					
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	-	-	-	-	(14)	-	(14)					
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires, avant les rajustements	85	216	88	1 165	10	28	1 592					
Rajustements après impôt		-	_	_	-	-	_					
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	85 \$	216 \$	88 \$	1 165 \$	10 \$	28 \$	1 592 \$					

Analyse des résultats

Le bénéfice prévu sur les polices en vigueur est la principale composante du bénéfice, puisqu'il compte pour 67 % du bénéfice avant impôt de 2016. En 2016, le bénéfice prévu sur les polices en vigueur s'est chiffré à 1 183 \$, une augmentation de 18 \$ par rapport à 2015. L'augmentation d'un exercice à l'autre s'explique essentiellement par la hausse des honoraires nets pour l'unité Réassurance et la hausse des marges prévues au sein de l'unité Assurance individuelle, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des marges prévues au sein de l'unité Assurance collective.

En 2016, les pressions exercées sur les nouvelles souscriptions ont diminué de 29 \$ par rapport à 2015, pour s'établir à 126 \$, principalement en raison d'une hausse des volumes et des souscriptions de produits de rentes au Royaume-Uni, contrebalancée en partie par l'augmentation des pressions exercées sur l'unité Assurance individuelle

Les gains actuariels se sont chiffrés à 176 \$ en 2016, une hausse de 11 \$ par rapport à 2015. Les gains pour 2016 découlent essentiellement des résultats au chapitre des placements dans l'ensemble des secteurs et des résultats au chapitre de la longévité au sein de l'exploitation européenne et réassurance. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les résultats au chapitre de la mortalité au sein de l'unité Réassurance et par les charges au sein de l'exploitation européenne. Les gains pour 2015 découlaient principalement des résultats au chapitre des placements au sein l'exploitation canadienne et des résultats au chapitre de la morbidité et de la longévité dans tous les secteurs. Ces gains ont été contrebalancés en partie par les résultats au chapitre des charges dans tous les secteurs et les résultats au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie au sein de l'exploitation européenne et réassurance.

L'apport des mesures prises par la direction et des modifications des hypothèses au bénéfice avant impôt s'est chiffré à 397 \$ en 2016, comparativement à 442 \$ en 2015. Les résultats pour 2016 s'expliquent principalement par la révision des hypothèses au chapitre de la longévité, la révision des hypothèses économiques, la révision des hypothèses au chapitre de la morbidité et les raffinements de la modélisation, facteurs contrebalancés en partie par la révision des hypothèses à l'égard des charges et de l'impôt et par la révision des hypothèses au chapitre de la mortalité à l'égard de l'assurance-vie.

Le montant de (17) \$ imputé au poste Autres en 2016 est surtout attribuable aux coûts de restructuration et d'acquisition relatifs à Aviva Health et à GloHealth.

En 2016, le bénéfice avant impôt relatif au surplus a diminué de 12 \$ par rapport à 2015, essentiellement en raison de la baisse des profits liés aux autres éléments du résultat global et de la vente d'un immeuble au sein de l'exploitation européenne en 2015, qui ne s'est pas reproduite en 2016, facteurs partiellement contrebalancés par la hausse des produits tirés des placements au sein de l'exploitation canadienne.

FILIALES DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA SUR LA VIE(1)

Nom de la filiale	Siège social	Valeur comptable ⁽²⁾ (en millions de dollars canadiens)	Propriété des actions avec droit de vote	
Canada Life Capital Corporation Inc.	Toronto (Ontario)	7 924 \$	100 %	
The Canada Life Group (U.K.) Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	7 181 \$	100 %	
Canada Life Limited	Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre	5 509 \$	100 %	
Irish Life Group Limited	Dublin, Irlande	2 831 \$	100 %	
Irish Life Assurance p.l.c.	Dublin, Irlande	1 827 \$	100 %	
La Compagnie d'Assurance Canada-Vie du Canada	Toronto (Ontario)	696 \$	100 %	

⁽¹⁾ Le tableau ci-dessus présente les principales filiales de la Compagnie ainsi que certaines autres de ses filiales au 31 décembre 2016.

⁽²⁾ La valeur comptable représente les capitaux propres de la Compagnie dans ses filiales.

Sommaire de cinq ans (en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)

Aux 31 décembre	2016	2015	2014	 2013	2012	
Total de l'actif administré	277 486	\$ 274 492	\$ 239 460	\$ 218 472 \$	108 515	5 \$
Pour les exercices clos les 31 décembre						
Primes et dépôts :						
Produits d'assurance-vie, de rentes garanties et d'assurance-maladie, montant net	7 130	\$ 7 397	\$ 6 646	\$ 5 483 \$	4 600) \$
Dépôts des fonds distincts :						
Produits de l'Individuelle	10 072	9 569	8 702	5 605	3 933	}
Produits de la Collective	47	131	119	126	117	!
Dépôts des fonds communs de placement exclusifs et des comptes institutionnels	18 047	9 713	4 700	4 119	-	
Total des primes et dépôts	35 296	\$ 26 810	\$ 20 167	\$ 15 333 \$	8 650) \$
Comptes résumés de résultat						
Produits						
Total des primes, montant net	7 130	\$ 7 397	\$ 6 646	\$ 5 483 \$	4 600) \$
Produits nets tirés des placements						
Produits nets tirés des placements – réguliers	2 922	3 021	2 990	2 999	3 094	ŀ
Variations de la juste valeur par le biais du résultat net	3 236	(1 249)	5 374	(2 018)	1 796	;
Total des produits nets tirés des placements	6 158	1 772	8 364	981	4 890)
Honoraires et autres produits	1 443	1 357	1 305	951	674	ŀ
Total des produits	14 731	10 526	16 315	7 415	10 164	-
Prestations et charges						
Sommes versées ou créditées aux titulaires de polices	10 190	6 480	12 586	4 243	7 535	;
Autres	2 486	2 130	1 913	1 571	1 225	;
Charges financières	39	37	43	30	34	ŀ
Amortissement des immobilisations incorporelles à durée déterminée	36	22	22	19	12	<i>.</i>
Coûts de restructuration et d'acquisition	17	23	29	69	_	-
Bénéfice avant impôt	1 963	1 834	1 722	1 483	1 358	}
Charge d'impôt	263	179	243	271	232	<u> </u>
Bénéfice net avant les participations ne donnant pas le contrôle	1 700	1 655	1 479	1 212	1 126	;
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	9	1	13	(1)	9)
Bénéfice net	1 691	1 654	1 466	1 213	1 117	,
Bénéfice net – compte de participation	139	48	37	59	18	3
Bénéfice net – actionnaires	1 552	1 606	1 429	1 154	1 099)
Dividendes – détenteurs d'actions privilégiées	14	14	14	227	259	,
Bénéfice net – détenteur d'actions ordinaires	1 538	\$ 1 592	\$ 1 415	\$ 927 \$	840	\$
Valeur comptable par action ordinaire	39,16	\$ 40,87	\$ 33,71	\$ 30,18 \$	22,13	\$
Dividendes au détenteur d'actions ordinaires – par action	2,59	\$ 2,58	\$ 2,14	\$ 1,44 \$	1,33	\$

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Conseil d'administration

R. Jeffrey Orr 3,4,5,6,7

Président du conseil de la Compagnie

Président et chef de la direction, Corporation Financière Power

Marcel R. Coutu 3,4,5,6,7

Administrateur de la Compagnie

André Desmarais, O.C., O.Q. 3,4,5,6,7

Président délégué du conseil, président et co-chef de la direction, Power Corporation du Canada

Co-président exécutif du conseil, Corporation Financière Power

Paul Desmarais, Jr., O.C., O.Q. 3,4,5,6,7

Président du conseil et co-chef de la direction, Power Corporation du Canada

Co-président exécutif du conseil, Corporation Financière Power

Paul Desmarais III 3,6,7

Vice-président, Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power

Olivier Desmarais 3,5,6,7

Vice-président, Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power

Claude Généreux 3,5,6,7

Vice-président exécutif, Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power

Équipe de direction

Paul A. Mahon

Président et chef de la direction

Arshil Jamal

Président et chef de l'exploitation, Europe

Stefan K. Kristjanson

Président et chef de l'exploitation, Canada

Brian R. Allison

Vice-président exécutif et chef des placements

Philip Armstrong

Vice-président exécutif et chef des systèmes d'information, Échelle mondiale

Gary A. Doer, O.M 3,6,7

Conseiller principal, Affaires, Dentons Canada S.E.N.C.R.L.

Chaviva M. Hošek, O.C., Ph. D., LL.D. 1,2

Présidente émérite.

L'Institut canadien de recherches avancées

J. David A. Jackson, LL.B. 3,4,5,6,7

Avocat-conseil principal, Blake, Cassels & Graydon S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Paul A. Mahon 3,6

Président et chef de la direction de la Compagnie, Great-West Lifeco Inc.,

La Great-West, compagnie d'assurance-vie London Life, Compagnie d'Assurance-Vie, Corporation Financière Canada-Vie

Susan J. McArthur 3,5,6,7

Associée-directrice GreenSoil Investments

Rima Qureshi

Présidente, Amérique du Nord Ericsson

Henri-Paul Rousseau, Ph. D. 3,6,7

Vice-président du conseil, Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power

Raymond Royer, O.C., O.Q., FCPA, FCA 1

Administrateur de la Compagnie

T. Timothy Ryan 3,4,5,6,7

Administrateur de la Compagnie

Graham R. Bird

Vice-président exécutif et chef de l'évaluation des risques

Andrew D. Brands

Vice-président exécutif et chef du contentieux et de la conformité

Garry MacNicholas

Vice-président exécutif et chef des services financiers

Grace M. Palombo

Vice-présidente exécutive et chef des ressources humaines

Ross J. Petersmeyer

Vice-président principal, Affaires réglementaires

Jerome J. Selitto 2,3,6,7

Président,

Avex Funding Corporation

James M. Singh, CPA, CMA 1,2,3,6,7

Président et secrétaire. JS Bravo Advisory Sàrl

Emőke J.E. Szathmáry, C.M., O.M., Ph. D. 2,3

Présidente émérite, Université du Manitoba

Gregory D. Tretiak, FCPA, FCA 1,3,6,7

Vice-président exécutif et chef des services financiers. Power Corporation du Canada et Corporation Financière Power

Siim A. Vanaselja, CPA, CA 1,3,6,7

Administrateur de la Compagnie

Brian E. Walsh 4,5,7

Directeur et chef des stratégies, Titan Advisors LLC

Comités

1. Comité d'audit

Président : Raymond Royer

2. Comité de révision

Présidente : Chaviva M. Hošek

3. Comité de direction Président : R. Jeffrey Ori

4. Comité de gouvernance et des mises en candidature Président : R. Jeffrey Orr

5. Comité des ressources humaines Président : Claude Généreux

6. Comité des placements

Président : R. Jeffrey Orr

7. Comité de gestion des risques Président : Gregory D. Tretiak

Nancy D. Russell

Vice-présidente principale et chef de la vérification de la conformité

Laurie A. Speers

Vice-présidente et secrétaire générale

Douglas J. Tkach

Vice-président principal et chef de l'audit interne

Dervla M. Tomlin

Vice-présidente exécutive et actuaire en chef

RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DES TITULAIRES DE POLICES ET DES ACTIONNAIRES

Siège social

330 University Avenue, Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8

Renseignements d'ordre financier

Pour obtenir des renseignements d'ordre financier sur la Canada-Vie, veuillez communiquer avec le vice-président principal et chef des services financiers pour le Canada, au 204 946-4558.

Vous pouvez consulter le rapport annuel en ligne à l'adresse www.canadalife.com/fr/. Pour obtenir des exemplaires imprimés du rapport annuel, veuillez communiquer avec le Secrétariat général au 204 946-4388 ou à l'adresse corporate.secretary@canadalife.com.

Divisions d'exploitation

Canada

330 University Avenue, Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8 Téléphone: 416 597-1456 www.canadalife.com/fr/

États-Unis

8515 E. Orchard Road, Greenwood Village, Colorado, États-Unis 80111

Téléphone: 1 800 537-2033 www.canadalifeus.com

Irlande

Irish Life Centre, Lower Abbey Street, Dublin 1, Irlande Téléphone: 353-1-704-2000

www.irishlife.ie

Réassurance

330 University Avenue, S-6, Toronto (Ontario) Canada M5G 1R8 Téléphone: 416-597-1456 www.canadalifere.com

Royaume-Uni

Canada Life Place Potters Bar, Hertfordshire, Angleterre EN6 5BA Téléphone: +44-1707-651122 www.canadalife.co.uk

Les marques de commerce qui figurent dans le présent rapport sont la propriété de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie ou d'un membre du groupe de sociétés de la Corporation Financière Power. Les marques de commerce qui ne sont pas la propriété de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie sont utilisées avec l'autorisation de leurs propriétaires.



Ce rapport est imprimé sur du papier contenant un minimum de 30 % de fibres recyclées après consommation.

Aidez-nous à protéger encore davantage l'environnement. Veuillez mettre au recyclage le présent rapport et demander qu'on vous le fasse parvenir par courriel à l'avenir. Vous pouvez également télécharger ce rapport sur notre site Web, à l'adresse www.canadalife.com/fr/.

